



---

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

# Dossier consolidé

Débat d'orientation 6082

Débat d'orientation au sujet de la 15e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC) à Copenhague

Date de dépôt : 30-10-2009

## Liste des documents

<b>Date</b>	<b>Description</b>	<b>Nom du document</b>	<b>Page</b>
30-10-2009	Déposé	6082/00	<u>3</u>
12-11-2009	Annexe au rapport de la Commission du Développement durable (12.11.2009)	6082/0A	<u>75</u>
23-09-2009	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique CCNUCC (Copenhague décembre 2009)	Document écrit de dépôt	<u>83</u>

6082/00

**N° 6082****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

**DEBAT D'ORIENTATION****au sujet de la 15e Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC) à Copenhague**

\* \* \*

**SOMMAIRE:**

	<i>page</i>
1) Rapport de la commission du développement durable (11.11.2009).....	1
2) Liste des annexes.....	14

\*

**RAPPORT DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

(11.11.2009)

La Commission se compose de: M. Fernand BODEN, Président-Rapporteur, MM. Eugène BERGER, Lucien CLEMENT, Fernand ETGEN, Mme Marie-Josée FRANK, MM. Camille GIRA, André HOFFMANN, Mme Lydia MUTSCH, MM. Roger NEGRI, Marcel OBERWEIS, Ben SCHEUER et Marc SPAUTZ, Membres.

\*

**I. INTRODUCTION**

La lutte contre le changement climatique sera à l'agenda de la Conférence de Copenhague qui se tiendra du 7 au 18 décembre 2009. Cette conférence, appelée COP 15, est la réunion annuelle des représentants des pays qui ont ratifié la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC). Cette convention, qui a été adoptée en 1992 à la Conférence de Rio et ratifiée par la Chambre des Députés en 1994, définit les principes et les procédures à suivre dans les négociations internationales sur le changement climatique. Conformément à la feuille de route adoptée lors de la COP 13 à Bali, la Conférence de Copenhague devrait être l'occasion de renégocier un accord international sur le climat qui remplacera le Protocole de Kyoto qui doit prendre fin en 2012.

Le Protocole de Kyoto a été adopté à la COP 3 à Kyoto en 1997 et ratifié par la Chambre des Députés en 2001. Il crée pour la première fois des engagements contraignants en matière de réduction de gaz à effet de serre (GES). Les engagements consistent en une réduction globale de 5% des émissions de GES dans 37 pays industrialisés et la Communauté européenne sur la période 2008 à 2012 par rapport à 1990. Ils varient de 8% de réduction de GES dans l'Union européenne et certains autres pays européens à 8 et 10% d'augmentation des émissions de GES en Australie et en Islande respectivement. Rappelons que, dans ce contexte, le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de GES de 28%. Le Protocole de Kyoto prévoit trois mécanismes clés pour aider les Parties à atteindre ces objectifs:

- le système d'échange d'émissions
- le mécanisme de développement propre (MDP) et
- la mise en œuvre conjointe (MOC).

Dans sa version actuelle, le Protocole de Kyoto ne peut pas engendrer une réduction des émissions de GES suffisante pour maintenir la stabilité du système climatique. Les engagements adoptés en matière de réduction des émissions sont insuffisants et certains pays dont les émissions de GES sont élevées ne sont pas Parties du protocole.

De nouveaux engagements plus ambitieux et exhaustifs sont indispensables. Il faut prévoir des réductions ambitieuses de la part de tous les pays développés, dont beaucoup devront revoir leurs engagements à la hausse, et des mesures d'atténuation appropriées de la part des pays en développement, en particulier ceux qui sont les plus avancés sur le plan économique. On a besoin d'un cadre international efficace permettant de créer les mesures et incitations adéquates pour stimuler les investissements en faveur d'une économie à faible intensité de carbone.

Ces engagements doivent se baser sur les meilleures évidences scientifiques disponibles telles que présentées notamment par le Quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en 2007.

Les scientifiques du monde entier se sont rencontrés à Copenhague en mars 2009 pour mettre en commun leurs connaissances les plus récentes sur le changement climatique. Ils se sont montrés très alarmés sur l'état de la planète: „*Les dernières observations confirment que le pire des scénarios du GIEC est en train de se réaliser. Les émissions ont continué d'augmenter fortement et le système climatique évolue d'ores et déjà en dehors des variations naturelles à l'intérieur desquelles nos sociétés et nos économies se sont construites*“, a affirmé le comité scientifique de la conférence.

Lors du sommet de l'Aquila, en juillet dernier, le Forum des principales économies (Major Economies Forum, MEF) qui compte en ses rangs les grandes économies émergentes, s'est rallié à la position du monde scientifique selon laquelle la hausse de la température moyenne mondiale ne doit pas dépasser de plus de 2° Celsius les niveaux de l'ère préindustrielle.

Le défi du Sommet de Copenhague sera de traduire cet objectif en objectifs concrets de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les études scientifiques montrent que cet objectif nécessite une réduction des émissions mondiales d'au moins 50% par rapport à leur niveau de 1990 d'ici 2050 et un arrêt de la croissance des émissions d'ici 2020. Ces études indiquent également que, pour y parvenir, il faudra que les pays développés aient réduit leurs émissions de 25 à 40% d'ici 2020 et d'au moins 80% d'ici 2050.

Il importe donc, comme le demande également l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe dans une récente résolution, d'aboutir à Copenhague à un accord sur une réduction importante des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Les pays développés doivent donner l'exemple et démontrer qu'une réduction substantielle des émissions de GES est possible et économiquement réalisable. Les chances d'inverser la tendance s'amenuisent rapidement. Il faut donc agir sans plus tarder. La nécessité de parvenir rapidement à un accord global et ambitieux s'impose également pour des raisons de justice sociale, car les principales victimes des changements climatiques seront les pays en développement les moins avancés, particulièrement vulnérables.

Ainsi, à l'aube de cet important sommet qui décidera de l'avenir de la planète, la Commission du Développement durable, consciente de l'enjeu crucial que revêt cette conférence, a proposé de tenir un débat d'orientation à ce sujet en séance publique. Elle a décidé de s'impliquer dans la préparation de ce débat en organisant une large discussion avec notamment les acteurs de la société civile, et ceci afin d'esquisser des pistes de réflexion et de les transmettre au Gouvernement.

\*

## II. ANTECEDENTS

Réunie en date du 16 septembre 2009, la commission du Développement durable a procédé à un premier échange de vues sur l'opportunité d'organiser un débat sur la Conférence de Copenhague. Elle a notamment pris connaissance d'un courrier du groupe parlementaire LSAP qui demandait la tenue d'une réunion pour que la Commission du Développement durable soit informée „*sur l'état des négociations en cours et sur la position que le Gouvernement luxembourgeois entend défendre à Copenhague*“ et qui avançait l'idée d'organiser une heure d'actualité en séance publique au sujet de la Conférence de Copenhague (voir annexe 1).

La Commission s'est proposé d'aller plus en avant dans la préparation de la Conférence de Copenhague en organisant un débat d'orientation. En outre, elle a décidé d'impliquer la société civile dans la discussion en organisant une audition publique à la Chambre avec tous les acteurs potentiellement concernés par la problématique. Ce *hearing public* a été organisé en date du 21 octobre 2009.

Lors des réunions des 7 et 28 octobre 2009, la Commission du Développement durable a poursuivi les préparations relatives au débat d'orientation. En date du 28 octobre, Monsieur Fernand Boden a été nommé Rapporteur du débat d'orientation.

Le présent rapport a été adopté en date du 11 novembre 2009.

\*

### III. TRAVAUX DE LA COMMISSION

Lors de la réunion du 7 octobre 2009, la commission parlementaire a procédé à un échange de vues avec le Ministre du Développement durable et des Infrastructures. Ce dernier, qui venait de participer au sommet de New York du 22 septembre 2009 sur le changement climatique, s'est déclaré très inquiet car, malgré la mise en place de plusieurs groupes de travail dont l'objectif est de préparer les négociations, l'on est encore très loin d'un texte de compromis qui pourrait être discuté en décembre. Les négociations préliminaires, notamment celles de Bangkok du 28 septembre au 9 octobre 2009, n'ont pour l'instant abouti à aucune avancée notable. Monsieur le Ministre a pourtant rappelé que de nombreuses études scientifiques ont été faites et que la plupart d'entre elles concluent à une accélération du processus de réchauffement climatique. Il est donc nécessaire de prendre, de manière urgente, des décisions qui permettront de réduire d'au moins 50% les émissions de GES d'ici à 2050. Les décisions politiques à prendre sont, partant, d'autant plus difficiles qu'elles doivent être prises dans l'immédiat. En outre, tous les pays ne vont pas devoir contribuer de la même manière à l'effort de réduction et il va falloir prendre en considération des différences économiques et sociales très importantes. A cet égard, les discussions avec les pays en développement risquent d'être particulièrement ardues, car la notion même de pays en développement est très floue. Il est, par exemple, difficile de comparer le Brésil, la Chine ou l'Inde avec un pays pauvre d'Afrique. Etant donné que les efforts que devront faire ces pays en développement seront en grande partie financés par les pays industrialisés, la catégorisation entre pays industrialisés et pays en développement est loin d'être anodine et risque d'entraîner de nombreux malentendus.

Lors de la même réunion du 7 octobre, il est en outre décidé d'élaborer un questionnaire à envoyer aux associations invitées à prendre part à l'audition publique du 21 octobre. En effet, afin de canaliser au mieux les discussions, il apparaît indispensable de délimiter les thèmes qui devront être abordés lors de cette réunion. Le questionnaire envoyé aux organisations invitées, est repris en annexe 2 du présent rapport.

\*

### IV. HEARING PUBLIC

#### IV. 1. Organisation pratique du *hearing public*

Le *hearing public* sur le changement climatique a eu lieu le 21 octobre durant toute la journée. Les membres de la Commission du Développement durable y ont invité les organisations suivantes:

- 180°
- le Mouvement écologique,
- *Votum Klima*,
- le SYVICOL,
- *Klimabündnis Lëtzebuerg*,
- la Chambre des Salariés,
- la Chambre d'Agriculture,
- la Chambre des Métiers,
- la Chambre de Commerce.

Afin de tenter de se faire une idée concrète des impacts environnementaux, humains et économiques du réchauffement planétaire, la Commission du Développement durable a invité ces différents acteurs de la société civile à prendre position face aux multiples aspects de la thématique. Sur base du questionnaire mentionné ci-avant élaboré par la Commission et envoyé aux associations avant le *hearing*, les différents intervenants se sont notamment intéressés à la façon dont le Luxembourg pourrait contribuer aux efforts internationaux destinés à limiter l'augmentation de la température globale. Un temps de parole de 15 à 20 minutes a été imparti à chaque association. Les membres de la Commission ont ensuite eu l'occasion de poser des questions.

## IV. 2. Déroulement du *hearing* public

La matinée était réservée aux ONG environnementales (*Votum Klima* et Mouvement Ecologique) qui ont souligné l'urgence de la question et décrit les conséquences néfastes d'un manque de courage dans les décisions qui s'imposent. La commission parlementaire a également écouté l'intervention d'un membre du panel 180°. Durant l'après-midi, les parlementaires ont reçu le Syndicat des villes et communes (SYVICOL) et le *Klimabündnis Lëtzebuerg*, qui ont évoqué la contribution que les entités locales peuvent apporter pour limiter l'ampleur du changement climatique. Finalement, pour clôturer la journée, la Commission s'est intéressée aux prises de position de différentes Chambres professionnelles.

Si tous les orateurs ont souligné l'urgence de la situation et l'importance de trouver un équilibre entre les aspects environnementaux, économiques et sociaux de la problématique, les associations écologistes ont reproché au Luxembourg d'être très loin d'atteindre ses objectifs actuels et ont revendiqué un engagement beaucoup plus fort. Les représentants accueillis dans l'après-midi ont, quant à eux, exprimé une vision davantage calquée sur les répercussions économiques et sociales des mesures à prendre et mis en exergue que les défis sont d'autant plus grands qu'il s'agit d'allier les intérêts écologiques, économiques et sociaux.

### IV. 2.1. 180°

Le document repris en annexe 3 reprend les réponses apportées par 180° au questionnaire élaboré par la Commission du Développement durable.

Le panel 180° a été lancé par un consortium de trois organisations non gouvernementales luxembourgeoises (Action Solidarité Tiers Monde, Caritas Luxembourg et Greenpeace Luxembourg). Ce panel est constitué d'une vingtaine de personnes résidant au Luxembourg, choisies au hasard parmi des volontaires. Ces citoyens ont notamment participé à un voyage d'étude au Groenland et au Bangladesh. A l'occasion de ces voyages dans ces zones particulièrement vulnérables, ils ont pu se rendre compte des impacts humains, économiques, sociaux et environnementaux du changement climatique.

Le panel dit regretter le manque de stratégie globale du Gouvernement luxembourgeois, et ceci malgré l'existence de nombreuses initiatives étatiques ponctuelles. Le Gouvernement a le devoir d'adopter des objectifs précis et de mettre en place un plan cohérent et à long terme en la matière. Il doit donc prendre ses responsabilités pour maîtriser et faire baisser les émissions de CO<sub>2</sub> au Luxembourg. 180° présente une liste de revendications, qui comporte notamment les propositions suivantes:

- mise en place d'une table ronde sur le changement climatique (sur l'exemple français du „Grenelle de l'Environnement“),
- meilleure sensibilisation de la population,
- création d'une taxe sur l'émission de CO<sub>2</sub> selon le principe du pollueur-payeur,
- réduction du phénomène du *Tanktourismus*,
- assainissement des bâtiments existants et construction des nouveaux bâtiments selon des standards énergétiques élevés,
- développement des transports publics,
- priorité à l'économie régionale et à l'agriculture biologique,
- création d'un Ministère du Climat,
- ...

La nécessité de créer un institut luxembourgeois du climat, dont l'objectif serait de développer des stratégies concrètes et des plans d'action pour lutter contre le réchauffement climatique, est également mise en exergue.

Selon 180°, les mesures les plus importantes qui devraient être décidées à Copenhague sont:

- la fixation d'objectifs concrets de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- la révision du système des mécanismes flexibles, pour aboutir à sa limitation, voire sa suppression,
- la mise en place de l'aide aux pays du Tiers-monde et, en corollaire, la garantie qu'il n'y ait pas de confusion entre la politique de coopération et la lutte contre le changement climatique.

#### **IV. 2.2. Mouvement Ecologique**

La prise de position du Mouvement Ecologique est reprise en annexe 4 du présent rapport.

Le Mouvement écologique est d'avis que les secteurs à privilégier dans la lutte contre le changement climatique sont la mobilité, la construction, l'agriculture et les finances. L'importance de se fixer des priorités et de modifier notre paradigme culturel (ex.: diminution de la consommation de viande) est, en outre, soulignée. Par ailleurs, l'organisation est d'avis qu'il n'y a aucun risque de résurrection de l'énergie atomique à cause de la problématique des émissions de GES. En effet, l'énergie nucléaire est un moyen coûteux et inefficace de produire de l'électricité; ce n'est en aucun cas une solution à moyen ou à long terme. *A contrario*, il faut privilégier les énergies renouvelables.

Suite à la critique du Mouvement écologique concernant les projets de mécanismes de développement propre (MDP), certains membres de la commission parlementaire notent que certains projets sont tout à fait positifs; ils estiment qu'il ne faut pas systématiquement diaboliser de telles initiatives. Le Mouvement écologique donne quant à elle à considérer que, bien souvent, les projets de MDP n'apportent aucune plus-value et posent des problèmes dans les pays où ils sont mis en œuvre. Au lieu d'investir dans des projets de MDP douteux et contre-productifs, il s'agit plutôt d'investir ces sommes d'argent dans la modification de notre système de croissance économique.

#### **IV. 2.3. Votum Klima**

La prise de position de *Votum Klima* est reprise en annexe 5 du rapport.

Les membres de la Commission du Développement durable se demandent quel type de système pourrait être mis en place pour remplacer le système tant décrié des mécanismes de flexibilité. Les représentants de *Votum Klima* demandent à ce que le recours systématique aux mécanismes flexibles soit révoqué. A cet égard, ils mentionnent un modèle développé par le *Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung-Globale Umweltveränderungen* (WBGU)<sup>1</sup> ainsi que le „*Greenhouse Development Rights Framework*“. Ce dernier modèle, qui contient une importante composante sociale, pourrait être considéré comme un cadre adéquat pour estimer la contribution nécessaire de chaque pays à l'atténuation des émissions de GES.

Dans le même ordre d'idées et en se référant plus précisément aux mécanismes de développement propre, *Votum Klima* soutient que les deux affirmations concernant ces mécanismes, à savoir: „le MDP contribue à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub>“ et „le MDP contribue au développement des pays en développement“ sont toutes les deux fausses.

La question de la croissance économique est par ailleurs évoquée, ainsi que le fait que la préparation de la Conférence de Copenhague doit amener les différents protagonistes à se demander s'il existe la moindre chance de parvenir à réduire les émissions de GES avec le modèle de croissance actuel. *Votum Klima* constate que les émissions de GES ont été et continuent à être liées à la croissance économique. Les représentants de l'ONG sont d'avis qu'il faut se demander, d'une part, ce que la croissance apporte à notre société et, d'autre part, ce qu'elle lui coûte. Par ailleurs, ils estiment qu'il faut revoir la notion de PIB telle qu'on la connaît aujourd'hui. Il s'ensuit un bref échange de vues au cours duquel il est avancé que la transition vers une économie peu consommatrice de carbone serait un défi pour la compétitivité mais apporterait aussi des opportunités de croissance, et que des politiques visant à stimuler le développement de technologies pauvres en carbone et à haute efficacité devraient être menées

<sup>1</sup> [http://www.wbgu.de/wbgu\\_sn2009.pdf](http://www.wbgu.de/wbgu_sn2009.pdf)

rapidement: la stabilisation des émissions de GES est possible et pourrait se conjuguer avec une poursuite de la croissance. *Votum Klima* est d'avis que la croissance telle que nous la connaissons actuellement n'est pas viable et que l'on devrait réfléchir à un moyen de mettre en place une économie non basée sur la croissance.

En outre, *Votum Klima* prône la prudence dans ce type de discussions, car il a très souvent l'impression que lorsque l'on réfléchit à la lutte contre le changement climatique, l'on ne pense qu'aux coûts que cela va engendrer. Il donne à considérer que ce raisonnement est faux et, à cet égard, se réfère au rapport Stern sur l'économie du changement climatique, dont la principale conclusion est que 1% du PIB investi maintenant dans des mesures liées au réchauffement climatique suffirait à atténuer fortement les effets du changement climatique, alors que l'inertie en la matière risquerait d'engendrer une récession jusqu'à 20% du PIB mondial. Le rapport considère donc que les bénéfices d'une action forte et précoce sur le changement climatique sont largement supérieurs aux coûts d'une inaction.

En outre, *Votum Klima* souhaite recentrer la discussion sur la problématique nationale et, tout en rappelant que les impacts du changement climatique ne sont pas également répartis en ce sens que les pays et les personnes les plus pauvres souffriront le plus vite et le plus, il explique qu'une inertie de la part du Gouvernement aurait des conséquences non négligeables sur les coûts de notre système social.

Pour finir, la problématique du *Tanktourismus* est évoquée. Certains membres de la commission parlementaire constatent, si tous les porte-paroles de *Votum Klima* ont déclaré qu'il faut réduire ce phénomène, aucun d'entre eux ne s'est posé la question des conséquences que la baisse des revenus liés aux exportations de carburants aurait pour le pays. Ils sont en outre d'avis qu'en cas d'augmentation des prix à la pompe au Grand-Duché, le problème serait simplement déplacé ailleurs dans la Grande Région. *Votum Klima* regrette que le Luxembourg soit arrivé, en une quinzaine d'années, à un point où il est dépendant de cette source de revenus; il considère en outre que les revenus du tourisme à la pompe devraient servir intégralement à financer des mesures pour la lutte contre le changement climatique. L'ONG estime que le *Tanktourismus* doit être appréhendé dans le contexte de l'harmonisation fiscale et qu'il faut en outre réfléchir à une réforme de la fiscalité basée sur l'écologie et le développement durable.

#### IV. 2.4. SYVICOL

La prise de position du SYVICOL est reprise à l'annexe 6 du présent rapport.

Le SYVICOL signale que les communes reçoivent certains subsides de l'Etat dans le domaine environnemental mais qu'elles doivent également financer de nombreux projets à partir de leur propre budget. Le SYVICOL doit jouer un rôle d'incitateur afin que les communes prennent leurs responsabilités en matière de lutte contre le changement climatique, la condition *sine qua non* étant cependant des ressources budgétaires supplémentaires.

Selon le SYVICOL, les mesures les plus importantes à prendre à Copenhague sont, d'une part, des engagements concrets de tous les pays et, d'autre part, la concrétisation pratique de ces engagements.

En outre, il est avancé que l'Etat luxembourgeois a besoin de partenaires pour mener à bien sa politique de lutte contre le réchauffement climatique. A cet égard, le SYVICOL demande au Gouvernement d'inclure davantage les représentants des communes dans cette discussion.

L'implication des administrations communales dans la gestion des déchets, et ceci notamment depuis l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets, est par ailleurs rappelée.

Le SYVICOL signale que les administrations communales ne peuvent pas se limiter à accorder un permis de construire uniquement pour des projets écologiques (maisons passives ou basse énergie). Si cela s'avère en effet juridiquement impossible, le SYVICOL dit espérer que l'instauration du „passeport énergétique“ pourra contribuer à faire évoluer les mentalités en la matière.

#### IV. 2.5. Klimabündnis Lëtzebuerg

La prise de position de *Klimabündnis Lëtzebuerg* se trouve en annexe 7 du présent rapport.

*Klimabündnis Lëtzebuerg* précise que l'association n'organise pas de démarchage actif pour inciter les administrations communales à rejoindre l'association. En effet, même si une certaine „publicité“

est assurée (articles et prises de position dans la presse, présence à des foires, ...), il faut que la décision de s'engager émane d'une volonté politique de la commune.

*Klimabiündnis Lëtzebuerg* explique qu'il est difficile, sinon impossible, pour une commune de connaître avec exactitude le niveau de ses émissions de GES, car les données n'existent pas ou ne sont pas accessibles. A ce sujet, l'association donne à considérer que le réseau „Alliance pour le climat“ a, au niveau européen, mis en place un nouvel outil de monitoring. Cet outil fonctionne d'ores et déjà en Allemagne, en Suisse et en Italie; *Klimabiündnis Lëtzebuerg* espère pouvoir en bénéficier au cours du premier semestre de l'année prochaine. Des études sont d'ailleurs en cours de réalisation, avec la collaboration du STATEC et de l'Université du Luxembourg, afin d'améliorer l'outil de monitoring.

Les membres de la commission parlementaire procèdent ensuite à un bref échange de vues au sujet des mécanismes de développement propre. Il est une nouvelle fois souligné qu'il ne faut pas systématiquement dénigrer tous ces projets. Les MDP sont contrôlés et doivent être préalablement approuvés par le Conseil Exécutif du MDP („*CDM Executive Board*“) avant d'être concrétisés. *Klimabiündnis Lëtzebuerg* donne à considérer que son principal reproche à l'égard des MDP est que leur utilisation massive entraîne un non-respect de l'article 6,1-d du Protocole de Kyoto qui stipule que „*d) L'acquisition d'unités de réduction des émissions vient en complément des mesures prises au niveau national dans le but de remplir les engagements prévus à l'article 3.*“ L'association regrette également le manque de transparence et les problèmes structurels inhérents à ce mécanisme. Ainsi, elle est d'avis que le système doit être soit réformé en profondeur, soit supprimé. Elle prône donc l'instauration d'un moratoire en la matière. En outre, *Klimabiündnis Lëtzebuerg* encourage la mise en place du principe des MDP politiques, c'est-à-dire sectoriels. Ainsi, un pays pourrait recevoir des crédits carbone parce qu'il met en place une politique de réduction nationale de ses émissions de GES. Par exemple, dans le domaine des énergies renouvelables, un pays pourrait mettre en place un tarif de rachat et enregistrer cette politique comme un projet MDP plutôt que d'enregistrer chaque projet éolien ou solaire. Des forts doutes sont cependant émis à l'encontre de cette proposition, qui ne permettra pas d'effectuer un quelconque suivi de l'aide budgétaire.

#### IV. 2.6. *Chambre des Salariés*

La Chambre des Salariés répond oralement au questionnaire élaboré par la Commission du Développement durable.

Pour ce qui est des questions No 1 (Conditions sous lesquelles le Luxembourg doit adopter un objectif de réduction de 30% des émissions de GES) et No 2 (Poursuite des négociations en cas d'échec à Copenhague), la Chambre des Salariés ne peut pas s'imaginer que les USA ne participeront pas à un éventuel accord à Copenhague. A cet égard, elle fait référence à l'engagement de principe du Président Obama. Cependant si, pour une raison ou pour une autre, les Etats-Unis (ou tout autre pays) devaient ne pas participer à l'accord, la Chambre des Salariés estime que l'UE en général et le Luxembourg en particulier ont une obligation morale de poursuivre leurs efforts en matière de lutte contre le changement climatique et devraient, de toute façon, adopter un objectif de réduction de 30%. Selon la Chambre professionnelle, il serait étonnant que la Conférence de Copenhague aboutisse à la signature d'un traité, mais il sera plutôt question d'un accord politique, à préciser dans les mois qui suivront.

En ce qui concerne la question No 3 (Emissions des secteurs maritimes et aériens), la Chambre des Salariés rappelle qu'une directive européenne a été adoptée pour le secteur aérien (directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre) et qu'un projet de directive, inspiré de la directive 2008/101/CE, est à l'étude pour le transport maritime. Ainsi, pour Luxair, la question ne se pose pas vraiment car presque tous les vols de la compagnie nationale sont intracommunautaires et donc soumis aux dispositions de la directive. Pour Cargolux, la question est quelque peu différente et l'application de la directive pourrait, le cas échéant, engendrer un désavantage au niveau de la compétitivité.

Quant à la question No 4 (Appréciation des mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto), la Chambre des Salariés est d'avis que les mécanismes flexibles ne posent pas de problème d'un point de vue économique et conceptuel, mais que le système ne fonctionne pas dans la pratique. Ainsi, elle donne à considérer qu'il faudrait mettre en place des mécanismes de contrôle plus appropriés et que, d'une manière générale, le Luxembourg devrait en priorité prendre des mesures au niveau national dans le but de remplir ses engagements.

La Chambre des Salariés répond à la question No 5 (Appréciation de la méthode de calcul retenue par la CCNUCC) en mettant en exergue le fait que le principe de territorialité ne comporte pas que des désavantages pour le Grand-Duché (cf. la production de l'électricité). Sur base de l'exemple des transports internationaux, elle note la difficulté de mettre en place un système fonctionnel et équitable.

Pour ce qui est de la question No 6 (Prise en compte de l'effort fourni dans le cadre de l'aide publique au développement), la Chambre des Salariés donne à considérer qu'il est primordial de ne pas mélanger l'aide publique au développement avec la lutte contre le changement climatique. A cet égard, elle rappelle que l'aide publique au développement est calculée en fonction du revenu national brut (RNB), et non en fonction du produit national brut (PIB).

En ce qui concerne la question No 7 (Gestion des nouveaux flux financiers), la Chambre des Salariés déclare qu'à partir du moment où un contrôle adéquat et une garantie de transparence seront assurés, la question la plus importante n'est finalement pas de savoir qui gèrera les flux financiers. En effet, la question principale est celle du financement. Si, comme on l'entend parfois, la participation financière des différents pays se basera sur trois critères (la pollution historique, la pollution actuelle et le niveau du PIB), alors le Luxembourg a du souci à se faire, car ces trois critères sont élevés dans notre pays.

Pour ce qui est de la question No 8 (Instruments de financement des mesures nationales et internationales de Kyoto) et suite à une remarque sur la nécessité de réduire notre empreinte écologique et donc de remettre en cause la qualité et la quantité de la croissance telle que nous la connaissons actuellement, la Chambre des Salariés est d'avis que le Grand-Duché aura des difficultés, notamment sociales, à mettre en œuvre un nouveau système de croissance, basé sur le développement durable. Il faudra tabler sur une croissance très raisonnable et mettre en place de nouveaux indicateurs „verts“. Il faudra mener à bien une réflexion dans le but d'aboutir à une économie plus écologique, tout en conservant intégralement les emplois. A cet égard, la Chambre des Salariés évoque plusieurs pistes de réflexion, et notamment la mise en place d'une fiscalité plus écologique, sur base du principe du pollueur-payeur.

Quant à la question No 9 (Mesures à mettre en œuvre pour atteindre notre objectif „Kyoto“), la Chambre des Salariés donne à considérer que le Luxembourg aura besoin dans les prochaines années de plus de courage politique et de plus de régulation. Elle est d'avis que le secteur de la construction doit être repensé, afin de ne plus construire de maisons énergivores et de se tourner vers les maisons passives. Un autre point essentiel sera l'assainissement des constructions existantes. Pour finir, la Chambre des Salariés évoque le secteur des transports (développement d'une technologie plus propre pour les véhicules individuels et expansion des transports collectifs).

#### ***IV. 2.7. Chambre d'Agriculture***

La Chambre d'Agriculture focalise son intervention sur les problèmes de l'agriculture luxembourgeoise dans le cadre du changement climatique.

Si l'agriculture est, d'une part, une source d'émissions de GES, c'est, d'un autre côté, également un puits d'absorption du carbone. Au niveau mondial, l'agriculture engendre environ 15% de la totalité des émissions (9% en UE et 3% au Luxembourg). Les activités agricoles sources d'émissions sont l'élevage bovin et l'utilisation d'engrais. Depuis 1990, les émissions de GES ont baissé de 8% dans le secteur agricole luxembourgeois.

La Chambre d'Agriculture donne encore à considérer que l'agriculture est un des secteurs d'activités les plus sensibles au changement climatique, car la production réagit beaucoup aux différences de température et au manque ou au trop plein d'eau.

La Chambre d'Agriculture prône la mise en place d'une véritable politique de R&D en matière agricole, et ceci dans un but d'augmenter la productivité agricole, de la rendre plus durable et plus efficiente et de participer à la production d'énergies renouvelables par le biais, par exemple, d'installations biogaz se basant sur la fermentation de lisier.

Pour certains membres de la commission parlementaire, le secteur agricole pourrait jouer un rôle important dans le futur dans la lutte contre le changement climatique, et ceci notamment s'il est prêt à assumer son rôle de „capteur“ du gaz carbonique de l'air, entre autres grâce à la photosynthèse opérée par certaines plantes. Ces personnes sont en outre d'avis que les problèmes liés à l'agriculture devraient être thématiques de manière plus systématique dans notre pays; elles évoquent notamment le problème

de la dépendance de l'agriculture traditionnelle par rapport à l'énergie fossile classique et donc au prix des produits pétroliers.

En outre, la question de l'utilisation effrénée des engrais est abordée par plusieurs membres de la commission parlementaire, qui estiment qu'il faut se tourner vers une agriculture plus biologique, moins consommatrice d'engrais. La Chambre d'Agriculture explique à cet égard qu'elle a mis en place une cellule de réflexion qui œuvre pour sensibiliser les agriculteurs et les inciter à recourir de manière moins systématique aux engrais dans les terres agricoles. Elle signale cependant que l'agriculture luxembourgeoise est d'une manière générale et comparativement à celle d'autres pays, peu consommatrice d'engrais. Elle souligne en outre qu'il n'est pas prouvé que l'agriculture classique émet plus de GES que l'agriculture dite biologique.

La question de l'alimentation est également débattue, avec en corollaire celle de l'importation de la nourriture. Tous les intervenants sont d'avis que d'importants changements dans les mentalités et dans les habitudes de consommation de la population sont indispensables en la matière. En effet, il serait opportun de consommer principalement des produits locaux et de réduire le „tourisme“ alimentaire, afin d'éviter les coûts de transports importants engendrés par la consommation de produits exotiques. Cela réduirait les coûts externes de l'alimentation et, par conséquent, amoindrirait l'empreinte écologique de l'agriculture.

#### IV. 2.8. *Chambre des Métiers*

La prise de position de la Chambre des Métiers se trouve en annexe 8 du présent rapport.

Certains membres de la commission parlementaire sont d'avis que, afin de pouvoir prendre part d'une manière objective aux négociations de Copenhague, il est indispensable de bien cerner la problématique en cause. Pour ce faire, ils donnent à considérer qu'il faut absolument comprendre comment les chiffres sont calculés et qu'il faut en outre en établir un historique exhaustif. Il serait, par exemple, intéressant de comprendre pour quelles raisons il y a eu une explosion d'émissions de GES en 1997 au Luxembourg. Il serait également recommandé d'étudier l'impact de la crise économique sur les dépenses énergétiques du secteur industriel grand-ducal.

La Chambre des Métiers souligne notamment que le tableau, repris à la première page de leur prise de position et récapitulant la répartition sectorielle des émissions de CO<sub>2</sub> montre de manière claire que le secteur des transports est le principal émetteur de GES (56%). A cet égard, elle évoque le phénomène du tourisme à la pompe et fait notamment référence à une étude du *Finanzwissenschaftliches Forschungsinstitut* de l'Université de Cologne intitulée „*Laffer in Luxemburg: Tankverkehr und Steueraufkommen im Großherzogtum*“<sup>2</sup>. La Chambre des Métiers souligne que les calculs de simulation repris dans cette étude évaluent les coûts budgétaires comparativement aux gains en émissions de CO<sub>2</sub> qui seraient engendrés par des modifications du prix du litre de carburant.

Certains intervenants sont d'avis que la question des finances publiques ne doit pas être réduite à la question des recettes liées au *Tanktourismus*: il faut en effet examiner la structure des recettes publiques dans sa globalité et, par conséquent, se poser la question de la structure de notre fiscalité, ainsi que de sa fonction écologique et sociale. Ces intervenants estiment que la question du *Tanktourismus* devra de toute façon être posée dans le cadre de l'harmonisation fiscale européenne et que, partant, il faudra essayer de trouver une solution déjà à court terme. Par ailleurs, ils considèrent que, si les prix du carburant étaient les mêmes partout au sein de la Grande Région, les automobilistes seraient incités à moins utiliser leurs véhicules, à investir dans un véhicule moins gourmand ou à utiliser davantage les transports en commun.

D'autres participants donnent quant à eux à considérer que le volet financier du *Tanktourismus* ne doit au contraire pas être négligé. En l'occurrence, ils rappellent qu'environ 2.000 personnes sont employées dans le secteur des stations-services et des boutiques y rattachées au Grand-Duché. Ainsi, si une solution doit effectivement être trouvée, elle devra être réfléchie sur le moyen, voire le long terme, et ne pas être prise du jour au lendemain.

Suite à une remarque sur le potentiel de réduction des émissions de GES dans chaque pays, la Chambre des Métiers explique que, dans le cadre des discussions sur la répartition des efforts à fournir par chaque pays au sein de l'UE, il a été retenu que le critère à prendre en considération devrait être

<sup>2</sup> [http://www.wiso.uni-koeln.de/finanzfors/pdf/FiFo-CPE-DP\\_08-01.pdf](http://www.wiso.uni-koeln.de/finanzfors/pdf/FiFo-CPE-DP_08-01.pdf)

le PIB/habitant. Elle prône la plus grande prudence en la matière en rappelant, d'une part, que le PIB/habitant est plus élevé au Luxembourg que dans d'autres pays (à cause notamment de la présence des frontaliers) et, d'autre part, que notre potentiel de réduction est relativement peu élevé, eu égard à la petite superficie du pays qui ne permettra guère le développement de l'utilisation des énergies renouvelables.

A cet égard, la Chambre des Métiers évoque une étude de potentiel sur les énergies renouvelables qui a été présentée en 2007 et qui démontre que le potentiel maximal réalisable est de 8,2% d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la consommation énergétique du Luxembourg, soit très loin des 11% proposés par l'UE.

Suite à une remarque sur la nécessité de prendre des initiatives pour que l'assainissement des vieux bâtiments devienne meilleur marché, la Chambre des Métiers donne à considérer que les nouveaux produits, les nouveaux matériaux sont de toute façon plus chers que les produits standard, car leur prix renferme une part non négligeable de R&D.

#### **IV. 2.9. *Chambre de Commerce***

La prise de position de la Chambre de Commerce est reprise en annexe 9 du rapport.

Certains membres de la commission parlementaire regrettent que, suite à la surallocation des quotas d'émissions accordée aux entreprises luxembourgeoises au cours de la période 2005-2007, l'Etat ait fait un cadeau à ces entreprises. Ils considèrent d'ailleurs que ce fait explique que le prix d'une tonne de CO<sub>2</sub> soit si bas sur le marché, car l'offre est beaucoup plus importante que la demande et critiquent vivement cette surallocation qui a été faite pour des motifs variés, et notamment stratégiques.

La Chambre de Commerce reconnaît qu'il y a eu des surallocations, mais explique ce phénomène par la grande incertitude qui régnait sur le marché du CO<sub>2</sub> pendant la période de 2005 à 2007, qui était une phase de test. De plus, elle signale que ce phénomène de surallocation a été généralisé dans presque tous les pays. En outre, la Chambre de Commerce croit déjà savoir que la période allant de 2008 à 2012 mettra elle aussi en évidence des surallocations, ceci s'expliquant cette fois par la crise économique et donc par une production industrielle ralentie. La Chambre de Commerce se rend à l'évidence que le système d'allocations de quotas n'a pas été géré de manière optimale et qu'il doit être amélioré. Elle se prononce pour un système d'allocation des quotas harmonisé au niveau européen.

Certains membres de la commission parlementaire critiquent en outre le système mis en place par le règlement grand-ducal modifié du 22 mai 2001 concernant l'introduction d'un fonds de compensation dans le cadre de l'organisation du marché de l'électricité. Ils sont en effet d'avis que l'argument de compétitivité ne justifie pas de prétendre à des tarifs plus bas pour la consommation de l'électricité. Ils estiment que le secteur industriel doit également participer à l'effort collectif. En outre, ils considèrent qu'il faut intégrer une composante sociale dans cette discussion: les ménages les plus modestes ou les familles nombreuses devraient avoir droit eux aussi à un tarif réduit. La Chambre de Commerce trouve tout à fait normal qu'il y ait plusieurs catégories de tarifs d'électricité et qu'une industrie qui a besoin, d'une part, de beaucoup d'électricité pour fonctionner et, d'autre part, de prévisibilité dans ses coûts ait la possibilité de payer son électricité moins cher qu'un particulier.

La Chambre de Commerce critique le système de subventions mis en place par le Gouvernement. En effet, les subventions tendent à neutraliser l'incorporation intrinsèque de la valeur CO<sub>2</sub> dans les prix de marché et à déresponsabiliser le consommateur. Il faudrait en outre incorporer un critère social à l'octroi des subventions et, par exemple, ne pas financer la pose de triple vitrage à une personne qui gagne cinq ou six fois le salaire minimum. Certains intervenants soutiennent cette proposition et relèvent que le Gouvernement devrait privilégier de nouveaux produits et ne plus subventionner les produits devenus la norme.

\*

## **V. PREPARATIFS EUROPEENS ET INTERNATIONAUX DE LA CONFERENCE DE COPENHAGUE**

Dans le cadre de la préparation du débat d'orientation, la Commission du Développement durable n'a pas manqué de se pencher sur les préparatifs européens et internationaux de la conférence de Copenhague, et notamment:

### **V. 1. Le sommet de New York du 22 septembre 2009 sur le changement climatique**

Plus de 100 dirigeants mondiaux se sont réunis le 22 septembre au siège des Nations unies à New York pour une journée de débats en vue d'accélérer les négociations en préparation de la Conférence de Copenhague. Ces discussions ont donné une première appréciation des positions qui seront défendues par les différents pays en décembre à Copenhague. Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à poursuivre leurs efforts pour arriver à un accord ambitieux sur la réduction des gaz à effet de serre.

Au cours de la réunion du 7 octobre 2009, la Commission du Développement durable a été informée des différentes positions des principaux pays en la matière:

- les 27 pays de l'Union européenne se sont engagés à réduire sans condition leurs émissions de GES de 20% d'ici à 2020 (en comparaison avec le niveau émis en 1990). Ils se sont en outre engagés à porter cette baisse à 30% à condition qu'un accord global soit trouvé à Copenhague;
- les Etats-Unis se sont fixés un objectif national de -17% d'ici à 2020 (en comparaison avec le niveau d'émissions de 2005, ce qui correspond à -4% par rapport au niveau émis en 1990). Même si cet objectif peut paraître peu ambitieux, d'importants progrès ont été réalisés en la matière avec l'arrivée au pouvoir de Monsieur Barack Obama. Il convient cependant de noter que cet objectif a uniquement été approuvé par le Congrès et que le Sénat ne s'est pas encore prononcé;
- le Japon s'est fixé un objectif de -15% d'ici à 2020 (en comparaison avec le niveau d'émissions de 2005, ce qui correspond à -8% par rapport niveau émis en 1990). Le nouveau Gouvernement en place envisage de porter cet objectif à -25%, mais sous condition de pouvoir avoir un large accès au marché carbone et aux mécanismes flexibles;
- l'Australie s'est fixé un objectif situé entre -5% et -15% par rapport à ses émissions de 2005;
- le Canada s'est fixé un objectif de -20% par rapport à ses émissions de 2006. A noter cependant que les émissions de 2006 ont dépassé de 35% les émissions de 1990;
- la Chine, comme l'Inde, insistent pour responsabiliser les pays industrialisés. De même, ils souhaitent bénéficier du financement des pays industrialisés (via les transferts de technologies). Etant donné que ces deux pays sont responsables d'une importante partie des émissions mondiales de GES, il est cependant primordial de les faire participer à l'accord.

### **V. 2. Le Conseil „Environnement“ du 21 octobre 2009**

Lors du Conseil Environnement, un compromis a pu être conclu sur la position de l'Union européenne en vue de la Conférence de Copenhague. Il était important que l'UE parvienne à se donner des objectifs clairs, formulés dans une position commune afin de ne pas perdre sa crédibilité et de continuer à assurer le leadership qui est actuellement le sien dans la lutte contre le réchauffement climatique. Au cours de la réunion du 28 octobre 2009, le Ministre du développement durable et des Infrastructures a informé la commission parlementaire des résultats du Conseil Environnement en cette matière. En bref, les conclusions du Conseil<sup>3</sup> sont les suivantes:

- fixation d'un objectif chiffré à long terme: il a été décidé de réduire d'ici 2050 de 50% les émissions de CO<sub>2</sub> par rapport à celles de 1990. Cet objectif est un objectif mondial global. Mais il est réparti de manière différente sur le globe selon le niveau de développement industriel des pays. Cela signifie que dans leur ensemble les pays industrialisés devront réduire leurs émissions de 80 à 95%;

<sup>3</sup> Pour le compte-rendu exhaustif du Conseil „Environnement“, voir:  
[http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms\\_data/docs/pressdata/en/envir/110634.pdf](http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/en/envir/110634.pdf)

- fixation d'un objectif intermédiaire: 2050 étant encore très éloigné, des objectifs intermédiaires ont été fixés. L'UE veut de toute manière atteindre une réduction de 20% des émissions en 2020 par rapport à 1990, mais elle est prête à aller vers les 30% de réduction, si tous les pays industrialisés sont disposés à aller dans la même direction. Au regard de cette condition de participation des autres pays industrialisés, les 27 ont retenu que l'objectif définitif ne pourrait être fixé que pendant ou après la Conférence de Copenhague;
- intégration des secteurs de l'aviation et de la navigation dans les accords de Copenhague: les ministres de l'Environnement de l'UE se sont entendus pour demander aux secteurs de l'aviation et de la navigation du monde entier de réduire leurs émissions polluantes. Dans un premier temps, il s'agirait de réduire d'ici 2020 les émissions des compagnies aériennes de 10% et celles des bateaux de 20%. Les deux secteurs n'ont actuellement aucune contrainte internationale en la matière;
- aide aux pays en voie de développement: il est un fait établi que les pays en voie de développement sont ceux qui souffrent le plus du changement climatique. Il faut donc que des transferts technologiques à effets durables s'organisent vers ces pays afin qu'ils puissent contribuer à l'effort global. Pour cela, des moyens supplémentaires devront être fournis. Le Luxembourg prône la mise en œuvre de moyens additionnels et prévisibles;
- négociation des „unités de quantité attribuée“ (UQA) (ou AAU pour „Assigned Amount Units“). Certains pays ont stocké dans le cadre du processus de Kyoto des quotas d'émissions qu'ils veulent faire valoir lors de la négociation des nouveaux accords ou qu'ils voudront vendre. Les ministres européens sont d'avis que si ces droits sont valorisés dans les négociations à venir, ils induiront des déséquilibres et les décisions prises risqueront d'être difficilement efficaces du point de vue écologique. Une solution devrait donc être trouvée au cours des négociations à venir. Suite à cette présentation, il est conclu que le dernier point, celui des UQA, est certainement celui qui posera le plus de problèmes lors des négociations. Il est à cet égard rappelé que ce système avait en son temps été mis en place, dans l'espoir de voir les Etats-Unis ratifier le Protocole de Kyoto. Monsieur le Ministre souligne en outre que le Conseil européen du 30 octobre prochain se penchera notamment sur la question des UQA, ainsi que sur celle du financement.

### V. 3. Le Conseil européen du 30 octobre 2009

En résumé, les conclusions du Conseil européen<sup>4</sup> en matière de changement climatique sont les suivantes:

- Le Conseil européen a souligné la nécessité d'un accord juridiquement contraignant à partir du 1er janvier 2013. Cet accord doit s'appuyer sur le Protocole de Kyoto et en intégrer tous les éléments essentiels;
- Toutes les parties devraient souscrire à l'objectif des 2 °C et convenir de réductions des émissions mondiales d'au moins 50% d'ici 2050 par rapport aux niveaux atteints en 1990: les réductions cumulées des émissions dans les pays développés devraient être d'au moins 80 à 95% d'ici 2050, par rapport aux niveaux atteints en 1990;
- En vue d'un accord mondial global pour l'après-2012, l'Union européenne est prête à porter à 30% la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 par rapport à 1990 dans le cadre de ces réductions mondiales, pour autant que d'autres pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables et que les pays en développement apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives.
- Le Conseil européen a permis de dégager un accord pour aider les pays pauvres à lutter contre le réchauffement climatique. Les dirigeants européens se sont mis d'accord sur une position commune, et notamment en ce qui concerne l'aide financière aux pays pauvres. C'était jusqu'ici l'un des points d'achoppement de la politique européenne: de quelle manière et à quelle hauteur les pays de l'UE devaient-ils s'engager à aider les pays en développement à lutter contre le changement climatique?
- Les 27 ont décidé de participer au financement d'un fonds qui doit aider ces pays à lutter contre le changement climatique, et à adapter leurs économies. Le surcoût net total de l'atténuation et de

<sup>4</sup> Pour le compte-rendu exhaustif du Conseil européen (document 15265/09), voir: <http://register.consilium.europa.eu/pdf/fr/09/st15/st15265.fr09.pdf>

l'adaptation pourrait s'élever, pour les pays en développement, à quelque 100 milliards d'euros par an d'ici 2020. Une partie importante de ce coût (22 à 55 milliards d'euros) devra être financée par les pouvoirs publics. Tous les pays, à l'exception des moins développés, devraient prendre en charge une part équitable du coût de la lutte contre le changement climatique. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE n'ont, pour l'instant, pas fixé de chiffre précis pour leur contribution;

- L'Union européenne constate qu'il est nécessaire d'accroître de façon progressive les flux financiers supplémentaires, afin d'aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs stratégies. Les pays en développement, en particulier ceux qui sont le plus avancés sur le plan économique, devraient s'engager à prendre des mesures d'atténuation appropriées;
- Le Conseil européen souligne qu'il importe de prévoir des mesures d'incitation pour faire participer le secteur privé à la coopération technologique; le financement privé sera stimulé par la mise en place d'un vaste marché liquide du carbone reposant sur des systèmes solides de plafonnement et d'échange dans les pays développés, un mécanisme pour un développement propre (MDP) révisé et des mécanismes sectoriels de crédit et d'échange relatifs aux mesures prises dans les pays en développement;
- Un arrangement sur le financement constituera un volet essentiel de tout accord conclu à Copenhague. L'UE est prête à assumer sa part de l'effort mondial en fixant un objectif d'atténuation ambitieux, en prévoyant la possibilité de compensations et en contribuant équitablement au soutien public;
- La répartition exacte de la charge financière n'a pas encore pu être fixée entre les Etats membres de l'UE;
- Le Conseil européen a noté qu'une grande quantité d'unités de quantité attribuée (UQA) inutilisées pourrait s'accumuler durant l'actuelle période d'engagement au titre du protocole de Kyoto. Cette question doit être traitée d'une façon non discriminatoire, selon un principe d'égalité entre pays européens et pays non européens, et de sorte que la gestion du surplus d'UQA n'affecte pas l'intégrité environnementale de tout accord conclu à Copenhague.

Le Conseil européen a fait siennes les conclusions adoptées par le Conseil le 21 octobre 2009 (doc. 14790/09), qui, associées aux présentes conclusions du Conseil européen et aux lignes directrices figurant en annexe, confèrent à l'Union une solide position de négociation, ce qui lui permettra de jouer un rôle constructif pendant la phase finale du processus de négociation, en particulier sur des questions clés telles que le financement, le transfert de technologies, l'adaptation, l'atténuation du changement climatique et la bonne gouvernance.

\*

## VI. DIVERS

A noter encore dans un souci d'exhaustivité, que la Commission du Développement durable a reçu une prise de position du Professeur Francis Massen, professeur de physique, de mathématiques et d'informatique (voir annexe 10 du présent rapport) et qu'elle a requis l'avis du Conseil Supérieur pour un Développement Durable (CSDD), avis qu'elle n'a pas encore reçu à ce jour.

En outre, la commission parlementaire a examiné le document européen COM (2009) 475: „*Accroître le financement international de la lutte contre le changement climatique: orientations européennes en vue de l'accord de Copenhague*“<sup>5</sup>, et elle a pris connaissance d'un rapport, assorti d'une résolution en 23 points et d'une recommandation, adopté par la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et intitulé „*Les défis posés par le changement climatique*“<sup>6</sup>.

\*

5 [http://www.ipex.eu/ipex/webdav/site/myjahiasite/groups/CentralSupport/public/2009/COM\\_2009\\_0475/COM\\_COM\(2009\)0475\\_FR.pdf](http://www.ipex.eu/ipex/webdav/site/myjahiasite/groups/CentralSupport/public/2009/COM_2009_0475/COM_COM(2009)0475_FR.pdf)

6 <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/WorkingDocs/Doc09/FDOC12002.htm>

## VII. CONCLUSIONS

Les travaux de la Commission du Développement durable ont permis de préparer un débat d'orientation approfondi, en toute connaissance de cause. La commission parlementaire souhaite que la Chambre des Députés puisse, par le biais d'une motion, fournir des orientations utiles au Gouvernement luxembourgeois en vue de la Conférence de Copenhague.

La Commission espère que les dirigeants du monde entier parviendront à surmonter leurs divergences d'intérêts de court terme pour se rassembler autour d'un projet politique mondial et ainsi donner une suite au Protocole de Kyoto qui soit à la hauteur des enjeux que nous allons devoir tous ensemble affronter dans les décennies à venir. La commission parlementaire estime que le résultat de cette Conférence dessinera l'avenir climatique de l'humanité, et note que les éventuelles décisions qui seront prises à Copenhague auront de nombreuses conséquences nationales et internationales.

Il faudra donc, dans un deuxième temps, entamer une discussion purement nationale dès le début de l'année 2010, et ceci dans le but de préparer un Plan d'action national qui transposera les éventuelles décisions arrêtées à Copenhague. En l'occurrence, il est à garder à l'esprit que le Conseil européen, qui se tiendra le 22 décembre 2009 soit à peine quelques jours après la fin du sommet sur le changement climatique, prendra en compte, le cas échéant, les décisions de Copenhague et les objectifs seront répartis entre les différents pays de l'UE. Les discussions seront, par la force des choses longues et difficiles, mais le Luxembourg devra être prêt à relever les défis, afin de contribuer dans toute la mesure du possible à assurer un avenir à notre planète.

Luxembourg, le 11 novembre 2009,

*Le Président-Rapporteur,*  
Fernand BODEN

\*

## LISTE DES ANNEXES

- 1) Courrier du groupe parlementaire LSAP du 16 septembre 2009
- 2) Questionnaire envoyé aux associations invitées au *hearing* public du 21 octobre 2009
- 3) Prise de position de 180°
- 4) Prise de position du Mouvement écologique
- 5) Prise de position de *Votum Klima*
- 6) Prise de position du SYVICOL
- 7) Prise de position de *Klimabiündnis Lëtzebuerg*
- 8) Prise de position de la Chambre des Métiers
- 9) Prise de position de la Chambre de Commerce
- 10) Prise de position du Professeur Francis Massen

**COURRIER DU GROUPE PARLEMENTAIRE LSAP  
DU 16 SEPTEMBRE 2009**

Monsieur Laurent MOSAR  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Monsieur le Président,

La Conférence de Copenhague qui se tiendra du 7 au 18 décembre 2009, revêt une importance capitale pour la lutte contre le changement climatique puisque les représentants des gouvernements devront tout mettre en oeuvre pour atteindre un accord qui puisse être approuvé et ratifié dans un délai suffisant pour pouvoir entrer en vigueur à l'expiration du Protocole de Kyoto en 2012.

Par la présente, le Groupe parlementaire LSAP vous prie de bien vouloir inviter Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures lors d'une prochaine réunion de la Commission du Développement durable pour qu'il puisse nous renseigner sur l'état des négociations en cours et sur la position que le Gouvernement luxembourgeois entend défendre à Copenhague.

Afin de garantir un débat politique transparent, le Groupe parlementaire LSAP estime qu'il serait opportun de débattre le sujet en séance publique et, à cet effet, il demandera de prévoir une heure d'actualité à ce sujet au mois de novembre.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Lucien LUX  
*Président du Groupe parlementaire LSAP*

Roger NEGRI  
*Député*

\*

**QUESTIONNAIRE ENVOYE AUX ASSOCIATIONS  
INVITEES AU HEARING PUBLIC DU 21 OCTOBRE 2009**

*Audition publique à la Chambre des Députés sur la conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Copenhague (décembre 2009)*

**Liste non exhaustive de questions qui pourraient  
être traitées par les intervenants**

1. Dans le cas où Copenhague aboutit à un accord global juridiquement contraignant et suffisamment ambitieux, incluant tous les pays, l'Union Européenne s'est engagée à passer d'un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% à 30% d'ici 2020 par rapport à 1990, si d'autres pays développés font des efforts comparables. Dans son programme gouvernemental le Gouvernement indique que dans ce contexte, il est prêt à adopter un objectif identique au niveau national. Dès lors, sous quelles conditions le Luxembourg devrait-il accepter un objectif de réduction de 30% d'ici 2020?
2. En cas d'échec de Copenhague, et si cela s'avère la seule option, le Luxembourg et l'Union Européenne devraient-ils poursuivre les négociations dans le cadre du protocole de Kyoto, et accepter un simple amendement avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES<sup>1</sup> d'ici 2020 pour les pays industrialisés, même sans les Etats-Unis? Dans ce contexte, il est rappelé que l'Union Européenne s'est déjà engagée unilatéralement à réduire ses émissions de 20% d'ici 2020 par rapport à 1990.
3. Les objectifs adoptés au titre du protocole de Kyoto ne tiennent pas compte des émissions des secteurs maritimes et aériens, mis à part les émissions de l'aviation intérieure. Au niveau communautaire, les activités aériennes seront intégrées dans le système d'échange de quotas d'émission de GES à partir du 1er janvier 2012. L'Union Européenne a toujours soutenu l'idée d'une inclusion de

<sup>1</sup> GES: Gaz à effet de serre

ces deux secteurs dans le cadre d'un accord global à Copenhague. Quels pourraient être les avantages ou risques pour les secteurs aériens et maritimes au niveau national, si tel n'était pas le cas?

4. Pour que les pays de l'annexe I (pays industrialisés) atteignent leurs objectifs de façon économiquement efficace, le protocole de Kyoto a défini, en complément des efforts à fournir au niveau national, trois mécanismes internationaux, connus sous le nom de mécanismes de flexibilité: l'échange international de droits d'émission de GES d'une part, et deux mécanismes de projet, d'autre part: la mise en oeuvre conjointe („Joint Implementation-JI“) et le mécanisme pour un développement propre („Clean Development Mechanism-CDM“). Quelle est votre appréciation de ces mécanismes de flexibilité, y compris les puits de carbone (projet de boisement/reboisement)?
5. Conformément aux directives de la CCNUCC<sup>2</sup>, les inventaires nationaux de GES doivent inclure les émissions provenant de toutes les sources fixes/de production sur le territoire national, alors que pour les émissions provenant des transports, il faut prendre en compte les ventes de carburants (principe de territorialité). Quelle est votre appréciation de cette méthode de calcul en général et pour le Luxembourg en particulier?
6. Avec une aide publique au développement (APD) de 0,96% du RNB, le Luxembourg est parmi les pays les plus généreux au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, la moyenne se situant autour de 0,28% en 2007. La question du financement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique est centrale à la négociation en vue de Copenhague. Le financement devrait être assuré par des ressources nouvelles, additionnelles et prévisibles. La Commission Européenne, dans une communication récente, a estimé les besoins à 100 milliards d'euros par an d'ici 2020. Dans le cadre de la répartition de la charge entre les pays, devrait-il être tenu compte de l'effort fourni par ceux qui ont déjà atteint ou dépassé une APD de 0,7%? Dans le contexte général de l'évolution de l'APD luxembourgeoise, pourrait-on envisager d'augmenter la part affectée aux mesures de lutte contre le changement climatique, par exemple en mettant en oeuvre des projets qui seront enregistrés comme projet de mécanisme pour un développement propre (clean development mechanism)?
7. La question de la gestion des nouveaux flux financiers s'avère importante. Serait-il préférable de travailler avec les institutions et mécanismes existants, déjà utilisés sous la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto, voire avec des institutions financières internationales, ou de créer de nouveaux processus/mécanismes, tel un fonds mondial pour le climat?
8. Le financement des mesures nationales et internationales à mettre en oeuvre pour atteindre nos objectifs Kyoto et post-Kyoto doit également être assuré. Quels instruments devraient être développés et quelles voies nouvelles être examinées dans ce contexte?
9. Le programme gouvernemental prévoit l'élaboration d'un 2<sup>ième</sup> plan d'action national en vue de réduire les émissions de GES, visant à poursuivre les mesures déjà mises en oeuvre ou à proposer de nouvelles mesures. Selon vous, quels sont les problèmes pour atteindre notre objectif „Kyoto“, à savoir une réduction des émissions de GES de 28% en 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990? Quels sont les secteurs qui devraient être traités en priorité, quelles mesures seraient à renforcer respectivement à mettre en oeuvre et comment?

\*

<sup>2</sup> CCNUCC/UNFCCC: Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques/United Nations Framework Convention on Climate Change

## PRISE DE POSITION DE „180 GRAD“

*Audition publique à la Chambre des Députés sur la conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Copenhague (décembre 2009)*

1. Dans le cas où Copenhague aboutit à un accord global juridiquement contraignant et suffisamment ambitieux, incluant tous les pays, l'Union Européenne s'est engagée à passer d'un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% à 30% d'ici 2020 par rapport à 1990, si d'autres pays développés font des efforts comparables. Dans son programme gouvernemental le Gouvernement indique que dans ce contexte, il est prêt à adopter un objectif identique au niveau national. Dès lors, sous quelles conditions le Luxembourg devrait-il accepter un objectif de réduction de 30% d'ici 2020?

**Les effets environnementaux et sociétaux dus au changement climatique ne sont pas négociables. En conséquence, il n'y a pas de conditions particulières pour le Luxembourg. C'est même plutôt le contraire: le Luxembourg, qui compte parmi les pays les plus riches d'Europe et du Monde, doit plutôt servir d'exemple dans la réduction effective des GES et surtout ne pas rechercher des solutions économiquement favorables en se reposant sur les „mécanismes flexibles“ pour atteindre les obligations internationales.**

2. En cas d'échec de Copenhague, et si cela s'avère la seule option, le Luxembourg et l'Union Européenne devraient-ils poursuivre les négociations dans le cadre du protocole de Kyoto, et accepter un simple amendement avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES d'ici 2020 pour les pays industrialisés, même sans les Etats-Unis? Dans ce contexte, il est rappelé que l'Union Européenne s'est déjà engagée unilatéralement à réduire ses émissions de 20% d'ici 2020 par rapport à 1990.

**Absolument, le Luxembourg et l'UE doivent poursuivre les négociations, le cas échéant même sans les Etats-Unis, et se tenir aux objectifs fixés (Kyoto et 20-20-20). D'autre part, si cela s'avère nécessaire, l'UE doit prendre des mesures économiques (ex.: taxe GES sur les produits importés) à l'encontre des pays industrialisés refusant de contribuer aux réductions nécessaires.**

3. Les objectifs adoptés au titre du protocole de Kyoto ne tiennent pas compte des émissions des secteurs maritimes et aériens, mis à part les émissions de l'aviation intérieure. Au niveau communautaire, les activités aériennes seront intégrées dans le système d'échange de quotas d'émission de GES à partir du 1er janvier 2012. L'Union Européenne a toujours soutenu l'idée d'une inclusion de ces deux secteurs dans le cadre d'un accord global à Copenhague. Quels pourraient être les avantages ou risques pour les secteurs aériens et maritimes au niveau national, si tel n'était pas le cas?

**Malheureusement, la discussion ne peut pas être menée de cette manière. En ne contribuant pas à la réduction des GES, ces deux secteurs sont privilégiés par rapport aux autres secteurs du transport, ce qui à notre avis est d'office inacceptable. D'autre part, il y a lieu d'appliquer d'une façon générale le principe du pollueur-payeur, sans favoriser un secteur par rapport à un autre.**

4. Pour que les pays de l'annexe I (pays industrialisés) atteignent leurs objectifs de façon économiquement efficace, le protocole de Kyoto a défini, en complément des efforts à fournir au niveau national, trois mécanismes internationaux, connus sous le nom de mécanismes de flexibilité: l'échange international de droits d'émission de GES d'une part, et deux mécanismes de projet, d'autre part: la mise en oeuvre conjointe („Joint Implementation-JI“) et le mécanisme pour un développement propre („Clean Development Mechanism-CDM“). Quelle est votre appréciation de ces mécanismes de flexibilité, y compris les puits de carbone (projet de boisement/reboisement)?

**a) Le prix payé par tonne de CO<sub>2</sub> ne correspond pas, et de loin, aux dégâts causés par les GES (le prix à appliquer par tonne de CO<sub>2</sub> devrait être d'environ 120 €).**

**b) Comme ces mécanismes s'avèrent économiquement favorables à court terme pour les pays industrialisés (la recherche du bénéfice à court terme est souvent demandé par le secteur financier qui domine de plus en plus les secteurs de la production de biens), l'application des mécanismes flexibles est la solution de facilité avec comme résultat qu'il n'y a pas de réduction effective des GES. De plus, cette attitude risque de tourner en désavantage pour les industries de ces pays. Ils prennent du retard dans leur développement et dans les adaptations aux technologies modernes. Ils freinent le développement de l'économie en général.**

c) **L'application correcte des critères des Nations Unies est très complexe. Il manque de transparence. Une grande part de l'argent payé se perd chez les consultants et dans la bureaucratie. Le bénéfice pour le tiers-monde n'est donc pas garanti.**

d) **Ethiquement, l'application des mécanismes flexibles n'est pas tolérable.**

5. Conformément aux directives de la CCNUCC, les inventaires nationaux de GES doivent inclure les émissions provenant de toutes les sources fixes/de production sur le territoire national, alors que pour les émissions provenant des transports, il faut prendre en compte les ventes de carburants (principe de territorialité). Quelle est votre appréciation de cette méthode de calcul en général et pour le Luxembourg en particulier?

**Cette convention est acceptable. De toute façon, si les inventaires se faisaient sur la base des biens et des énergies consommés, nous craignons que le résultat pour le Luxembourg dépasse encore les valeurs actuelles (25t/habitant).**

6. Avec une aide publique au développement (APD) de 0,96% du RNB, le Luxembourg est parmi les pays les plus généreux au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, la moyenne se situant autour de 0,28% en 2007. La question du financement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique est centrale à la négociation en vue de Copenhague. Le financement devrait être assuré par des ressources nouvelles, additionnelles et prévisibles. La Commission Européenne, dans une communication récente, a estimé les besoins à 100 milliards d'euros par an d'ici 2020. Dans le cadre de la répartition de la charge entre les pays, devrait-il être tenu compte de l'effort fourni par ceux qui ont déjà atteint ou dépassé une APD de 0,7%? Dans le contexte général de l'évolution de l'APD luxembourgeoise, pourrait-on envisager d'augmenter la part affectée aux mesures de lutte contre le changement climatique, par exemple en mettant en oeuvre des projets qui seront enregistrés comme projet de mécanisme pour un développement propre (clean development mechanism)?

**En ce qui concerne les CDM, veuillez lire nos commentaires au point 4.**

**Le Luxembourg suit une politique exemplaire dans la coopération. Malheureusement les conséquences du changement climatique risquent de mettre en question les résultats déjà obtenus. D'autre part, le changement climatique est surtout le résultat de 150 ans d'émissions de GES. Les pays du tiers-monde n'ont pas participé à ces émissions. En conséquence, nous sommes dans l'obligation de contribuer au financement des mesures d'atténuation et d'adaptation dans le tiers-monde.**

**L'introduction de taxes sur les émissions de GES (en appliquant le principe du pollueur-payeur) mettra à disposition des budgets complémentaires à utiliser dans ce contexte.**

**Dévier des fonds de l'APD pour financer les mesures d'adaptation nécessaires dans le tiers-monde n'est pas acceptable.**

7. La question de la gestion des nouveaux flux financiers s'avère importante. Serait-il préférable de travailler avec les institutions et mécanismes existants, déjà utilisés sous la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto, voire avec des institutions financières internationales, ou de créer de nouveaux processus/mécanismes, tel un fonds mondial pour le climat?

**C'est une question qui peut sembler importante mais qui en réalité risque de détourner l'attention des vrais enjeux.**

8. Le financement des mesures nationales et internationales à mettre en oeuvre pour atteindre nos objectifs Kyoto et post-Kyoto doit également être assuré. Quels instruments devraient être développés et quelles voies nouvelles être examinées dans ce contexte?

**Comme déjà évoqué à plusieurs reprises dans nos commentaires aux points précédents, l'introduction du principe de pollueur-payeur nous semble la piste la plus efficace pour financer et pour subventionner éventuellement les efforts de réduction des GES.**

9. Le programme gouvernemental prévoit l'élaboration d'un 2<sup>ième</sup> plan d'action national en vue de réduire les émissions de GES, visant à poursuivre les mesures déjà mises en oeuvre ou à proposer de nouvelles mesures. Selon vous, quels sont les problèmes pour atteindre notre objectif „Kyoto“,

à savoir une réduction des émissions de GES de 28% en 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990? Quels sont les secteurs qui devraient être traités en priorité, quelles mesures seraient à renforcer respectivement à mettre en oeuvre et comment?

**Un plan d'action ne suffit pas pour atteindre les objectifs. Tout d'abord, les objectifs de réduction étant ± fixés (Kyoto + 20-20-20), il y a lieu de développer une stratégie (Masterplan) globale et des stratégies particulières par secteur. Les stratégies doivent développer les objectifs par secteur, les moyens à mettre en oeuvre et définir les résultats intermédiaires.**

**Après avoir développé les stratégies, on peut établir des plans d'actions par secteur.**

**De plus, il faut se créer un instrument (par exemple un institut climatique) qui fasse le suivi des stratégies et des plans d'action.**

\*

## PRISE DE POSITION DU MOUVEMENT ECOLOGIQUE

### KLIMASCHUTZ: EINE FRAGE DER GLOBALEN GERECHTIGKEIT

#### Vorbemerkung

**So positiv und begrüßenswert es ist, dass die Abgeordnetenkammer ein Hearing zur Konferenz von Kopenhagen organisiert, so sehr bedauert der Mouvement Ecologique mit Nachdruck jedoch folgende drei Elemente:**

- Das Hearing findet gerade an dem Tag statt, wo Luxemburg seine Position im EU-Umweltministerrat zur Konferenz in Kopenhagen darlegt und die EU ihre Position festlegt. **D.h. das Hearing kommt schlichtweg zu spät** ... und hat keinen wirklichen Einfluss mehr auf die Luxemburger Position. Erforderlich wäre gewesen, das Hearing bereits im Frühjahr dieses Jahres zu organisieren ... oder evtl umgehend unter der neuen Regierung, sicherlich aber nicht erst zu diesem Zeitpunkt.

**Prof. Dr. Schellnhuber, Direktor des Potsdamer Institutes für Klimafolgenforschung, der am Montag einen vielbeachteten Vortrag auf Einladung des Mouvement Ecologique und des Klimabündnis Lëtzebuerg hielt, bezeichnete die Konferenz von Kopenhagen als die wohl wichtigste Konferenz in der Menschheit ... da es schlichtweg um den Erhalt des Planeten als Lebensraum für Mensch und Tier geht ... und Luxemburg löst die Debatte aus, wenn es fast zu spät ist ...**

- Der Mouvement Ecologique hat bereits mehrfach vorgeschlagen, den **Ablauf derartiger Hearings zu überdenken**. Statt einer Aneinanderreihung von einzelnen Statements – bei welchen jede Organisation bzw. Institution eher Standpunkte wiederholt, die schon bekannt sind – wäre ein Austausch von Argumenten zwischen den Akteuren weitaus sinnvoller und angebrachter. Warum nicht z. B. eher einzelne Schlüsselfragen in einem Forum regelrecht kontradiktorisch diskutieren bzw. wissenschaftliche, gesellschaftliche und politische Aspekte in einer bestimmten Mischung/ Gewichtung in ein solches Hearing einzubringen? Eine solche Form von Hearing würde – so unsere Überzeugung – zur Aufwertung der Rolle des Parlamentes beitragen können.
- **Klimaschutz hat vorrangig AUCH mit Wirtschafts- und Finanzpolitik** zu tun. Es scheint als ob jedoch – wie leider auch in der vorherigen Legislaturperiode – immer noch die Meinung vorherrsche, lediglich die Umweltkommission bzw. nunmehr die Nachhaltigkeitskommission seien hierfür zuständig. Nochmal: Klimaschutz ist DIE große Herausforderung vor denen die Menschheit steht und deshalb müssen sich alle betroffenen Akteure an einen Tisch setzen. Wir bedauern somit die Abwesenheit von Abgeordneten der Wirtschafts- und Finanzkommission. Sie, ebenso wie das Wirtschaftsministerium bzw. das Finanzministerium, sind als wesentliche Akteure einer nachhaltigen, auf Klimaschutz bedachten Politik zu sehen. „Nachhaltigkeit“ setzt letztlich de facto das Zusammenspiel von Ökologie, Ökonomie und Sozialem (im Rahmen der Grenzen des Oekosystems Erde) voraus, neben der Berücksichtigung von Gerechtigkeitsaspekten zwischen Norden und Süden bzw. jetzigen und zukünftigen Generationen. Unverständlich ist aber auch, warum nicht die Mitglieder der „Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration“ am Hearing teilnehmen.

\*

## 5 KERNAUSSAGEN

### 1. Klimaschutz ist nicht verhandelbar!

Leider scheint es sich noch nicht wirklich in den Köpfen der Menschen festgesetzt zu haben, dass der Klimaschutz nicht verhandelbar ist. Das natürliche Ökosystem steckt den Rahmen für menschliche Aktivitäten ab, dieser Tatsache müssen wir uns endlich stellen!

Bei der Durchsicht des Fragenkataloges der Abgeordnetenkammer gewinnt man immer wieder den Eindruck, als ob Klimaschutz zwar durchaus als sinnvoll angesehen werden würde, aber im „ökonomisch machbaren“ Rahmen. Es entsteht weiterhin der Eindruck Klimaschutz wäre vor allem nur dann willkommen, wenn er sich recht einfach umsetzen lasse.

Einige Beispiele:

*„Dans son programme gouvernemental le Gouvernement indique que dans ce contexte, il est prêt à adopter un objectif identique au niveau national“* oder aber weiter *„Dès lors, sous quelles conditions le Luxembourg devrait-il accepter un objectif de 30% d'ici 2020?“*

Mit Verlaub: die Wortwahl *„il est prêt“* ist fehl am Platz. Luxemburg macht das nicht freiwillig oder „gutmütig“: Luxemburg ist mit dem Kyotovertrag internationale Verpflichtungen eingegangen! Wir gehören zudem mit zu den höchsten Emittenten an CO<sub>2</sub> pro Kopf in Europa und auch weltweit (auch ohne Tanktourismus) und müssen schlichtweg unsere Verantwortung übernehmen und uns nicht nur *„bereit erklären“*. Auch die Formulierung *„accepter un objectif“* sowie die Frage *„Quels pourraient être les avantages ou risques aériens et maritimes au niveau national, si tel n'était pas le cas?“* sind nicht sonderlich glücklich gewählt. Die Frage müsste doch lauten: Wie kann Luxemburg sich für eine Integration des Flugverkehrs in die Bilanzierung stark machen? Und nachgeordnete Frage wäre dann: Wie können wir auch den Flughafen Luxemburg auf diese Herausforderung vorbereiten? Doch auch die grundsätzlichere Frage müsste sich dann auch in diesem Zusammenhang stellen: Stellt der Flugverkehr eine prioritäre Entwicklungsachse aus wirtschaftlicher Sicht, auch in Luxemburg, dar?

**Die Art und Weise der Fragestellung ist in einem gewissen Maße Spiegelbild der Einstellung, des Weltbildes des Fragenden. Sie zeigt auch auf, dass die Tatsache des zwingenden und nicht verhandelbaren Handlungsbedarfs im Klimaschutzbereich nicht verinnerlicht wurde! Und diesem Problem müssen wir uns stellen.**

**Unserer Meinung nach kann es in erster Linie nur darum gehen WIE wir den Klimaschutz vorantreiben und nicht das „wieso“ und „inwiefern“.**

Denn es ist ein Trugschluss zu glauben, die Naturgesetze würden sich aufgrund unserer vermeintlichen Wirtschaftszwänge abändern lassen. Gerade weil wir seit Jahrzehnten als Gesellschaften an diesen Trugschluss glaubten, befinden wir uns heute in der Situation, dass wir quasi 5 nach 12 enorme Anstrengungen durchführen müssen.

Fakt ist, wie in der Publikation *„Kassensturz für den Weltklimavertrag – der Budgetansatz“* des Wissenschaftlichen Beirates der Bundesregierung (WBGU) zu lesen ist: *„Die Wissenschaft ist sich heute weitgehend einig, dass eine Erderwärmung um mehr als 2 °C gefährliche, irreversible und kaum beherrschbare Folgen für Natur und Gesellschaft hätte.“* Auch die Staats- und Regierungschefs der G8-Staaten und das Forum der 16 führenden Wirtschaftsmächte (d.h. auch Indien, Brasilien, China) haben im Juli 2009 in L'Aquila deshalb diese 2° C Grenze anerkannt.

Dabei lässt sich auf beeindruckende Art und Weise wissenschaftlich nachweisen, warum gerade die 2 Grad Erwärmung der „turning point“ ist. Die Festlegung auf eine maximale 2 Grad Erhöhung erfolgte nicht aufs Geratewohl, sondern da bei einer noch stärkeren Erwärmung die Folgen schlichtweg nicht mehr kontrollierbar wären.

Jedwede Klimadebatte muß deshalb dieses Referenzziel zum Rahmen haben.

**Und der Mouvement Ecologique drängt mit Nachdruck darauf, dass Luxemburg seine Klimaschutzziele (min. 30% Reduktionen) durch Maßnahmen im eigenen Land umsetzen muss!**

### 2. Den „Klima-Gerechtigkeitsgedanken“ konkretisieren!

Beliebtes Thema ist die Frage, welcher Kontinent wieviel CO<sub>2</sub> reduzieren muss. Gerne verweist jeder Kontinent darauf, dass er gerne bereit wäre mehr zu machen, wenn denn auch der andere ... Ein Ausweg aus dieser Sackgasse muss unbedingt gefunden werden, wir müssen uns aus dieser Starre

lösen, eine gerechte Lastenverteilung vornehmen. Oder wie es der WBGU beschreibt: Das Ganze gleicht einem Mikado-Spiel: der erste der sich bewegt scheint der Verlierer zu sein. Es gälte den gordischen Knoten zu lösen und eine klimaverträgliche Weltwirtschaft aufzubauen.

Als äußerst spannend erachtet der Mouvement Ecologique das Konzept des Klimabudgets, das vom WBGU mit internationalen Wissenschaftlern entwickelt wurde. Dieses ist wie folgt definiert:

*„Aus der 2 °C-Leitplanke lässt sich das weltweit noch verfügbare Budget an CO<sub>2</sub>-Emissionen ableiten. Bis zur Jahrhundertmitte dürfen höchstens noch etwa 750 Mrd. t CO<sub>2</sub> in die Atmosphäre freigesetzt werden, wenn die Leitplanke mit einer Wahrscheinlichkeit von 67% eingehalten werden soll. Möchte man diese Wahrscheinlichkeit auf 75% erhöhen, müssen die kumulativen Emissionen im nämlichen Zeitraum sogar unter 600 Mrd. t CO<sub>2</sub> bleiben. Nach 2050 darf in jedem Fall weltweit nur noch eine kleine CO<sub>2</sub>-Menge ausgestoßen werden. Die Ära der von fossilen Energieträgern angetriebenen Weltwirtschaft muss daher noch in der ersten Hälfte dieses Jahrhunderts zu Ende gehen.*

*Das zwischen 2010 und 2050 mit der 2 °C-Leitplanke verträgliche CO<sub>2</sub>-Gesamtbudget wird über den Pro-Kopf-Schlüssel gleichmäßig auf die Staaten der Erde verteilt, wobei 2010 auch als demographisches Referenzjahr dient. Damit wird die Verantwortung für die zukünftigen Emissionen den Menschen aller Weltregionen und Länder übertragen. In Anerkennung des Verursacherprinzips wird zusätzlich ein finanzieller Ausgleich zwischen Nord und Süd angestrebt, der sich an den nationalen Unterschieden der Pro-Kopf-Emissionen im Zeitraum zwischen 1990 und 2010 orientiert. (...)*

*Für den Zeitraum 2010-2050 entspricht die vom WBGU vorgeschlagene Verteilung des CO<sub>2</sub>-Gesamtbudgets durchschnittlichen Emissionsrechten von etwa 2,7 t CO<sub>2</sub> pro Kopf der Weltbevölkerung im Jahr 2010, die z. T. durch Anwendung der flexiblen Mechanismen zwischen den Staaten umverteilt werden können. Allerdings sollten alle Länder ihre Klimaschutzstrategien tendenziell so anlegen, dass sich gegen Ende des Budgetzeitraums ihre realen Emissionen bei etwa 1 t CO<sub>2</sub> pro Kopf und Jahr annähern. (...)*

***Im Rahmen des Budgetansatzes müssen alle Ländergruppen große Zugeständnisse machen: Von den Industrieländern werden weitgehende Reduktionsverpflichtungen sowie umfassende Technologie- und Finanztransfers erwartet. Die Schwellen- und Entwicklungsländer müssen ihrerseits akzeptieren, dass eine nachholende wirtschaftliche Entwicklung auf der Basis fossiler Energieträger nicht mehr zukunftsfähig ist, so dass auch sie möglichst rasch den Übergang zu einer klimaverträglichen Gesellschaft einleiten sollten.***

*Der WBGU-Budgetansatz soll der internationalen Klimaschutzpolitik mittel- und langfristig als Kompass und Orientierungsrahmen dienen. Der WBGU schlussfolgert aus seinen Analysen, dass sich die UNFCCC-Vertragsstaaten in Kopenhagen auf folgende Richtungsentscheidungen einigen müssten:*

– Die 2 °C-Leitplanke wird völkerrechtlich verbindlich festgeschrieben.

*Für Kohlendioxid, dem im Klimaschutz die langfristig entscheidende Rolle zukommt, wird ein mit der 2 °C-Leitplanke kompatibles globales Emissionsbudget aus fossilen Quellen bis zum Jahr 2050 verbindlich vereinbart.*

*Folgende Meilensteine werden gesetzt:*

*(1) Die Trendumkehr der weltweiten CO<sub>2</sub>-Emissionen im Zeitraum 2015-2020.*

*(2) Die Rückführung der globalen Emissionen bis zur Jahrhundertmitte auf ein Niveau, das mit dem schmalen Emissionsbudget nach 2050 konsistent ist.*

– Das globale CO<sub>2</sub>-Budget wird auf Pro-Kopf-Basis gleichmäßig auf die Weltbevölkerung aufgeteilt, so dass sich für alle Länder nationale CO<sub>2</sub>-Budgets berechnen lassen. Sie werden ebenfalls verbindlich festgeschrieben und bilden den Orientierungsrahmen dafür, wie schnell und stark die Länder ihre CO<sub>2</sub>-Emissionen reduzieren müssen.

– Alle Länder verpflichten sich, international und objektiv überprüfbare Dekarbonisierungsfahrpläne vorzulegen, die über den geplanten nationalen Emissionspfad bis 2050 Auskunft geben. Diese Fahrpläne sollen sich neben den nationalen CO<sub>2</sub>-Budgets auch an den nationalen Emissionsminderungspotenzialen orientieren.

– Zusätzlich werden für die Länder mit gegenwärtig hohen Pro-Kopf-Emissionen Reduktionsverpflichtungen bis 2020 vereinbart, um eine Verschleppung der Dekarbonisierungsanstrengungen zu verhindern.

- *Es werden flexible Mechanismen (internationaler Emissionshandel und Joint Implementation) sowie angemessene zusätzliche Finanz- und Technologietransferleistungen der Industrieländer vereinbart.*
- *Es wird beschlossen, eine Weltklimabank zu gründen, die für die Überprüfung der nationalen Dekarbonisierungsfahrpläne auf Plausibilität und Umsetzbarkeit sowie für die Operationalisierung der flexiblen Mechanismen und Transferleistungen zuständig ist.*

*Aufgrund der gegenwärtig eklatanten Differenzen zwischen den Pro-Kopf-Emissionen der Industrie- und der Entwicklungsländer werden Emissionshandel und andere flexible Mechanismen erhebliche Finanz- und Technologietransfers bewirken, die den Anbieterländern attraktive Möglichkeiten für Nachhaltigkeitsinvestitionen eröffnen sollten. Insofern würde die Implementierung des WBGU-Budgetansatzes die klimaverträgliche und nachhaltige Entwicklung weltweit entscheidend fördern.*

**Nur zur Erinnerung: und um aufzuzeigen wie erheblich der Handlungsbedarf in Luxemburg ist: die Pro-Kopf-Emissionen in Luxemburg betragen derzeit 28,4 Tonnen CO<sub>2</sub>-Äquivalente, ohne Tanktourismus (aber mit Stromverbrauch) immer noch deutlich über 25 Tonnen! D.h. gerade unser Land ist gehalten, schnellstmöglich eine Trendwende in die Wege zu leiten.**

### 3. Eine glaubwürdige Politik setzt eine ehrliche Analyse voraus

Vor allem „dank“ der Wirtschaftskrise scheinen die CO<sub>2</sub>-Emissionen in Luxemburg zu stagnieren. Mit einer bemerkenswerten Stoisizität verdrängen wir aber die Tatsache, dass wir damit meilenweit von unserer Kyoto-Verpflichtung einer 28% CO<sub>2</sub>-Reduktion entfernt sind. Der Luxemburger Aktionsplan im Klimaschutz wurde nur in einigen Punkten umgesetzt.

Es ist schlichtweg unverständlich, dass im Rahmen des Hearings diese Tatsache nicht weitaus offensiver aufgegriffen wird. Denn Fakt ist: wir sind wenig glaubwürdige Ansprechpartner auch jetzt im Rahmen der Kopenhagener Verhandlungen, wenn wir unsere bis dato gesteckten Ziele nicht einmal ansatzweise erreichen ...

Es wäre ein Trugschluss, wenn Luxemburg denken würde, wir könnten unsere Klimaschutzziele weiterhin über Freikaufmechanismen erreichen. Zahlreiche Argumente sprechen dagegen, so u.a.:

- Es ist eine Frage der globalen Gerechtigkeit, dass jedes Land seine Verantwortung im Klimabereich übernimmt und diese nicht auf andere verlagert;
- Ökonomisch ist es schlicht widersinnig, Millionen in häufig zweifelhafte Projekte in Entwicklungsländern zu investieren, wenn diese Gelder sinnvoll auch im Handwerksbereich in Luxemburg eingesetzt werden könnten. Dies zumal da zahlreiche Freikaufprojekte aus sozialer und ökologischer Sicht mehr denn umstritten sind;
- Die Preise für derartige Mechanismen werden ohne Zweifel ansteigen, je höher die CO<sub>2</sub>-Verpflichtungen, desto höher die Preise ...
- Mittel- bis langfristig muss schlichtweg der gesamte Welthandel mit weitaus weniger CO<sub>2</sub>-Emissionen, ja sogar Kohlenstofffrei, klar kommen. Jeden Monat, in dem sich Luxemburg nicht auf diese Entwicklung vorbereitet, wird mittel- bis langfristig den Druck erhöhen und eine weitaus kürzere und entsprechend schmerzlichere Umstellungszeit mit sich bringen.

Luxemburg muss sich deshalb einer ehrlichen Analyse unterziehen, warum wir bis dato unsere Klimaschutzziele derart gravierend verfehlen und vor allem in den zentralen Bereichen keine Trendwende einläuten konnten!

Dann müsste man sich den Tatsachen stellen, inwiefern unser Finanzsystem die richtigen Anreize setzt, dass im Mobilitätsbereich leider die seit Jahren zur Debatte stehenden Infrastrukturprojekte verschleppt werden (siehe moderne Stadtbahn), auf der Ebene der Altbausanierung ein Durchbruch bis dato nicht erreicht werden konnte (vor allem aufgrund fehlender Beratung und Formation der Berufskreise); sanfte Initiativen, wie z. B. das Car-Sharing, seitens des Staates nicht ausreichend gefördert werden; der Biolandbau nach wie vor als Nischenproduktion erachtet wird ... de facto der Klimaschutz in der Alltagspolitik kein wirkliches Thema und Leitbild ist.

#### 4. Die ungestellten Fragen ... sind manchmal die spannendsten

Auch aus dem bisher angeführten drängen sich zahlreiche Fragen auf, die im Dokument der Abgeordnetenkommission nicht gestellt wurden:

- Wie kann gewährleistet werden, dass in der Alltagspolitik nur noch Entscheidungen getroffen werden, die konform zu Klimaschutzzielen sind? Im Koalitionsabkommen wird immerhin der „Klimacheck“ jedweder Regierungsentscheidung angeführt, wie dieser konkret umgesetzt werden soll (und wann) wäre interessanter Punkt der Debatte gewesen.
- Zentral ist zudem: Wie kann unser Wirtschaftsstandort umgebaut werden, sich fortentwickeln, damit er den CO<sub>2</sub>-Ansprüchen gerecht wird? Wie kann ein kohlenstofffreier Wirtschaftsstandort 2050 aussehen? Wie ist der Weg dorthin? Was bedeutet eine solche Zielorientierung für bestimmte Wirtschaftssektoren, was für die Prioritätensetzung bzw. die Instrumente der Luxemburger Wirtschafts- bzw. Finanzpolitik? Die Aussagen hierzu in der Debatte seitens der wirtschaftlichen Kreise wären doch sicherlich spannend gewesen.
- Wie auch kommen wir aus der Falle des kontinuierlichen Wachstumsgedankens heraus? Denn niemand kann ehrlich daran glauben, dass die Reduktion der CO<sub>2</sub>-Emissionen mit einem weiteren jährlichen Wirtschaftswachstum von 4% erreichbar ist. Man darf sich in der Tat nichts vormachen: 4% jährliches Wachstum macht man nicht nur mit „sanften“ Projekten, damit verbunden ist auch eine knallharte Steigerung des Konsums, des materiellen Verbrauchs ... wie kann demnach endlich eine Verknüpfung der Klima- mit der Lissabonstrategie erfolgen? Was bedeutet dies letztlich auch für die Absicherung z.B. des Sozialsystems? Wie kann diese gewährleistet werden?
- Oder aber eine sehr zentrale Frage: Unsere Gesellschaft steht vor einer gewaltigen kulturellen Aufgabe! Eine weitgehende Änderung unseres heutigen Lebensstils ist notwendig. Wohl sieht auch der Mouvement Ecologique hierin zahlreiche Vorteile und ein Gewinn der Lebensqualität ... aber die Diskussion muss geführt werden. Es ist eine zentrale Herausforderung dabei den Gerechtigkeitsgedanken klar zu formulieren: von dem heutigen Raubbau des Nordens am Süden sowie an den Fundamenten der nächsten Generationen müssen wir mehr Gerechtigkeit Nord-Süd und eine stärkere Intergenerationengerechtigkeit herstellen. Das bedeutet Eingriffe in den Alltag, die von einem reduzierten Fleischkonsum (und entsprechend guten vegetarischen Gerichten) bis hin zu einem „weniger ist mehr“ im materiellen Bereich reichen. Es gilt die Gesellschaft für diesen kulturellen Paradigmenwechsel fit zu machen. Dass eine solche Entwicklung sozialverträglich erfolgen muss und nicht die sozial Schwachen in erster Linie die Kosten dafür zu tragen haben, ist für den Mouvement Ecologique eine wichtige Herausforderung, die u.a. auch mit den Gewerkschaften zu besprechen ist.

#### 5. Zu den gestellten Fragen: den Klimaschutz offensiv statt defensiv angehen

1. Zur Frage, unter welchen Voraussetzungen Luxemburg ggf. die Vorgabe einer 30%-Reduktion angehen sollte: Luxemburg ist mit dem Kyoto-Vertrag das Ziel einer CO<sub>2</sub>-Reduktion von 28% bis 2012 eingegangen. Das 30% Ziel verschärft deshalb die Situation für Luxemburg nicht, ganz im Gegenteil. Mit der neuen Verpflichtung ist es ganz realistisch wieder möglich, dass Luxemburg seine Klimaschutzziele im Land selbst erreicht. Gerade das muss das Ziel jedweder Klimaschutzpolitik sein!
2. Zur Frage, ob der Prozess auch ohne USA im Rahmen auch von Kyoto fortgeführt werden soll: Ja: Natürlich wäre es unbedingt geboten, dass die USA ihre Verantwortung übernimmt. Doch auch ohne USA sollte jedes Land seine Verantwortung übernehmen und den Kyoto-Prozess fortführen, übergehend in die neuen Verträge.
3. Zur Frage der Integration der „secteurs aeriens et maritimes“ in die Berechnungen: Natürlich sollten diese integriert werden! Der Flugverkehr ist zentral mitverantwortlich für die Klimaproblematik! Und außerdem tritt der Mouvement Ecologique für regionale Produktionsprozesse ein, eine Steuer auf dem Flugbenzin wäre ein unterstützendes Instrument in diesem Sinne. Man soll in Luxemburg nicht erneut eine Vogel Strauß-Politik betreiben: der Flugverkehr wird mittelfristig auch aufgrund von CO<sub>2</sub>-Restriktionen Probleme haben. Dieser Situation sollte man sich heute schon stellen: welche Umqualifizierungsmaßnahmen können mittelfristig getroffen werden? In welche zukunftsträchtigen Branchen könnten Arbeitnehmer überführt werden?

4. CDM-Projekte sind aus sozialer und ökologischer Sicht mehr denn umstritten. Es sollte nach Ansicht des Mouvement Ecologique kein weiterer Aufkauf erfolgen, Gelder sollten in Projekte zur Reduktion der Emissionen in unserem Land investiert werden! (Bis dato hat Luxemburg bereits 50 Mio. Euro in derartige Projekte investiert, wollen wir diese Tendenz fortsetzen, so ist mit Ausgaben von min. 180 Mio. Euro zu rechnen!) Der Mouvement Ecologique spricht sich zudem kategorisch gegen die Nutzung von Senken aus, da diese sozial umstritten sind und auch ökologisch kaum Sinn machen (es handelt sich dabei um eine sehr kurzfristige Maßnahme, denn es erfolgt lediglich eine vorübergehende Speicherung). Die derzeitigen Rechte auf Senken sollten umgehend verkauft werden. Joint Implementation Projekte waren in der Vergangenheit sicherlich als besser zu bewerten, allerdings, da vor allem konzentriert auf die osteuropäischen Staaten, ist dieser „Markt“ sicherlich sehr bald erschöpft.
5. Zur Frage des Berechnungsmodus: Das heutige Modell bietet Vor- und Nachteile. Luxemburg zieht auch Vorteile daraus, so werden uns z.B. nicht die bei der Produktion anfallenden CO<sub>2</sub>-Emission der importierten Waren zubilanziert ... Außerdem: Luxemburg zieht aus dem Tanktourismus knallharten Profit. Wer den Nutzen einer ökonomischen Aktivität hat, sollte wohl auch bereit sein die Konsequenzen dafür zu zahlen. Mit Nachdruck verweist der Mouvement Ecologique zudem darauf, dass die Einnahmen aus dem Tanktourismus mittel- bis langfristig wegbrechen werden. Aufgrund von EU-Harmonisierungen, aber auch aufgrund eines Technologietransfers auf Elektroautos, Hybridtechnologie bzw. andere Antriebssysteme usw. Die enorme Abhängigkeit des Budgets von diesem Faktor muss deshalb, so oder so, unabhängig von Klimaüberlegungen dringendst angegangen werden. Wer sich dieser Tatsache verschließt, handelt unverantwortlich! Statt demnach immer noch über Zahlen zu feilschen, sollte man endlich aktiven Klimaschutz betreiben.
6. Es muss eine klare Trennung zwischen Kooperationspolitik und Adaptationsmaßnahmen geben! Natürlich muss die Kooperationspolitik im Respekt des Klimaschutzes erfolgen, doch dass Luxemburg nunmehr versuchen würde unter dem Deckmantel seiner Entwicklungspolitik Klimaschutzmaßnahmen zu finanzieren, wäre politisch nicht zu vertreten.
7. Eine Klimaweltbank im Rahmen der UN wäre nach Ansicht des Mouvement Ecologique der sinnvollste Weg. Diese könnte gemäß WBGU folgende Rolle übernehmen: *„... eine Weltklimabank zu gründen, die für die Überprüfung der nationalen Dekarbonisierungsfahrpläne auf Plausibilität und Umsetzbarkeit sowie für die Operationalisierung der flexiblen Mechanismen und Transferleistungen zuständig ist.“*
8. Die Frage der Finanzierung ist sicherlich zentral. Fakt ist jedoch leider bis dato, dass sich das Finanzministerium jeder diesbezüglichen tiefgreifenderen Diskussion entzog. Stichworte sind: nachhaltige Steuerreform, Durchsicht des Staatshaushaltes auf kontraproduktive Investitionen, Neuausrichtung der Budgetkalkulation (siehe Studie des Nachhaltigkeitsrates). Weitere Stichworte sind: Umorientierung des Wirtschaftsstandortes, Green technologies und green jobs ... Kleine Anregung am Rande: Die Gelder für den noch immer zur Diskussion stehenden Ausbau der A3/A4 wären gut in Klimaschutzprojekte investiert. **So lange Finanzpolitik nicht AUCH mit „nachhaltiger Entwicklung“ und „Klimaschutzpolitik“ verknüpft wird, fehlt ein entscheidender wenn nicht DER entscheidende Akteur in der Diskussion. Das Finanzministerium ist hier gefordert! Übrigens: es würde Luxemburg gut zu Gesicht stehen auf EU-Ebene für eine „Carbon Tax“ einzutreten ... auch eine Vorgängerrolle wäre natürlich nach Ansicht des Mouvement Ecologique spannend.**
9. Diese Frage wäre ein separates Hearing wert ... zuerst sollte aber eine Analyse erfolgen, WARUM beschlossene Maßnahmen, warum der Klimaaktionsplan nicht oder absolut unbefriedigend umgesetzt wurden sowie ein Monitoring der getroffenen Maßnahmen erfolgen. Prioritäten müssten von einer Umorientierung in der Mobilitätspolitik über den Aufbau einer Energieberatung bis hin zur Förderung des Biolandbaus sein. Themenfelder sind entsprechend sicher: Energie – Mobilität – Wohnen und Bauen – Ernährung – Wirtschaft. Nur müssen zudem die notwendigen Rahmenbedingungen geschaffen werden, damit überhaupt eine Umsetzung der Maßnahmen erfolgen kann. Nur eine Integration des Klimaschutzes in die verschiedenen sektoriellen Bereiche kann zu einer überzeugenden Gesamtpolitik eines Landes führen. Die alleinige Reduktion der Verantwortung auf ein Ministerium und sei es noch ein „großes“ Nachhaltigkeitsministerium kann nicht die Antwort darstellen.

\*

## PRISE DE POSITION DE VOTUM KLIMA

*Audition publique à la Chambre des Députés sur la conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Copenhague (décembre 2009)*

21 octobre 2009

*Liste non exhaustive de questions qui pourraient être traitées par les intervenants*

### **Welche Anforderungen für das Kopenhagener Klimaschutzabkommen?**

Der jüngste Bericht des UN-Umweltprogramms „Climate Change Science Compendium 2009“ und der „Synthesis Report“ führender Klimawissenschaftler vom März dieses Jahres belegen auf erschreckende Art und Weise, dass der Klimawandel sich deutlich schneller vollzieht als bislang angenommen.

Wenn der aktuelle Trend beim THG-Ausstoß weitergeht, steuern wir auf eine globale Temperaturerhöhung von 6° Celsius über vorindustriellen Zeiten zu.

Nicht nur Klima-Wissenschaftler aus aller Welt, auch die Internationale Energieagentur fordert mittlerweile sofortige und grösste Anstrengungen beim Klimaschutz, damit wir die globale Temperaturerhöhung soweit wie möglich unterhalb von 2° Celsius begrenzen, damit wir den gefährlichen Klimawandel mit seinen katastrophalen Folgen für Milliarden Menschen und unsere Ökosysteme noch verhindern können.

„Early action“ ist das Gebot der Stunde: wir müssen den weltweiten Peak bei den globalen THG-Emissionen bis 2015 erreichen und bis 2050 unsere THG nahezu auf Null reduzieren.

Bis 2020 müssen die Industrienationen, darunter auch die EU, ihre Emissionen um 25-40% im Vergleich zu 1990 reduzieren, wovon der grösste Teil der Reduktionen zuhause geleistet werden muss.

Die Abholzung der Regenwälder ist für ein Fünftel der weltweiten Treibhausgase verantwortlich und muss bis 2020 vollständig gestoppt werden.

Nicht nur zahllose Entwicklungsorganisationen, sogar selbst die EU-Kommission hat Anfang 2009 die Höhe der notwendigen öffentlichen Gelder, die die Industrienationen für Mitigations- und Anpassungsmaßnahmen in den Entwicklungsländern und den Schutz der Regenwälder zur Verfügung stellen müssen, auf jährlich mindestens 110 Milliarden Euro im Jahr 2020 beziffert.

Nach dem Prinzip der gemeinsamen, aber differenzierten Verantwortung würde dies für die EU, die für ca. ein Drittel der historischen THG-Emissionen verantwortlich ist, einen Beitrag von ca. 35 Milliarden Euro jährlich bedeuten.

Bevor wir zu den ersten drei Fragen Stellungnahme beziehen, möchte Votum Klima an dieser Stelle die Gelegenheit nutzen und unsere Einschätzung zu dem derzeitigen Stand der Verhandlungen für ein Klimaschutzabkommen in Kopenhagen erläutern.

Die Klimaschutzkonferenz in Kopenhagen beginnt zwar erst in 47 Tagen, doch die gemeinsame Position der Europäischen Union wird bereits in diesen Tagen fixiert.

Gestern haben die EU-Finanzminister in der alles entscheidenden Frage der Finanzierung von Adaptations- und Mitigationsmaßnahmen in den Entwicklungsländern erneut – man kann es leider nicht anders nennen – versagt.

Und während wir hier diskutieren, beratschlagt der EU-Umweltministerrat nur wenige Meter entfernt über weitere strittige Fragen im Zusammenhang mit dem Kyoto-Nachfolgeabkommen in Kopenhagen.

„Wir können uns ein Scheitern in Kopenhagen nicht leisten“, warnte der englische Premier Gordon Brown vor zwei Tagen. Doch es wird immer deutlicher, dass die Regierungsvertreter der meisten EU-Staaten sich offensichtlich nicht der Tatsache bewusst sind, dass wir beim Klimaschutz nicht mehr länger warten können, wenn wir den gefährlichen Klimawandel noch verhindern wollen.

Wir können das 2° Celsius Ziel noch erreichen, doch dafür müssen wir jetzt handeln, und zwar mit der größten Entschlossenheit! Jeder Tag, den wir vergeuden, ohne dass wir die notwendigen Maßnahmen in die Wege leiten, ist nicht nur verlorene Zeit, sondern es wird auch immer schwerer, wenn nicht gar unmöglich, die notwendigen Klimaschutzmaßnahmen noch zeitig zu erreichen.

Die 27 Staaten der EU, darunter Luxemburg, haben es bislang nicht fertig gebracht, die Weichen für ein weltweites Klimaschutzabkommen im Dezember in Kopenhagen zu stellen – im Gegenteil. Die EU versteckt sich hinter ihrer angeblichen Vorreiterrolle.

Doch die EU ist alles andere als ein Vorreiter: einerseits hält sie zwar die 2° Celsius Grenze als Grundlage der Klimaschutzpolitik hoch und heilig, andererseits will sie aber die aus wissenschaftlicher Sicht notwendigen Maßnahmen nicht ergreifen, um dieses Ziel noch mit einer halbwegs großen Sicherheit zu erreichen.

In der Frage, wie hoch die Reduktion der Treibhausgase sein soll, ist die Position der EU völlig unzureichend: anstatt ein Zeichen zu setzen und die notwendigen 40% bis 2020 einzufordern, verweist die EU auf das Ende 2008 beschlossene Klima- und Energiepaket hin, das THG-Reduktionen von 20% bis 2020 vorsieht, mit einer Option, diese auf 30% zu erhöhen, falls ein internationales Abkommen zustande kommt, wobei noch völlig unklar ist, wieviel davon INNERHALB der EU erzielt werden muss.

Und nicht nur beim Reduktionsziel versagt die EU. Wenn es zu einem globalen Abkommen kommen soll, müssen die Verursacher des Klimawandels – das sind wir, die Industrienationen – die Entwicklungsländer beim Kampf gegen den Klimawandel finanziell unterstützen: „No money – no deal“, sagte bereits Anfang des Jahres der EU-Umweltkommissar Stavros Dimas.

Die EU-Kommission schlägt mittlerweile anstatt der ursprünglichen 110 Milliarden Euro im Jahr 2020 nur noch einen Betrag von 2-15 Milliarden Euro an öffentlichen Geldern zur Finanzierung von Anpassungs- und Mitigationsmaßnahmen in den Entwicklungsländer vor. Das ist etwa 10% von dem, was notwendig wäre.

Gestern abend konnte man mit einem ziemlichen Befremden einer Reuters-Meldung entnehmen, dass es laut Finanzminister Frieden nicht wirklich wichtig wäre, konkrete Zahlen auf den Tisch zu legen:

*„Luxembourg Finance Minister Luc Frieden said it was enough that European countries had sketched out their intentions. Putting the figures in this text at this moment would have been preferred but it is not essential, he said. The essential thing is that we want a European response and that Europe must play a leading role in the fight against climate change.“*

Auf dieser Basis kommen wir beim weltweiten Klimaschutzabkommen keinen Schritt weiter, sondern höchstens einen Schritt näher an den Abgrund einer weltweiten Klimakatastrophe, Herr Frieden!

Der gestrige ECOFIN-Rat hat klar gemacht, dass die EU nicht gewillt ist, für ihr klimaschädigendes Wirtschaften in den letzten 100 Jahren die Verantwortung zu übernehmen. Die Zeche dafür werden die Entwicklungsländer bezahlen müssen.

Die benötigten Gelder, die die EU jährlich zur Verfügung stellen müsste, würden sich auf schätzungsweise 35 Milliarden Euro im Jahr 2020 belaufen. Umgerechnet auf jeden EU-Bürger sind das durchschnittlich 20 Cents pro Tag. D.h. eine der reichsten Regionen der Welt ist nicht in der Lage, pro Einwohner und Tag 20 Cents aufzubringen, um Milliarden Menschen eine Chance zu geben, sich vor den katastrophalen Auswirkungen des Klimawandels, den diese ja nicht mal verursacht haben, zu wehren. Armes Europa!

Dies sind sehr düstere Voraussetzungen für ein weltweites Abkommen im Dezember in Kopenhagen.

Wenn nicht noch beim Gipfeltreffen der Staats- und Regierungschefs in der nächsten Woche ein Wunder geschieht, müssen wir leider konstatieren, dass die EU in ihrer so vielzitierten Vorreiterrolle versagt hat und für ein immer wahrscheinlicher werdendes Scheitern von Kopenhagen einer der Hauptverantwortlichen ist.

- 1. Dans le cas où Copenhague aboutit à un accord global juridiquement contraignant et suffisamment ambitieux, incluant tous les pays, l'Union Européenne s'est engagée à passer d'un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% à 30% d'ici 2020 par rapport à 1990, si d'autres pays développés font des efforts comparables. Dans son programme gouvernemental le Gouvernement indique que dans ce contexte, il est prêt à adopter un objectif identique au niveau national. Dès lors, sous quelles conditions le Luxembourg devrait-il accepter un objectif de réduction de 30% d'ici 2020?**
- 2. En cas d'échec de Copenhague, et si cela s'avère la seule option, le Luxembourg et l'Union Européenne devraient-ils poursuivre les négociations dans le cadre du protocole de Kyoto, et**

*accepter un simple amendement avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES<sup>3</sup> d'ici 2020 pour les pays industrialisés, même sans les Etats-Unis? Dans ce contexte, il est rappelé que l'Union Européenne s'est déjà engagée unilatéralement à réduire ses émissions de 20% d'ici 2020 par rapport à 1990.*

3. *Les objectifs adoptés au titre du protocole de Kyoto ne tiennent pas compte des émissions des secteurs maritimes et aériens, mise à part les émissions de l'aviation intérieure. Au niveau communautaire, les activités aériennes seront intégrées dans le système d'échange de quotas d'émission de GES à partir du 1er janvier 2012. L'Union Européenne a toujours soutenue l'idée d'une inclusion de ces deux secteurs dans le cadre d'un accord global à Copenhague. Quels pourraient être les avantages ou risques pour les secteurs aériens et maritimes au niveau national, si n'était pas le cas?*

Wozu dieses Hearing und die erst im November stattfindende Parlamentsdebatte über Kopenhagen, könnte man sich nach all dem vorhergesagten fragen. Eigentlich hätte dieser Prozeß bereits Anfang dieses Jahres stattfinden müssen, als die EU ihre internen Verhandlungen für eine gemeinsame Position für Kopenhagen aufgenommen hat. Jetzt, da die gemeinsame EU-Position Ende Oktober finalisiert wird, erscheint die Parlamentsdebatte Mitte November wie der vielzitierte „Moutarde après Dîner“.

Dennoch sind wir der Meinung, dass es wichtig ist, diese Debatte zu führen. Ein Scheitern in Kopenhagen kann leider nicht mehr ausgeschlossen werden. Doch es darf kein Scheitern beim Klimaschutz geben!

Auch wenn es nicht gelingen sollte, ein starkes weltweites Klimaabkommen unter der Leitung der Vereinten Nationen zustande zu bekommen, so muss die EU alles daran setzen – notfalls ohne die USA – den Klimaschutz voranzutreiben, gemeinsam mit den grossen Schwellenländern wie China und Indien.

Die Folgen eines gefährlichen Klimawandels allein sind schon Grund genug zu handeln. An dieser Stelle möchten wir unsere Forderung nach einem „Alleingang“ der EU in Sachen Klimaschutz, sollte Kopenhagen scheitern oder nur ein fauler Kompromiss herauskommen, noch in einen anderen Kontext setzen, nämlich den unserer Energieversorgung und wirtschaftlichen Entwicklung.

Neben der Pleite von Lehman Brothers gab es im Herbst 2008 noch eine weitere Nachricht, die unsere Verantwortlichen in Politik und Wirtschaft eigentlich genauso hätte wachrütteln müssen, die aber nur vergleichsweise geringe Beachtung fand. Und doch stehen beide in engem Zusammenhang.

Im November 2008 stellt die Internationale Energieagentur ihren Bericht „World Energy Outlook 2008“ vor. Darin warnt die bislang so optimistische IEA davor, dass die Erdölreserven doppelt so schnell zur Neige gehen wie bislang angenommen, mit weitreichenden Folgen für unsere Volkswirtschaften, deren Funktionieren in großem Maße vom Erdöl abhängt:

„Das Weltenergiesystem steht an einem Scheideweg. Die derzeitigen weltweiten Trends von Energieversorgung und -verbrauch sind eindeutig nicht zukunftsfähig, in ökologischer ebenso wie in wirtschaftlicher und sozialer Hinsicht. Das kann jedoch – und muss auch – geändert werden. Noch ist Zeit für einen Kurswechsel. Es ist keine Übertreibung zu behaupten, dass das zukünftige Wohlergehen der Menschheit davon abhängt, wie gut es uns gelingt, die zwei zentralen Energieherausforderungen zu bewältigen, vor denen wir heute stehen: Sicherung einer verlässlichen und erschwinglichen Energieversorgung und rasche Umstellung auf ein CO<sub>2</sub>-armes, leistungsfähiges und umweltschonendes Energieversorgungssystem. Dazu bedarf es nichts Geringerem als einer Energierevolution.“

Bereits im August hatte der Chef-Ökonom der IEA, Fatih Birol, in einem Gespräch mit der Financial Times Deutschland vor den Auswirkungen steigender Erdölpreise auf den wirtschaftlichen Aufschwung gewarnt.

„Die großen Ölfelder gehen zur Neige; ihre Ausbeute sinkt Jahr für Jahr um rund sieben Prozent. Um den Niedergang auszugleichen, müssen in den kommenden zwei Dekaden Vorkommen mit einer Gesamtförderung von 45 Millionen Barrel pro Tag erschlossen werden – die sechsfache Produktion Saudi-Arabiens.“

Die IEA, so Birol, befürchtet mittelfristig Versorgungsengpässe: „Wenn die Trends anhalten, werden wir in wenigen Jahren neue Preisspitzen sehen“. Birol sieht die Verbraucherstaaten im Teufelskreis.

3 GES: Gaz à effet de serre

„Sobald sich eine wirtschaftliche Erholung abzeichnet, steigt der Ölpreis und bremst den Aufschwung wieder.“ Als Auswege nannte er unter anderem eine erhebliche Reduzierung des Erdölverbrauchs.

Zum ersten Mal hat die IEA 2008 einen Zeitpunkt für „Peak Oil“ genannt: etwa um 2020. Doch schon für 2015 prognostiziert die IEA ein Defizit zwischen Produktion und Bedarf an Erdöl von fast 8 Prozent des weltweiten Erdölverbrauchs.

Eine nächste Ölkrise steht uns kurz bevor, mit den resultierenden Preisanstiegen und deren Auswirkungen auf die Wirtschaft. Peak Oil ist vielleicht noch zehn Jahre entfernt, doch eine Umstellung unserer Volkswirtschaften passiert nicht von heute auf morgen.

Das Zeitalter des billigen Öls ist vorbei. Bereits im letzten Jahr hatten wir einen ersten Vorgeschmack davon. Und wir brauchen für die Umstellung unserer Volkswirtschaften viel Vorlaufzeit.

Doch obwohl unsere politisch Verantwortlichen dies eigentlich wissen müssten, tun sie so, als würde uns das alles nichts angehen. Wir halten weiter fest an dem massiven Verbrauch von Mineralölprodukten, sei es für den inländischen Transport, sei es, um unsere Staatskasse zu füllen oder sei es beim Flugverkehr, dessen Rolle als Standbein des luxemburger Logistikbereichs – wie im Regierungsprogramm zu lesen ist – weiter gefestigt werden soll.

Klimaschutz, Energieversorgungssicherheit und wirtschaftliche Entwicklung sind also drei Herausforderungen, die zusammenhängen und die wir gemeinsam angehen können und müssen.

### **Was bedeutet das für die EU?**

Die EU darf sich nicht auf den 20-20-20-Beschlüssen vom Dezember 2008 ausruhen, sondern muss – mit oder ohne Kopenhagen-Abkommen – diejenigen Reduktionsmaßnahmen beschließen, die aus wissenschaftlicher Sicht notwendig sind, und das bedeutet eine Reduktion der THG-Emissionen um 40% bis 2020, wovon der grösste Teil innerhalb der EU erreicht werden muss.

Wir brauchen eine sofortige Umorientierung der Investitionspolitik in der EU. Kohlenstoffarme Technologien und Strukturen zur Erzeugung von Energie und deren Verteilung müssen massiv gefördert werden. Subventionen für klimaschädliche und gefährliche Technologien und Projekte müssen beendet werden. Wir brauchen politische Rahmenbedingungen, die die Entwicklung und Verwendung energieeffizienter Technologien, die Umsetzung von Energiesparmaßnahmen in allen Bereichen und die Erneuerbaren Energien – sowohl bei den Haushalten als auch bei Handwerk und Industrie – gezielt fördern. Wir brauchen neue Konzepte in der Verkehrspolitik, sowohl was den öffentlichen PNV als auch den Schwertransport betrifft.

Ferner muß die EU endlich wirksame Instrumente umsetzen, damit die THG-Emissionen, die durch Luft- und Schiffsverkehr hervorgerufen werden, auch tatsächlich reduziert werden. Alleine der Flugverkehr ist nach neuesten Angaben des IPCC für ca. 5% der weltweiten THG-Emissionen verantwortlich. Zwar hat die EU den Flugverkehr im vergangenen Jahr in den Emissionshandel miteinbezogen, jedoch sind die Bestimmungen der Richtlinie völlig unzureichend und tragen nicht zur THG-Reduzierung im Flugverkehr bei, im Gegenteil, es ist damit zu rechnen, dass sich die Emissionen des Luftverkehrs zwischen 2005 und 2030 quasi verdoppeln.

Laut EU-Kommission sind die Konsequenzen des Emissionshandels für die Fluggesellschaften vernachlässigbar. Die Kosten, mit denen dieser Sektor rechnen muss, bewegen sich im Bereich von 2-3 Cents pro Liter Kerosin. Diese werden auf die Kunden abgewälzt werden. Darüber hinaus können die Fluggesellschaften, da sie 85% ihrer Emissionsrechte gratis zur Verfügung gestellt bekommen, ähnlich wie beispielsweise die Stromerzeuger in Europa mit enormen Windfall-Profits rechnen.

Europa muss auch in Punkto Luft- und Schiffsverkehr Farbe bekennen: welche Transportpolitik wollen wir? Wollen wir zwei zutiefst klimaschädigende Sektoren auch weiterhin durch Ausnahmeregelungen beim Klimaschutz protegieren?

Müsste nicht schnellstens für den Luftverkehr die Kerosinsteuer eingeführt werden, um nicht zuletzt auch die Wettbewerbsverzerrung gegenüber anderen Transportmitteln zu beenden?

### **Was bedeutet das Vorangesagte für Luxemburg?**

Bereits im Vorfeld der Parlamentswahlen hat Votum Klima eine Verringerung der luxemburgischen Treibhausgasemissionen um mindestens 30% bis 2020 gefordert, wobei die Betonung darauf liegt, dass diese Reduktionen ausschließlich durch inländische Maßnahmen erzielt werden müssen.

Unsere Forderung nach einer Verringerung der THG-Emissionen von mindestens 30% ist auf der wissenschaftlichen Notwendigkeit begründet. Eine Verringerung der Emissionen um 30% stellt außerdem keine Verschärfung, sondern de facto eine Verlängerung der Frist für die Einhaltung der Kyoto-Ziele dar. (siehe Graphik in der Broschüre Votum Klima, Seite 12)

Laut Kyoto-Vereinbarung muss Luxemburg bis 2012 seine Emissionen auf 9,48 Millionen Tonnen reduzieren. Das derzeitige Ziel, das Luxemburg im Rahmen seiner EU-Verpflichtungen 20-20-20 erfüllen muss, ist minus 20% bis 2020. Minus 20% bis 2020, im Vergleich zu 2005, bedeutet aber weniger Reduktionen als die Kyoto-Vorgaben von -28% im Vergleich zu 1990. Anstatt nur 9,48 Millionen Tonnen jährlich dürfen wir sogar 10,59 Millionen Tonnen pro Jahr ausstoßen!

Würde Luxemburg sich für ein Reduktionsziel von minus 30% (9,29 Millionen Tonnen für den Nicht-ETS- als auch für den ETS-Sektor zusammengerechnet) verpflichten, so würde das lediglich eine geringfügige Erhöhung der Kyoto-Verpflichtung bedeuten! Und wir hätten sogar noch 7 Jahre länger Zeit, diese Verpflichtung zu erfüllen!

Doch nicht nur unsere THG-Reduktionsziele müssen endlich zuhause umgesetzt werden. In allen Bereichen muß eine kohärente Klimaschutzpolitik, so wie dies auch im Regierungsprogramm festgeschrieben steht, durchgeführt werden.

Der schrittweise Ausstieg aus dem Tanktourismus gehört ohne Frage zu den Prioritäten, ohne ihn sind unsere Klimaschutzziele nicht erreichbar. Der Steigerung der Energieeffizienz muss eine hohe Priorität eingeräumt werden. Ohne eine Steigerung der Energieeffizienz wird sich bei durchschnittlichem Wirtschaftswachstum unser Energieverbrauch bis zum Jahr 2050 schätzungsweise um ein Viertel erhöhen. Auch der Ausbau bei den erneuerbaren Energien muss umgehend beschleunigt werden.

Kohärenz betrifft jedoch nicht nur den inländischen Klimaschutz, sie betrifft auch die Frage, ob die luxemburger Regierung Investitionen in ausländische Kohlekraftwerk-Projekte unterstützen darf. Sie betrifft z.B. auch die Rolle des Flugverkehrs, dessen Emissionen im Jahr 2006 mehr als 9% der luxemburgischen Gesamtemissionen betragen.

Der Emissionshandel für den Luftverkehr wird ab 2011/2012 dem Land wahrscheinlich einen schönen Geldsegen bescheren – ein Geldsegen, dessen Quelle jedoch auch schnell versiegen könnte.

Ob und welche Vorteile das Zustandekommen oder Nichtzustandekommen eines internationalen Klimaschutzabkommens, das den Flug- und Schiffsverkehr miteinbezieht, kann an dieser Stelle nicht beurteilt werden. Dies hängt im wesentlichen von den Vorgaben eines solchen Abkommens ab. Es besteht schliesslich ein Unterschied darin, ob man für diese beide Sektoren weltweit strenge Reduktionsziele vereinbart, oder ob man nur ein Paar Emissionszertifikate versteigern lassen will.

Wir wagen an dieser Stelle jedoch zu behaupten, dass die Gefahren eines explodierenden Treibstoffpreises für die luxemburgischen Fluggesellschaften wesentlich grösser sind als die Klimaschutzbeschlüsse, die man auf internationaler Ebene für den Luftverkehr erwarten kann. Dazu braucht man nur einen Blick in den Jahresbericht der Cargolux zu werfen. Fast die Hälfte der Betriebskosten der Cargolux sind schliesslich die Treibstoffkosten.

Wenn Luxemburg eine kohärente Klimaschutzpolitik betreiben will, so werden sich die politisch Verantwortlichen, ähnlich wie beim Treibstoffexport, über kurz oder lang damit auseinandersetzen müssen, wie man den drohenden Anstieg der THG-Emissionen im Bereich des Luftverkehrs auch tatsächlich reduzieren kann.

Votum Klima hat deutlich gemacht, dass ein Reduktionsziel von minus 30% bis 2020 machbar ist und das Land sogar über noch größere Reduktionspotentiale verfügt.

Wir betonen in diesem Zusammenhang ausdrücklich, dass wir das Argument von Politik und Wirtschaft, dass Luxemburg eine Sonderposition einnimmt, nicht akzeptieren können.

Luxemburg hatte bereits Mitte der 90er Jahre sein Kyoto-Ziel erreicht. Die hohen Treibhausgasemissionen sind keine „höhere Gewalt“, sondern das Ergebnis einer gezielten, wenn auch fehlorientierten Finanzpolitik.

Eine Abhängigkeit, die uns jetzt in mehrfacher Hinsicht teuer zu stehen kommt: Da ist zum einen die Abhängigkeit der Staatsfinanzen vom Treibstoffexport, dessen Erträge in den kommenden Jahren aufgrund der Harmonisierung der Dieselakzisen sinken und ein Loch in der Staatskasse aufreißen werden.

Darüber hinaus ist zu befürchten, dass schon bald mit einem Anstieg der Energiepreise gerechnet werden muss. Ölpreise von 150 Dollar pro Barrel und mehr werden dann an der Tagesordnung sein

und den Verbrauch von Diesel, Benzin und Kerosin deutlich einbrechen lassen. Welche Auswirkung wird dies auf die Einnahmen durch den Verkauf von Mineralölprodukten haben?

Damit Luxemburg seine Kyoto-Ziele erfüllen kann, muss es für viel Geld Emissionsrechte einkaufen; auf diesen Punkt wird Dietmar Mirkes noch im Detail eingehen.

Und nicht zuletzt werden Haushalte, Betriebe und Industrie mit hohen Energiepreisen konfrontiert werden, mit all den wirtschaftlichen Folgen.

Wir müssen uns so schnell wie möglich diesen Herausforderungen stellen und können nicht abwarten, bis unsere Haushalte unter explodierenden Kosten, unter Energiearmut und die Betriebe unter steigenden Produktionskosten ächzen werden.

Im Regierungsprogramm ist auf Seite 4 zu lesen:

*„Le Gouvernement initiera un projet de loi relative à la protection nationale. La loi en question mettra en place une structure de protection nationale et en définira les compétences et les mécanismes selon lesquels elle interviendra. La mission de cette structure consistera à prévenir les crises de grande envergure, qui entre autres menacent les intérêts vitaux ou les besoins essentiels de tout ou partie du pays et de sa population, respectivement à protéger le pays et la population contre les effets d'une telle crise.“*

Wir hoffen, dass es deutlich geworden ist, dass es in einem Gesetz zur „Protection nationale“ nicht nur um die Zukunft unseres Finanz- und Wirtschaftssektors gehen darf. Die Klimakrise mit ihren Auswirkungen auch für Luxemburg genauso wie die drohende Energiekrise gehören zweifelsohne mit zu den „Intérêts vitaux“ bzw. den „Besoins essentiels“, die für unser Land und unsere Bevölkerung wichtig sind.

Votum Klima würde es sehr begrüßen, wenn die luxemburgische Abgeordnetenkammer dies zum Anlaß nehmen würde, eine neue Ära beim Klimaschutz einzuläuten. Eine Ära, in der Klimaschutz und Energiepolitik nicht länger hinter verschlossenen Türen entschieden werden.

Eine Ära, in der Transparenz und Kohärenz der luxemburgischen Klimaschutzpolitik, sei es auf nationalem Niveau, sei es in Brüssel, gewährleistet werden, eine Ära, in der eine öffentliche Diskussion über die nationale Klimaschutzpolitik stattfindet.

Abgeordnete und die Regierungsmitglieder sind zwar nur für die Dauer der nächsten 5 Jahre gewählt. Doch die Entscheidungen, die die Regierung und das Parlament in den nächsten 5 Jahren fällen werden, werden über das Wohl oder Wehe zukünftiger Generationen entscheiden.

Votum Klima bietet hiermit seine Unterstützung bei der Bewältigung dieser Herkules-Aufgabe an.

**4. Pour que les pays de l'annexe I (pays industrialisés) atteignent leurs objectifs de façon économiquement efficace, le protocole de Kyoto a défini, en complément des efforts à fournir au niveau national, trois mécanismes internationaux, connus sous le nom de mécanismes de flexibilité: l'échange international de droits d'émission de GES d'une part, et deux mécanismes de projet, d'autre part: la mise en oeuvre conjointe („Joint Implementation-JI“) et le mécanisme pour un développement propre („Clean Development Mechanism-CDM“). Quelle est votre appréciation de ces mécanismes de flexibilité, y compris les puits de carbone (projet de boisement/reboisement)?**

Bis Dez. 08 hat Luxemburg Emissionsrechte in Höhe von über 5 Mio. Tonnen erworben oder deren Erwerb vereinbart. Diese decken ein Viertel unseres Reduktionsziels bis 2012 ab. Laut Allokationsplan und den Angaben, die Luxemburg alljährlich an die EU macht, ist vorgesehen, das Reduktionsziel komplett über den Einkauf abzudecken; dies bedeutet, weitere 20 Mio. Tonnen einzukaufen. Für die bisherigen Käufe wurden schätzungsweise 50 Mio. Euro ausgegeben; es kämen dann bis Ende 2012 noch etwa 180 Mio. Euro dazu. Wir reden also hier über Ablaß, der uns letztendes über eine Viertelmilliarde Euro kosten wird.

Überträgt man die Ergebnisse internationaler Untersuchungen an die Projekte, aus denen „unsere“ Rechte stammen, dann kann man davon ausgehen, dass über ein Drittel der Rechte „Klima-Falschgeld“ sind, weil die Projekte nicht zusätzlich oder unseriös sind. Dafür hat die bisherige Regierung fast 20 Mio. € ausgegeben. Wenn die neue Regierung so weitermacht, wird sie nochmal über 50 Mio. € für Falschgeld auf den Tisch legen.

Darunter fallen z.B. Senken, das sind Monokulturen, meist aus Eukalyptus, die CO<sub>2</sub> relativ schnell binden. Die EU-Kommission bezeichnet Senken als Speicher, „*die nur vorübergehender und umkehrbarer Art sind und daher in einem unternehmensgestützten Handelssystem erhebliche Gefahren darstellen und die Mitgliedsstaaten mit großen Haftungsrisiken konfrontieren*“. Da die Rechte aus Senken aber (mit ca. 4 \$ pro Tonne) so schön billig sind, hat die vorherige Regierung für 5 Mio. \$ mehr als doppelt so viel Senkenrechte gekauft wie die Vereinbarungen von Marrakesch es erlauben, und damit 2 Mio. € zum Fenster hinausgeworfen. **Wir fordern einen sofortigen Verkauf der Senkenrechte.**

Das Hauptproblem ist jedoch nicht die Verschwendung von Geld, sondern von Zeit: Nur ein Fünftel der 5 Mio. Credits, die Luxemburg gekauft hat, gleicht jetzt unsere Emissionen durch reale Reduktion anderswo aus, das sind vor allem diejenigen, die in den Methodengruppen Landfill Gas Capture und Waste Management das Deponie- und Zersetzungsgas Methan einfangen und verbrennen. Alle anderen – vor allem diejenigen, die mit erneuerbaren Energien Strom erzeugen – reduzieren nicht unsere Emissionen: Durch den Bau eines Wasserkraftwerks in China wird dort kein Kohlekraftwerk stillgelegt, sondern es werden bei der wachsenden Stromerzeugung ab morgen im Strommix weniger Treibhausgase emittiert. Das ist zwar notwendig und gut, aber nicht hinreichend, um den Klimawandel aufzuhalten. Denn es ist ja gerade der Umfang der heutigen (und der vergangenen) Emissionen, der schon zu hoch ist und den Klimawandel verursacht hat und weiter verstärkt. Wenn wir so wie bisher fortfahren, jährlich 30 Mrd. Tonnen Treibhausgase zu emittieren, steigt ihr Anteil in der Luft jedes Jahr um 2 ppm (zwei Millionstel Anteile), und in 30 Jahren haben wir den verbleibenden Spielraum von 60 ppm aufgefüllt und die 450 ppm erreicht, die die Wissenschaftler als Maximum definiert haben. Und was dann? Mit der rechnerischen „Klimaneutralität“ durch Emissionshandel werden wir den Klimawandel nicht aufhalten.

Nein – wir müssen die Emissionen hier bei uns real reduzieren – nur das ist hinreichend, um das Klimaproblem zu lösen, und aus diesem naturwissenschaftlichen Grund haben wir Industrieländer und wir Luxemburger uns in der Klimarahmenkonvention und im Kyoto-Protokoll zur Reduktion verpflichtet. Dies ist auch der Grund, warum Art. 6 des Kyoto-Protokolls in Absatz 1.d) festlegt, dass der Erwerb von Emissionsrechten nur „zusätzlich“ zu den inländischen Reduktionen erfolgen soll.

Aber wir halten unsere Verträge nicht, und es ist aus unserem bisherigen Verhalten nicht glaubhaft ableitbar, dass wir den Gipfel unserer Emissionen innerhalb der nächsten Jahre überschreiten werden und schon gar nicht, dass wir unsere Emissionen bis 2050 um 80% reduzieren können. Das ist der Kern des Vorwurfs der Entwicklungsländer an die Industrieländer. Und warum wir – die wir zahlenmäßig zwar nicht ins Gewicht fallen – politisch und moralisch jedoch eine volle Mitschuld an einem eventuellen Scheitern von Kopenhagen tragen.

**VotumKlima fordert ein Moratorium für den Einkauf weiterer Rechte, bis sichergestellt ist, daß im Inland eine 30%ige Reduktion der Treibhausgasemissionen erreicht wird und die Regeln, wie Emissionsrechte erzeugt und eingekauft werden, grundlegend überarbeitet und seriöser, nachhaltiger und demokratischer gestaltet worden sind.**

**5. Conformément aux directives de la CCNUCC<sup>4</sup>, les inventaires nationaux de GES doivent inclure les émissions provenant de toutes les sources fixes / de production sur le territoire national, alors que pour les émissions provenant des transports, il faut prendre en compte les ventes de carburants (principe de territorialité). Quelle est votre appréciation de cette méthode de calcul en général et pour le Luxembourg en particulier?**

Bei einem internationalen Vertrag mit so vielen Staaten können nur einheitliche Prinzipien der Anrechnung der Treibhausgas-Emissionen gelten – entweder gilt für alle das Export- oder für alle das Import-Prinzip. Niemand kann sich einmal hier und das andere Mal da die Rosinen rauspicken. Das Lamentieren über die „atypische Situation“ oder der „Spezifität“ ist – sowohl aus realpolitischer als auch aus ökologischer Sicht – schlicht Quatsch. Es handelt sich hier nicht um ein geographisches oder historisches Schicksal, sondern hausgemachte Steuerpolitik. Ein kleines Land muss nicht zwangsläufig niedrigere Steuern auf Treibstoffe haben wie seine Nachbarn. Es ist einfach der bequemere Weg, um an Geld zu kommen.

<sup>4</sup> CCNUCC/UNFCCC: Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques / United Nations Framework Convention on Climate Change

Seien wir froh, dass das Kyoto-Protokoll auf dem Territorialprinzip aufgebaut ist. Wäre umgekehrt das Importprinzip die Regel, die weltweit gilt, dann müssten all die Länder mit einem hohen Konsumniveau für den ökologischen Fussabdruck der Produkte, die sie importieren, bezahlen. Die Chinesen befürworten mittlerweile dieses Prinzip mit dem Argument, der Kunde, der nachfragt und konsumiert, trägt die Verantwortung und nicht der Produzent. Das Territorial- oder Exportprinzip begünstigt die Industrieländer. Die Umweltverwaltung sollte ihre knappen personellen Ressourcen nicht mehr mit der Suche nach Begründungen für Ausnahmefälle vergeuden, sondern sich auf die Reduktion von Treibhausgasen konzentrieren.

Das einleuchtendste Beispiel für die realpolitischen Vorteile des Territorialprinzips ist die Landwirtschaft: Sie produziert rd. 15% der globalen Emissionen – 1 kg Dünger belastet die Luft mit 10 kg CO<sub>2</sub>. Der hohe Viehbestand und die damit verbundenen Importe von Futtermitteln sind weitere Hauptemissionsquellen. Biolandbau hingegen reduziert die Emissionen um über die Hälfte und baut den Humus auf, so dass auf einem Hektar über 1 Tonne CO<sub>2</sub> gebunden werden kann. Wir brauchen daher als Leitbild die Biologische Landwirtschaft, und dies kann nur nach dem Territorialprinzip eine anrechenbare Option sein.

**6. Avec une aide publique au développement (APD) de 0,96% du RNB, le Luxembourg est parmi les pays les plus généreux au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, la moyenne se situant autour de 0,28% en 2007. La question du financement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique est centrale à la négociation en vue de Copenhague. Le financement devrait être assuré par des ressources nouvelles, additionnelles et prévisibles. La Commission Européenne, dans une communication récente, a estimé les besoins à 100 milliards d'euros par an d'ici 2020. Dans le cadre de la répartition de la charge entre les pays, devrait-il être tenu compte de l'effort fourni par ceux qui ont déjà atteint ou dépassé une APD de 0,7%? Dans le contexte général de l'évolution de l'APD luxembourgeoise, pourrait-on envisager d'augmenter la part affectée aux mesures de lutte contre le changement climatique, par exemple en mettant en oeuvre des projets qui seront enregistrés comme projet de mécanisme pour un développement propre (clean development mechanism)?**

Entwicklungshilfe und Adaptationsmittel sind zwei grundverschiedene Dinge, die zwar ähnliche Zielgruppen erreichen sollen, aber aus ganz anderen Ursachen: Die Anpassung an den Klimawandel ist für viele Entwicklungsländer bereits jetzt eine unausweichliche Notwendigkeit infolge unserer Emissionen. Es handelt sich hierbei um einen Beitrag zu einer Schuld, die wir nach dem Prinzip „Pollueur – Payeur“ aus dem Kyoto-Fonds bezahlen müssen. Die Begründung ist anders, also muß auch die Herkunft des Steueraufkommens anders und ihre Transparenz gewährleistet sein.

Wenn die Regierung nun versucht, sich die 0,2% Entwicklungshilfe, um die Luxemburg mit seinen 0,9% über der EU-Zielmarke von 0,7% des Bruttoinlandproduktes liegt, auf die Adaptionsmittel anrechnen zu lassen, dann ist dies der Versuch der Fahrerflucht, um sich vor seinen Schulden zu drücken. Wir sind am Klimawandel mit schuld und müssen daher auch den Anteil unserer historischen Emissionen und unserer ökonomischen Fähigkeit entsprechend die Beiträge für den europ. Klima-Anpassungs-Fonds leisten.

Eine gegenseitige Anrechnung wäre auch Steuerschwindel und würde das Votum der Chambre unterlaufen, am 1%-Ziel für die Entwicklungshilfe festzuhalten. Selbstverständlich soll bei der Verwendung der Entwicklungshilfegelder berücksichtigt werden, dass finanzierte Projekte sich an veränderte Rahmenbedingungen durch den Klimawandel anpassen – dies ist jedoch eine andere Sache und hat nur mit professioneller Entwicklungsarbeit zu tun.

CDM-Projekte haben per se nichts mit Anpassung an den Klimawandel zu tun; sie sind so konzipiert, dass sie Emissionen einsparen sollen und dürfen auch nicht durch Kooperationsgelder kofinanziert werden. Den Kauf von Emissionsrechten gar als Entwicklungshilfe zu zählen, wäre dreist. Der geringe Prozentsatz von 2%, der vom Verkauf der Emissionsrechte für den Adaptationsfonds hereinkommt, reicht nicht als Legitimation für eine Ausweitung des Emissionshandels aus.

Es gilt also, glasklar die drei Dinge Entwicklungshilfe, Adaptationsmittel und Emissionshandel auseinanderzuhalten – alles andere ist Etikettenschwindel mit öffentlichen Geldern.

**7. La question de la gestion des nouveaux flux financiers s'avère importante. Serait-il préférable de travailler avec les institutions et mécanismes existants, déjà utilisés sous la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto, voire avec des institutions financières internationales, ou de créer de nouveaux processus/mécanismes, tel un fonds mondial pour le climat?**

Trois options sont mises sur la table:

Nous sommes d'avis que ces flux financiers importants ne doivent pas être administrés par les **institutions financières internationales** (c.-à-d. Banque mondiale et Fonds mondial) à cause de leur manque de légitimation démocratique. Il est certes vrai que les pays émergents y ont gagné récemment en poids, mais les pays les plus vulnérables face au changement climatique y restent sous-représentés.

Les politiques conseillées aux pays en voie de développement dans le passé par la Banque mondiale et le Fonds monétaire ont fait qu'aucune relation de confiance ne peut être envisagée. Cette voie est donc certainement à rejeter.

Pour ce qui est des **mécanismes et institutions existantes**, il est à notre avis indispensable d'éviter les paradigmes de type „aide“ qui restent dominants dans la mise en oeuvre de la coopération au développement, c.-à-d. les canaux bilatéraux et les fonds contrôlés par les bailleurs de fonds. Actuellement, il n'existe pas de voie unique dans la mise en place d'un budget pour l'adaptation. Devant l'enchevêtrement des canaux de l'aide, il est impossible de déterminer quels gouvernements ont et n'ont pas réalisé leurs engagements. A ce jour, moins de la moitié des fonds promis pour le financement de l'adaptation a été débloquée. La voie bilatérale n'est donc pas de mise (un argument en plus pour refuser tout mélange entre fonds de la coopération et fonds d'adaptation).

Par contre il serait opportun de s'inspirer d'autres mécanismes de financement internationaux, tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Il s'agit là également du résultat d'un effort unifié et décisif de la communauté internationale. Un tel **fonds mondial pour le climat** doit être mis en place rapidement et devra être géré sous l'autorité de la CCNUCC. Il doit être dirigé de manière équitable et géré selon des modalités simplifiées et transparentes en mettant l'accent sur les principes de subsidiarité (c.-à-d. responsabilisation des autorités nationales pour les programmes), de transparence et de redevabilité vis-à-vis des bailleurs de fonds et des pays mettant en oeuvre les programmes.

**8. Le financement des mesures nationales et internationales à mettre en oeuvre pour atteindre nos objectifs Kyoto et post-Kyoto doit également être assuré. Quels instruments devraient être développés et quelles voies nouvelles être examinées dans ce contexte?**

Cette question peut étonner face à des primes à la casse de voiture. Cette prime constitue dès le départ une destruction massive de ressources fiscales (les bénéficiaires reçoivent certes un subside, mais doivent en contrepartie détruire un bien d'investissement qui est en état de fonctionnement et qui représente une valeur économique et d'utilisation). A cela s'ajoute que la prime incite les ménages privés à investir une partie substantielle de leur épargne dans un produit de consommation dont l'utilisation n'est pas seulement contraire aux priorités de la lutte contre le changement climatique mais dont la valeur économique se réduit de moitié en quelques mois. En dehors de ces questions d'efficacité „climatique“, il faudrait également considérer les aspects d'équité sociale.

Cette question peut évidemment aussi étonner face au gaspillage massif de fonds nationaux dans les projets „CDM“ qui produisent selon les rapports récents essentiellement du vent chaud, mais pas de réductions d'émissions.

Il est à notre avis indispensable de réorienter le plan de relance économique et donc de vérifier que les investissements faits dans ce cadre soient conformes à court, **moyen et long terme** à la lutte contre le changement climatique.

Il faudrait également considérer la réforme fiscale écologique de façon sérieuse afin d'orienter activement les comportements de l'industrie et des citoyens en direction d'une réduction de la consommation de ressources et de l'énergie. Une telle réforme fiscale devrait également comprendre une plus importante progressivité des contributions en fonction des revenus et des patrimoines. Toutefois, la réforme fiscale écologique doit être complétée par des normes industrielles plus strictes et plus contraignantes pour ce qui est de l'efficacité énergétique et des ressources. Le Luxembourg doit s'y engager à travers l'Union Européenne.

Il nous paraît dès lors indispensable de mettre aux enchères l'intégralité des droits d'émission, y compris ceux destinés à l'aviation et au transport maritime. Il s'agit là d'une condition essentielle pour assurer le bon fonctionnement du marché carbone européen. Au Luxembourg, les recettes levées spécifiquement dans le contexte de la lutte contre le CC devraient alimenter le fonds Kyoto (dont la gestion devrait être soumise à des règles plus démocratiques, c.-à-d. avec inclusion de la Chambre des Députés dans les processus décisionnels). Ceci permettrait d'identifier de façon transparente l'effort nécessaire pour la lutte contre le CC et l'orientation des flux financiers destinés à cet effort.

Enfin, des voies nouvelles doivent être examinées parmi lesquelles **des taxes sur les transactions financières internationales** tels que celle sur les transactions de change promu récemment par un grand nombre de Ministres des Finances européens. Les recettes de telles taxes levées au niveau international devraient servir à financer un fonds mondial de lutte contre le changement climatique.

**9. Le programme gouvernemental prévoit l'élaboration d'un 2<sup>ème</sup> plan d'action national en vue de réduire les émissions de GES, visant à poursuivre les mesures déjà mises en oeuvre ou à proposer de nouvelles mesures. Selon vous, quels sont les problèmes pour atteindre notre objectif „Kyoto“, à savoir une réduction des émissions de GES de 28% en 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990? Quels sont les secteurs qui devraient être traités en priorité, quelles mesures seraient à renforcer respectivement à mettre en oeuvre et comment?**

En 1997, à l'adoption de cet objectif „de réduction“ de 28%, le Luxembourg venait de fermer ses hauts-fourneaux ce qui lui permettait d'avoir réalisé la quasi-totalité des réductions nécessaires au moment même de la décision. Vu sous cet angle, notre objectif était moins un objectif de réduction, mais plutôt de „stabilisation“. Pourtant, il est vrai que nous n'avons même pas réussi ce défi.

Evidemment on peut identifier les secteurs responsables de la foudroyante augmentation des émissions depuis la fin des années 90 et trouver qu'elle est notamment due au transport ...

A votre avis, de telles analyses sont importantes (voir à cet effet le travail réalisé par le Votum Klima), mais passent à côté des raisons fondamentales:

- le plan d'action national mis en place n'était pas suivi d'un monitoring régulier et aucune modification des politiques industrielles et de mobilité n'était mise en place pour atteindre les objectifs: un plan national doit donc être complété par un jeu complet d'indicateurs, de mécanismes de suivi et d'évaluation et il doit mener à des changements de priorité dans les politiques;
- le plan national manque cruellement de débat démocratique. Ce débat doit évidemment commencer au niveau de la Chambre des Députés par un effort de transparence et redevabilité plus importante de la part du gouvernement, mais à notre avis le débat doit également être porté au niveau des citoyens. Le Panel 180 est un bon exemple comment ceci peut se faire et quelle impressionnante mobilisation des gens une telle démarche peut entraîner. Par manque de débat démocratique, le courage politique fait défaut pour mettre en oeuvre des politiques ambitieuses.

L'entrave la plus importante à une véritable politique de lutte contre le changement climatique réside cependant en la croyance non ébranlée dans la croissance économique indispensable comme source de bonheur et de ressources. C'est cette croyance fondamentale à notre société qui fait que nous considérons de façon insuffisante les coûts grandissants liés à cette croissance.

Ainsi la bonne santé économique du pays demande – nous dit-on – que le marché de l'emploi et l'économie entière croient de 4% par an. Ceci signifie un doublement sur moins de vingt ans ce qui nous paraît réaliste, mais cela signifie aussi sur 100 ans une multiplication par 50 de nos activités économiques et de la population active. Et là, c'est difficile à imaginer. On passerait ainsi de 330.000 personnes actives au Luxembourg à plus de 16.000.000. De sérieux efforts seraient donc à faire au niveau de l'aménagement du territoire et du transport. Une politique climatique qui se veut responsable doit donc mettre en question cette croyance aveugle et chercher à mettre en oeuvre une économie à échelle stable.

La croissance nous paraît indispensable pour pouvoir réparer avec les recettes de demain les dommages causés aujourd'hui. Les inégalités sociales d'aujourd'hui seront combattues par les fruits de la croissance de demain. Ceci évite le débat difficile sur la répartition de ces richesses d'aujourd'hui, mais empêche tout avancée vers plus de justice sociale car la croissance est également répartie de façon inégale. C'est un cercle vicieux qui se retrouve dans d'autres domaines: ce ne sera que demain que nous espérons pouvoir séquestrer les émissions de carbone d'aujourd'hui, pourtant les technologies sont douteuses; ce ne sera que demain que le pays devra rembourser les dettes faites pour relancer

l'économie aujourd'hui, pourtant la relance sera-t-elle de longue haleine puisqu'on ne prend pas en compte la crise des ressources (voir les remarques sur le Peak-Oil), etc.; c'est par les mythiques agro-carburants de la deuxième génération que nous justifions aujourd'hui un investissement massif dans la destruction des forêts tropicales ...

Nous devrions voir les réalités en face et ne pas cacher à la population que

- l'Union Européenne doit être encore plus ambitieuse à Copenhague, car il s'agit de prendre en compte les dernières évidences scientifiques du changement climatique et non de négocier avec d'autres pays plus ou moins riches.
- le Luxembourg doit être plus ambitieux que la moyenne de l'Union Européenne parce que nous faisons partie des pays riches et hautement responsables au sein de l'UE.

Il y a va également de notre capacité de maintenir en vie une économie dynamique, variée et capable de relever les défis de l'ère post-Kyoto et postpétrole.

Merci pour votre attention.

\*

## ANHANG

### **Landwirtschaft und Klimawandel**

Von den geschätzten 30 Milliarden Tonnen CO<sub>2</sub> (Kohlendioxid), die alljährlich durch menschliche Aktivitäten emittiert werden, sind mit 9 Milliarden Tonnen etwa 30% der Landnutzung anzurechnen. Die Hälfte der 9 Mrd. Tonnen stammt direkt von der Landwirtschaft, die andere Hälfte wird indirekt durch die Zerstörung der Wälder und Böden verursacht.

Obwohl die Landwirtschaft in Luxemburg nur ca. 5% (angeblich) der klimaschädlichen Gase verursacht, so soll sie dennoch, und das nicht nur aus Klimaschutzgründen, nachhaltiger orientiert werden. Neben der Rolle als klimaschädlicher Wirtschaftszweig ist sie auch als CO<sub>2</sub>-Senke zu betrachten, wenn sie entsprechend nachhaltig organisiert wird.

#### ***Klimaproblem intensive Tierhaltung***

Die aus der Landwirtschaft stammenden Methanemissionen mit einem Anteil von circa 40% am Gesamt-Methan verursachen hauptsächlich die Rinderhaltung sowie zu einem geringen Anteil die Lagerung von Wirtschaftsdüngern.

#### ***Klimaproblem Düngemittel & Gifte***

1 kg Düngemittel belastet unsere Atmosphäre mit ca. 10 kg CO<sub>2</sub>. Allein die Herstellung von 1 kg Stickstoffdünger setzt etwa 6 kg CO<sub>2</sub> frei. Auf dem Feld aufgebracht entsteht dann zusätzlich auch noch N<sub>2</sub>O (Distickstoffoxid). Die freigesetzten Mengen pro Kilo Stickstoffdünger entsprechen der Treibhauswirksamkeit von 3,5 kg CO<sub>2</sub>. Erhöht wird dieser Betrag noch durch die 19 kg CO<sub>2</sub>, die pro Kilo Pestizid anfallen.

Der Einsatz stickstoffhaltiger Düngemittel (mineralische und organische) und der Viehbestand sind die wichtigsten Quellen in der Landwirtschaft für die Emissionen an Methan und Lachgas. Methan trug im Jahr 2000 etwa 8%, Lachgas (nach derzeitigen Schätzungen) etwa 5% zu den gesamten Treibhausgasemissionen Deutschlands bei.

Das hört sich nach nicht sehr viel an, aber wir sind eine Industrienation, bei der die Landwirtschaft nur noch 2-3% zum Bruttoinlandsprodukt beiträgt.

#### ***Klimaproblem: Futtermittelzukauf resp. Import***

Die EU importiert über 50% der Futtermittel. Würden die EU-Staaten auf biologische Landwirtschaft umstellen, könnten Bauern ärmerer Länder auf hunderttausenden Quadratkilometern – anstatt Futtermittel für die Massentierhaltung – Lebensmittel für die Eigenversorgung produzieren.

Die einseitige Ausrichtung der Landwirtschaft Richtung Rindviehhaltung, und insbesondere Milch, provoziert die höchsten Ausstöße an klimaschädlichen Gasen, besonders durch die Tatsache, dass viele tausende Tonnen an Kraftfutter auf Sojabasis importiert werden, welche wiederum mit klimaschädlichen Methoden in Übersee produziert werden.

### ***Biogas: zu viel Input, zu wenig Output***

Seit einigen Jahren wird der Bau von Biogasanlagen stark gefördert. Bis 2020 könnten, so die Einschätzung, etwa 70 zusätzliche Anlagen in Betrieb sein, was die Biogasproduktion vervierfachen würde. Würde das gesamte Gas verstromt, so könnte man über 100 Gigawattstunden Elektrizität im Jahr erzeugen. Das wäre immer noch weniger als zwei Prozent des gesamten luxemburgischen Stromverbrauchs resp. könnte man 50 Millionen Kubikmeter Erdgas ersetzen – kaum mehr als ein Prozent der jährlichen Importe. Das technische Potenzial liegt dreimal höher, wenn bis zu 20.000 Hektar Agrarfläche für Energiepflanzen genutzt werden würden, etwa 15 Prozent der landwirtschaftlichen Nutzfläche Luxemburgs und 1/3 des Ackerlandes. Bei den jetzigen konventionellen Praktiken würde dies jedoch zu einer weiteren Verarmung der Fruchtfolge führen und der Einsatz von mineralischen Düngemitteln und Pestiziden wird nicht in Frage gestellt.

### ***Klimaschutz durch Bodenschutz und Erhaltung der Bodenfruchtbarkeit***

Damit wir maximale Mengen an CO<sub>2</sub> im Boden in Form von Humus einbauen können, ist es notwendig den Boden zu schützen. Weswegen auch die anstehende EU-Bodenschutzrichtlinie von großer Wichtigkeit ist, wie auch folgende Zahlen zeigen:

- 115 Millionen Hektar oder 12% des gesamten europäischen Festlandes sind von Wassererosion und 42 Millionen Hektar von Winderosion betroffen,
- der Gehalt an organischer Substanz ist bei etwa 45% der Böden in Europa gering oder sehr gering,
- etwa 1/3 der Böden sind stark verdichtet.

### ***Klimaschutz durch biologischen Landbau***

- Wie einige Studien zeigen, emittiert der Bio-Landbau in Summe im Vergleich zur herkömmlichen Landwirtschaft um bis zu 60 Prozent weniger CO<sub>2</sub>, je nach Produkten. Es gibt mehr und mehr internationale Zahlen die dies auch bestätigen. Der Biolandbau fördert den Aufbau von Humus, der der Atmosphäre CO<sub>2</sub> entzieht. Global könnten so 800 Millionen Tonnen CO<sub>2</sub> in Böden gebunden werden. Biolandbau ist damit die nachhaltigste und zugleich kostengünstigste Klimaschutz-Maßnahme, mit vielen anderen positiven Effekten!
- Durch sorgfältiges Bewirtschaften von fruchtbaren Böden, durch den Anbau von Klee und durch die organische Düngung ist der Biolandbau wesentlich klimafreundlicher.
- Fruchtbare Böden und eine hohe biologische Vielfalt machen Betriebe wesentlich robuster gegenüber den Auswirkungen der Klimaveränderungen.
- Biobetriebe erzeugen pro Fläche viel weniger und pro Tonne Lebensmittel weniger schädliche Treibhausgase.
- Biobetriebe bauen in den Böden Humus auf. Damit speichern sie Kohlenstoff und binden CO<sub>2</sub>. Ein sehr gut geführter Biobetrieb kann jährlich 1 bis 1,5 Tonnen CO<sub>2</sub>/ha in den Boden zurück binden.
- Biobetriebe sind wegen der hohen Bodenfruchtbarkeit und wegen der Vielfalt an Pflanzen, Tieren und Mikroorganismen robuster gegenüber den Auswirkungen des Klimawandels.

**Votum Klima fordert somit eine neue Landwirtschaftspolitik, welche die limitierenden Ressourcen berücksichtigt und das Klima schont. Es werden weiterhin viele Gelder in der Landwirtschaft total falsch ausgegeben, so dass eigentlich auch Geld da ist, um es richtig zu machen. Das Leitbild soll die Biologische Landwirtschaft sein, welche es gilt wesentlich stärker zu fördern.**

\*

## PRISE DE POSITION DU SYVICOL

### *Hearing public au sujet de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique*

Depuis le début des années 90, de nombreuses communes luxembourgeoises sont activement engagées dans la politique de protection du climat. L'expression la plus visible et la plus aboutie en est sans doute le réseau „Alliance pour le climat“, dont les communes adhérentes poursuivent des objectifs concrets en matière de réduction d'émissions de CO<sub>2</sub>. Par ailleurs, grâce à leurs multiples actions ponctuelles notamment dans le domaine de l'efficacité énergétique, les communes non membres de ce réseau apportent, elles aussi, leur contribution à cet effort collectif.

#### **Défis post-Kyoto pour le secteur communal**

##### *– Stabilisation du climat: intensification des politiques de réduction des gaz à effet de serre*

La conférence de Copenhague qui a lieu en décembre 2009, a pour objectif la négociation d'un nouvel accord international sur le climat, pour prendre le relais, après 2012, du Protocole de Kyoto. Au cas où ces négociations aboutissent à des objectifs ambitieux, il est d'ores et déjà certain que tous les pays devront, au cours des années à venir, redoubler leurs efforts en vue d'atteindre une réduction significative de leurs émissions de gaz à effet de serre.

Plus encore que par le passé, le succès d'une telle politique – au Luxembourg et ailleurs – ne sera assuré qu'à condition qu'elle soit bâtie sur un effort collectif et concerté de tous les niveaux de gouvernement: européen, national et local.

Lors d'une conférence internationale réunissant les représentants des pouvoirs locaux au mois de juin de cette année<sup>5</sup>, ceux-ci ont affirmé, dans un appel lancé aux Parties qui se rassembleront à Copenhague, „qu'ils sont prêts à prendre la responsabilité d'agir et de lutter contre le réchauffement alarmant de la planète“. En même temps, ils ont insisté que „les autorités locales devraient se voir conférer les compétences, les capacités et les ressources nécessaires à la mise en place d'actions locales et pour soutenir les Parties dans leurs efforts pour accomplir les objectifs fixés“.

Estimant qu'au Luxembourg aussi, les communes seront des partenaires incontournables dans l'élaboration d'une telle politique, le SYVICOL se rallie pleinement à cet appel.

##### *– Adaptation au changement climatique: l'autre face de la médaille*

Il importe de souligner que les défis qui se poseront aux pouvoirs publics au cours des années à venir ne porteront pas uniquement sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi sur l'adaptation au changement climatique.

Comme le rappelle la Commission européenne dans son Livre blanc sur ce thème<sup>6</sup>, il ne fait désormais plus de doute que le changement climatique est en train de provoquer une hausse des températures et modifie la quantité et les régimes des précipitations, ce qui a pour effets une élévation du niveau moyen global de la mer, un accroissement des risques d'érosion des côtes et une aggravation probable des catastrophes liées au climat. La mise en oeuvre d'actions préventives présente des avantages économiques, environnementaux et sociaux indéniables, car elle anticipe les conséquences possibles et limite les menaces qui pèsent sur les écosystèmes, la santé des personnes, l'économie et les infrastructures.

La Commission européenne considère probable que les dépenses liées aux mesures de lutte contre le changement climatique, y compris les mesures d'atténuation et d'adaptation, seront moindres que le coût de l'inaction à moyen et à long terme.

Dans son avis sur le Livre blanc précité<sup>7</sup> le Comité des régions de l'Union européenne esquisse les répercussions que le changement climatique est susceptible d'avoir sur les autorités locales et régionales:

5 Local Government Leadership Summit, Copenhague (2-4 juin 2009)

6 „Adaptation au changement climatique: vers un cadre d'action européen“ (COM (2009) 147 final)

7 Avis sur le Livre blanc „Adaptation au Changement climatique: vers un cadre d'action européen“ adopté par le Comité des régions le 5 octobre 2009 (CdR 72/2009)

- impact sur les ressources en eau, tant au niveau de la quantité que de la qualité: d'une part, risque accru d'inondations sur les routes et de dommages aux infrastructures, ce qui nécessitera sans doute une coûteuse adaptation des systèmes de drainage actuels; d'autre part, sécheresses, qui engendreront des pénuries d'eau;
- incidences sur les forêts et leurs écosystèmes: altération de la production de bois et affectation des activités récréatives extérieures, qualité de l'eau, biodiversité et taux de stockage de carbone;
- impact sur le secteur agricole, mais aussi sur celui de la pêche ou du tourisme, ou sur l'approvisionnement énergétique.

Dans ses recommandations, le Comité des régions appelle les autorités européennes et nationales à inclure, dans un esprit de partenariat, les collectivités territoriales tant dans l'élaboration de stratégies d'adaptation au changement climatique que dans la mise en oeuvre de celles-ci.

Ces mêmes revendications ainsi qu'un appel au Sommet de Copenhague à intégrer la dimension locale et régionale dans le futur accord sur le changement climatique se retrouvent dans la résolution du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe intitulée „Le défi au changement climatique: les réponses locales“<sup>8</sup>.

Faisant écho à ces appels, les communes luxembourgeoises se déclarent prêtes à contribuer à relever le double défi que constitue la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation au changement climatique. Le SYVICOL attire cependant l'attention sur le fait que, dans le contexte luxembourgeois, une telle implication du secteur communal exige une clarification des questions suivantes:

- La politique climatique constitue-t-elle une mission communale? Le cas échéant, s'agit-il d'une mission obligatoire ou facultative?
- Si oui, de quelles ressources – en particulier financières – les communes disposeront-elles pour remplir cette mission?

De l'avis du SYVICOL, la clarification de la mission et la question de son financement, sont ainsi un préalable à une discussion de fond sur la contribution du secteur communal à l'effort qui devra être fourni par le Luxembourg au cas où la conférence de Copenhague aboutit à un accord global juridiquement contraignant.

### **Rôle des communes dans la politique climatique**

Alors que la politique climatique ne figure actuellement pas parmi les missions obligatoires des communes luxembourgeoises, constitue-t-elle, pour autant, une mission facultative?

Dans le passé, l'attitude du gouvernement vis-à-vis de l'implication du secteur local dans des domaines d'activité non expressément prévus dans la législation a été assez restrictive. Les communes peuvent, selon le gouvernement, s'adonner à des missions facultatives dans la mesure où elles disposent de capacités financières suffisantes et que ces missions sont en conformité avec l'article 107 de la Constitution ainsi que l'article 28 de la loi communale qui disposent que les communes règlent tout ce qui est d'intérêt communal. Selon la conception du ministère de l'intérieur, les intérêts confiés aux autorités communales ne peuvent dès lors concerner que des objets purement locaux à l'exclusion de ceux qui sont d'intérêt national et de ceux qui sont assurés par le secteur privé.

Sachant que la politique en faveur de la protection du climat dépasse par définition les frontières communales, cette activité paraît donc, a priori, incompatible avec la définition ci-dessus.

Dans sa prise de position sur la „Réorganisation territoriale du Luxembourg“, le SYVICOL a précisément appelé de ses vœux la mise en place d'un cadre légal cohérent pour les missions communales, y compris une reconnaissance officielle d'un certain nombre de missions actuellement exercées de fait par les communes. Le flou autour du rôle des communes en matière de lutte contre le changement climatique illustre parfaitement cette lacune.

<sup>8</sup> Adoptée le 14 octobre 2009

### Financement d'une politique climatique au niveau communal

Etroitement liée à la question de la clarification de la mission est celle de son financement.

Le SYVICOL plaide pour l'application du principe de connexité, en vertu duquel chaque nouvelle mission attribuée aux communes devrait être accompagnée d'un transfert de moyens financiers nécessaires à son exécution ou de la création de la possibilité de générer de nouveaux revenus.

Il convient de rappeler à cet endroit que le SYVICOL a toujours défendu le point de vue qu'un corollaire de la nomination étatique par l'Etat du personnel enseignant de l'école fondamentale devrait être la prise en charge par l'Etat de l'intégralité de leurs rémunérations. Aussi le SYVICOL propose-t-il que le montant que représente cette contribution communale, actuellement déduit du Fonds communal de dotation financière, soit mis à la disposition des communes pour des politiques de réduction des gaz à effets de serre et d'adaptation au changement climatique.

Une autre piste consiste à donner aux communes la possibilité de contracter, éventuellement auprès de la Banque Centrale, des prêts à taux zéro pour la réalisation de projets ayant une dimension durable et/ou axés sur la lutte contre ou l'adaptation au changement climatique.

Le SYVICOL rappelle aussi que la Commission européenne a avancé l'idée que les Etats membres devraient consacrer dès 2013 au moins 50% des recettes issues de la vente aux enchères des droits d'émission au traitement des problèmes de climat, notamment à l'adaptation. Il partage l'avis émis par le Comité des régions qu'une partie de ces fonds devrait être consacrée à des projets au niveau local.

Enfin, à l'instar de nombreuses associations de collectivités locales européennes, le SYVICOL lance un appel au gouvernement d'inclure des représentants du secteur communal dans la délégation nationale qui prendra part à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à Copenhague au mois de décembre.

Luxembourg, le 21 octobre 2009

\*

### PRISE DE POSITION DE KLIMABÜNDNIS LËTZEBUERG

*Hearing public au sujet de la Conférence des Parties  
à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique,  
Copenhague décembre 2009*

D'Klimabündnis Lëtzebuerg, dat sinn aktuell 35 Gemengen an deenen ronn 2/3 vun der lëtzebuenger Populatioun leeft an dei 2 ONGen ASTM a Mouvement Ecologique. Europawäit hu sech méi wéi 1.400 Stied a Gemengen am Klimabündnis zesumme geden.

#### **Question 1: Sous quelles conditions le Luxembourg devrait-il accepter un objectif de réduction de 30% d'ici 2020?**

Faktesch gesinn wäerten dei nei Obligatiounen vun -30% bis 2020 fir Lëtzebuerg quasi net méi Reduktiounen bedeuten wei dat, zu deem eist Land sech schonns am Kyoto-Vertrag verpflichtet hat, just dat mer vill mei Zäit zougestane kreien fir et z'ereechen.

-30% bis 2020 ass also duerchaus en Ziel, deem Lëtzebuerg sech muss verpflichtet fillen, ënnert der Konditioun allerdéngs, dat mer des Reduktioun doheem realiséieren an net nees probéieren, eis am Ausland integral oder zu groussen Deeler fräizekaafen. Mäi Kolleg Dietmar Mirkes wäert nach am Detail op eis Kritik vis-à-vis vun de flexibelen Mechanismen agoen. Dëst ergëtt sech fir d'Klimabündnis Lëtzebuerg aus dem Gerechtegkeetsprinzip vis-à-vis de Länner a Leit aus dem Süden. Ech wëilt an dësem Punkt aus dem Memorandum vum Klimabündnis Lëtzebuerg ziteieren, deen vrun de leschten Chamberswalen eestömmeg vun de 35 Membergemengen ugeholl gouf.

**„Das Klima-Bündnis bekennt sich zu einem Leitbild, welches die Rechte anderer Völker nicht ignoriert, das sich nicht damit abfindet, die ungeheure Last des Klimawandels und seiner Folgen auf die Ärmsten dieser Welt oder auf die nächste Generation abzuwälzen. Klimabündnisgemeinden sind gewillt, hier und jetzt ihre Verantwortung zu übernehmen. Auch Luxemburg muss ein Leitbild für seine nationale Klimapolitik entwickeln, ein Leitbild das sich an den realen ökonomischen Möglichkeiten und der ökologischen Verantwortung des Landes orientiert. Die Verschiebung der Verantwortung auf andere und das scheinheilige Verweisen auf Luxemburgs atypische Situation müssen ein Ende nehmen, aktives Handeln und eine kohärente Politik sind jetzt angesagt.“**

**Question 2: En cas d'échec de Copenhague, le Luxembourg et l'Union Européenne devraient-ils poursuivre les négociations dans le cadre du protocole de Kyoto et accepter un simple Amendement avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES d'ici 2020, même sans les Etats-Unis?**

Kopenhagen däerf keen Echec ginn. Dës Äntwert maach naiv klengen, ass et awer net. Och wann et net méiglech wäert sinn, zu Kopenhagen schonns all Detailer ze klären, an e präzist Zuelewierk ofzeseenen wien wéivill bis wéini muss reduzéieren, sou mussen déi industrialiséiert Länner et awer an enker Zesummenaarbecht ënnerteneen bis dohin fäerdeg bréngen, d'Schwëllen- an d'Entwécklungs-länner dervun z'iwerzeegen dat si selwer et eescht mengen mat der Klimaschutzpolitik, dat si sech hirer Verantwortung bewusst sinn an dat si bereet sinn Virleeschungen ze bréngen. Natierlech sollen d' USA mat an d' Boot geholl ginn, ma ouni dat de Geescht vun engem seriösen Klimaschutzofkommens dobäi ënnergeet. Da léiwer ouni USA awer mat de Schwëllelänner e seriéis Ofkommens an deem déi wichteg Prinzipien ewéi d'Limit vun der globaler Erwäerung em 2 Grad C° an eng gerecht Opdeelung vun den nach verbleiwenden Emissiounen festgehal ginn. Dozou och nees en Zitat aus eisem Memorandum:

*„Ein Modell wie das der „Greenhouse Development Rights“, das den Armen dieser Welt ein Recht auf Entwicklung zugesteht und die Hauptlast der Bekämpfung des Klimawandels nach dem Prinzip „Pollueur – Payeur“ auf die globale Konsumentenklasse, gemäß ihrer historischen Verantwortung und ihre aktuellen wirtschaftlichen Möglichkeiten, verteilt, stellt ein geeignetes theoretisches Fundament für ein neues Leitbild bereit. Dazu bedarf es aber einer breiten gesellschaftlichen Diskussion über die Ziele und die Vorgehensweise unseres Landes. Dass einige wenige reiche Nationen, darunter Luxemburg, weiterhin versuchen, nicht zu ihrer Verantwortung zu stehen oder sich freizukaufen, ist ungerecht, unvereinbar mit unserer Verpflichtung zur Solidarität gegenüber den Menschen im Süden, widerspricht der Klimarahmenkonvention und dem Kyoto-Protokoll und stellt eine hohe Hürde für ein globales Kyoto-Folgeabkommen dar.“*

Den Détail kann 6 oder 8 oder 12 Méint méi spéit fest gehaale ginn, elo gëllt et sech z'engagéieren waat d'Prinzipien ugeet.

**Question 3: Quels pourraient être les risques ou avantages pour les secteurs aériens ou maritimes au niveau national, s'ils n'étaient pas inclus dans le système d'échange de quotas d'émissions de GES?**

Wann e well d'Treibhausgasemissiounen global an de Grëff kréien, da muss een all relevant Secteuren ugoen. Doduerch, dat een de Schëfftransport an de Flugtransport an den Quotesystem eranhëlt, kritt d'Klimazerstéierung, déi heibäi geschitt ee Präis, an deen incitéiert, no aneren, méi klimafrëndlechen Techniken, Logistikketten asw. ze sichen.

Mir als Klimabündnis setzen eis fir eng regional Produktioun an, egal op bei der Energie, de Liewensmëttel oder soss Produits'en. Kréien Transport-Käschte mam Fliger a Schëff endlech mol eng realistesch Preisgestaltung, well déi extern Käschten wéi Ëmweltzerstéierung era gerechent ginn, da kënnen de Sozial- an Ëmwelt-Dumping an aneren Deeler vun der Welt kompensiert ginn. Och wann verschidden ekonomesch Secteuren an Europa an zu Lëtzebuerg dorënner leiden, am Endeffekt erwaarden mir eis doduerch e méi effiacen Klimaschutz an eng Stärkung vu regionalen Märt. D'Gemengen kënnen a wëllen déi néideg Mutatiounen, déi sech duerch den néidegen Ëmbau vun eisem Aarbechtsmaart wäerten erginn, begleeden.

Zitat aus dem Memorandum:

*„Aus Untersuchungen, u.a. des Europäischen Gewerkschaftsbundes, ist belegt, dass Klimaschutz zu Verschiebungen auf dem Arbeitsmarkt führen wird. Zukunftssträchtige Betriebe liegen im Bereich der Altbausanierung, des öffentlichen Transportes, der dezentralen Energieproduktion u.a.m. Verlierer werden laut Gewerkschaftsbund Sektoren wie die Automobilbranche sowie energieintensive Betriebe sein. Grundsätzlich ist diese Entwicklung an sich **nicht als negativ zu beurteilen, sind doch die „klimaschonenden“ Betriebe häufig weitaus personalintensiver.***

*Es gilt diesen Übergang jedoch vorzubereiten. Entsprechend sollten Staat und soziale Akteure, darunter die Kommunen mit ihren „Offices sociaux“ und den lokalen Beschäftigungsinitiativen,*

*Strategien und Initiativen in Richtung einer Förderung von sogenannten „Green Jobs“ in die Wege leiten. Gerade in der energetischen Sanierung von Gebäuden, in neuen Dienstleistungsangeboten wie z.B. Reparaturbetrieben oder auch in der Mobilität können **Kommunen zusammen mit dem Staat wichtige Akzente für einen nachhaltigen Arbeitsmarkt** setzen. Auch können sie Übergangszeiten sozial begleiten und abfedern. In alle diese Überlegungen sollten die Gemeinden während der nächsten Legislaturperiode schnellst möglichst mit eingebunden werden.“*

**Question 4: Quelle est votre appréciation des mécanismes de flexibilité, y compris les puits de carbone?**

Zunächst einmal sei darauf hingewiesen, dass die Flexiblen Mechanismen sich weder als billige noch als nachhaltige Lösung erwiesen haben. Zitat Memorandum:

*„Die Luxemburger Klimapolitik war bis jetzt darauf fokussiert, die Spielräume des Kyoto-Vertrages und der EU-Verpflichtungen zum kurzfristigen Vorteil und Schutz des eigenen Wirtschaftsstandorts maximal auszuschöpfen. Die eigentliche Frage „Was ist unser Beitrag zum globalen Klimaschutz?“ wurde nicht beantwortet.*

*Konkret bedeutet dies: die luxemburgischen Verpflichtungen im Klimaschutz sind vordringlich national zu erfüllen, und nicht durch den Ankauf von Verschmutzungsrechten in Schwellen- und Entwicklungsländern. Daraus ergeben sich folgende Forderungen zum weiteren Umgang mit den „Clean Development Mechanismen“ in Luxemburg:*

*Offenlegung der Projekte, aus denen die Rechte stammen:*

*Vor dem Hintergrund der weltweiten Kritiken müssen sämtliche CDM-Projekte, aus denen die bisher eingekauften Rechte stammen, laufend auf der Website des Umweltministeriums offengelegt werden. Dies gilt insbesondere für die Portfolios der Fonds. Es muss für den Normalbürger, wie bei allen anderen staatlichen Ausgaben auch, nachvollziehbar sein, was mit seinen Steuergeldern gemacht wird. Die Verwendung der Mittel des Kyoto-Fonds kann nicht weiterhin so im stillen Kämmerlein des Interministeriellen Kyoto-Komitees abgesprochen werden, sondern es bedarf einer öffentlichen Diskussion, wieviel davon für den Zukauf von Emissionsrechten, wieviel für Mittel der Anpassung und wieviel für Klimaschutzaktionen hier in Luxemburg verwendet wird, z. B. für Subventionen von Klimaschutzaktivitäten der Gemeinden.*

*Sofortiger Verkauf von sämtlichen Rechten, die aus Senken stammen:*

*In der Praxis sind „Senken“ Monokulturen – oft Eukalyptusplantagen da sie am schnellsten Kohlendioxid binden. Solche Senken gehen erfahrungsgemäß häufig mit Vertreibungen, Ausbeutung von Kleinbauern und Indigenen durch Unterhaltsverträge, Enteignung oder Minderung von Nutzungsrechten und Zerstörung von Biodiversität einher. Wir haben uns vor wenigen Wochen auf einer Klimabündnis-Studienreise in Ecuador so eine Senke angeschaut: Verkrüppelte Pinien auf ungeeignetem Standort – das ist Klimaschrott. Uns wundert nicht mehr, dass sie in der Wissenschaft sehr umstritten sind, und auch die EU-Kommission verwehrt Rechten aus Senken den Zutritt in ihr Emissionshandelssystem. Sie stellen grundsätzlich nur eine vorübergehende Speicherung von Kohlendioxid dar und verschieben damit das Problem nur zeitlich anstatt es zu lösen.*

*Grundlegende Reform des CDM-Mechanismus:*

*Die CDM-Mechanismen müssen auf UN-Ebene dringend grundlegend reformiert werden; dazu soll Luxemburg mit seiner Stimme beitragen. Zahlreiche Studien haben aufgezeigt, wo die Schwächen liegen und was geändert werden muss und kann, z.B. neutrales Monitoring, Verschärfung der Additionalitäts- und Nachhaltigkeitskriterien, verstärkter Übergang zu sektoriellen Projektreihen und programmatischen CDM, die ganze Politikbereiche im Gastland abdecken (z.B. den ÖPNV). Sie können ein sinnvolles Mittel sein, um den Entwicklungsländern zu einem anderen nachhaltigen Entwicklungsweg zu helfen.*

*Solange jedoch keine grundlegenden Änderungen der CDM-Spielregeln auf globalem Niveau stattfinden, sollte Luxemburg keine weiteren Rechte mehr erwerben – auch um sich selbst vor dem Erwerb unseriöser Emissionsrechte zu schützen. Zudem sollen laut Kyoto-Protokoll Zukäufe von Emissionsrechten ja nur „zusätzlich“ sein.*

*Die Politik der vorherigen Regierung, das Reduktionsziel vollständig durch Einkauf von Emissionsrechten abzudecken, ist zudem eine Sackgasse, denn ab 2013 erlaubt die EU für Luxemburg*

*nur noch ein jährliches Zukaufsmaximum von 4% der 2005er Emissionen. Luxemburg darf diese Möglichkeiten nicht ausschöpfen, sondern nur dann auf Rechte aus „flexiblen Mechanismen“ zurückgreifen, wenn sie*

- a) nach einer Reform unter strengen Additionalitäts- und Nachhaltigkeitskriterien generiert wurden und*
- b) es zu einer globalen Kyoto-Folgevereinbarung mit den Entwicklungsländern kommt, die zu einem Reduktionsziel für die EU von mehr als 30% führt.*

*Grundsätzlich sollte sich die Klimapolitik am Leitbild des „Greenhouse Development Framework“ orientieren, d.h. wir sollten akzeptieren, dass reiche Länder mit hohen pro Kopf-Emissionen mehr zum Schutz des Weltklimas tun müssen als ärmere. Das Klima- und Energiepaket der Europäischen Union führt ja auch ein Solidarprinzip ein, nach dem die reichen Mitgliedsstaaten stärker als die Armen belastet werden sollen. Die Klimabündnis-Gemeinden bekennen sich ja in ihrer Konvention und ihren Aktionen zur Solidarität mit den Völkern des Südens.“*

**Question 5: Quelle est votre appréciation de la méthode de calcul retenue par la convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques?**

D'Klimabündnis Lëtzebuerg huet bis well de System, wéi en am Kyoto-Protokoll festgehal gouf, ni a Fro gestalt. Objektiv muss ee soen, dat en fir d'Bilanz vu Lëtzebuerg souwuel Nodeeler (Urechnung vum Tanktourismus) wéi Virdeeler (Net-Urechnung vu Stroum) mat sech bréngt. Och d'CO<sub>2</sub>-Emissionen duerch Produkter, déi am Ausland produziert goufen awer hei am Land konsumméiert ginn, goufen eis duerch dee System net ugerechent. Den aktuellen Territorialprinzip huet awer ee groussen Avantage: hien erméiglecht et de Staten, a Klima relevanten Froen op hirem Territorium kennen aktiv ze ginn, duerch Gesetzer, Steiersystemer asw. Et sollt een sech gudd iwwerleeën, esou e Prinzip a Fro ze stellen.

**Question 6: Pourrait-on envisager d'augmenter la part affectée aux mesures de lutte contre le changement climatique en mettant en oeuvre des projets qui seront enregistrés comme projet de mécanisme pour un développement propre (CDM)?**

Virun allem sollt vermidde ginn, dat Äppel mat Biren verglach ginn, an dat dee selwechten Euro 2- oder 3mol comptabiliséiert gëtt, als Entwécklungshëllef, Adaptatiounshëllef an als Emissiounsrecht.

Eng strikt Trennung tëscht den eenzelnen Fongen schéngt eis immens wichtig, woubäi et fir eis ausser Fro steet, dat mir als industrialiséiert a räicht Land souwuel kllassesch Entwécklungshëllef musse finanzéieren wéi och Adaptatioun un de Klimawandel am Süden. Op den weideren Akaf vun CDM-Rechter sollt een, wei schonns virdrun gesot, prinzipiell besser verzichten, ausser et kéim zu enger grondlegender Reform.

**Question 7: Serait-il préférable de travailler avec les institutions et mécanismes existants?**

D'UNO huet an de leschte Joeren eng wichtig Roll an der Klima-Debat an am Erbäiféieren vun globalen Léisungsaetz gespillt. Do huet sech will Kompetenz opgebaut, déi sécher nach ze verbesseren ass, ma elo d'UNO aus de finanziellen Strukturen erauszehuelen kéim enger „Entmachtung“ gläich. D'Weltbank huet kee gudden Ruff grad bei villen Entwécklungs- a Schwelleländer, an privat Bankinstituter sinn un hierem eegen Profit an net prioritär um Klimaschutz intresséiert. Dofir géinge mir fir en Ausbau an eng Stärkung vun den aktuellen Institutiounen an Instrumenter plädéieren. Nei Institutiounen missten op alle Fall ënnert dem Daach vun der UNO gegrënnt ginn.

**Question 8: Quels instruments de financement devraient être développés et quelles voies nouvelles être examinées?**

Fir d'éischt muss ee jo soen, dat de Verzicht op de weideren Akaf vun CDM-Rechter géing Suen „labber“ maachen fir heiheem effektiven Klimaschutz ze bedriewen. An eng Stee vun Emissiounsquoten

amplaaft e gratis Ofginn un d'Industrie kinnt och eppes derzou bäidroen, soulaang mer nach am Kyoto-Regime fueren. Lëtzebuerg muss eiser Meenung no sei ganzen Steiersystem op de Leescht huelen, an dat net nëmmen weinst der Finanzéierung vun den Klimaschutzmassnahmen. Och aus aneren Grënn ass ofzegesinn, dat wichteg Quellen, z.B. d'Revenuen aus dem Tanktourismus wäerten abrieche.

Grad och d'Gemengefinanzen brauchen eng Reform, an et ass héig Zäit dat eng Emorientéierung hin zu engem nohaltegen Steiersystem, deen d'Aarbecht entlaascht an de Ressourcenverbrauch belaaft kennt. Nemmen als Ganzt kann een esou e komplext an historiescht gewuessent Gebai wéi eisen Steiersystem betruuechten an ëmbauen. Méi héig Energiesteieren, eng taxe carbone, en Eropsetzen vum Kyoto-Cent asw. sollten dobäi op alle Fall ënnersicht ginn, ëmmer ënnert der Prämiss, dat dofir aner steierlech Belaaschtungen müssen erof gesat ginn an den neien System sozial gerecht funktionnéiert.

**Question 9: Quels sont les problèmes pour atteindre  
notre objectif Kyoto, quels sont les secteurs qui devraient  
être traités en priorité?**

Iwwert déi direkt Ursaachen, firwat Lëtzebuerg seng Verflüchtungen am Kader vum Kyoto-Protokoll net wäert erfëllen, ass sécher de moien schonns vill gesot ginn. D'Klimabündnis Lëtzebuerg wéilt dofir hei ze bedenke ginn, dat et och dorunner loung, dat de lëtzebuenger Staat ze laang gemengt huet, hien kinnt dat alleng, vun uewen erof man a réusséieren. Eis Membersgemengen sinn iwwerzeecht, dat et nëmmen iwwert e mateneen tëscht dem nationalen an dem lokalen Level z'ereechen ass, a si bereet matzemaan. Zitat aus dem Memorandum:

*„Als bürgernahe politische Instanzen und Verwaltungsstrukturen genießen die Gemeinden einen hohen Vertrauensvorsprung. Durch viele Aktionsbeispiele, vor allem in den Klimabündnisgemeinden, wurde bewiesen, dass Kommunen ihre BürgerInnen gut mit Informationen erreichen und zu konkreten Handlungen im Sinne des Klimaschutzes anregen können. Akzeptanz für eine nationale Klimapolitik erreicht als Regierung deshalb nur, wer die Gemeinden als Partner mit einbindet. ... Schon die Agenda 21, beschlossen 1992 auf der Konferenz für Umwelt und Entwicklung in Rio de Janeiro, stellt fest dass viele globale Probleme zuerst auf lokaler Ebene angepackt werden müssen. In dieser Hinsicht ist es eine Notwendigkeit, dass die Regierung die Bedeutung der Gemeinden im Zusammenhang mit Klimaschutz, Energie- und Kooperationspolitik klärt und stärkt. (...)*

*So müssen **Gemeinden eine Rolle als aktive Akteure auch bei gewinnbringenden Projekten** einnehmen können, z.B. beim Bau von Energieproduktionsanlagen oder Nahwärmenetzen. Dies ist übrigens nicht nur eine Forderung des Klimabündnis Lëtzebuerg, sondern auch des SYVICOL.*

*Insgesamt sollte der Staat seine Rolle gegenüber den Gemeinden überdenken. Eine **Neuausrichtung des Innenministeriums**, weg von seiner bisherigen reinen Kontrollfunktion hin zu einer Partnerschaft mit den Gemeinden, würde hier einen ersten, sehr wichtigen Schritt bedeuten.“*

Et geet eben net duer, heiansdo e Workshop z'organiséieren, vrun allem dann wa virdrun schonns all wichteg Weiche fest geluecht goufen, an dann ze mengen jidderee wier begeeschtert an et géing vum selwen goen.

Dofir gesi mir als ganz prioritär folgend Punkten, souwuel fir déi verbleiwend Joeren ënnert dem Kyoto-Protokoll wéi och fir duerno:

Zitat Memorandum:

*„Staat und Gemeinden müssen zusammen Energieeinsparungen, Energieeffizienz und dezentrale Versorgungsstrukturen als Prioritäten einer gemeinsamen Energiepolitik festlegen. Die betreffenden Strategien, welche der luxemburgische Staat in den letzten Jahren vorbereitet hat oder die in Vorbereitung sind, sollten zusammen mit den Gemeinden überdacht werden und dann in konkrete gemeinsame Aktionspläne münden ... Anstatt weiter auf nationale oder internationale Versorgungssysteme zu setzen, muss der luxemburgische Staat, zusammen mit regionalen und kommunalen Strukturen, die dezentrale Energieversorgung verstärkt fördern: Dabei handelt es sich um Energie, die am Verbrauchsort oder in dessen direkter Nähe erzeugt wird. Nachhaltige, dezentralisierte Energiesysteme produzieren weniger Kohlendioxidemissionen, sind billiger und bedeuten eine geringere Abhängigkeit von importierten Brennstoffen. Und: Dezentralisierte Energiesysteme schaffen Arbeitsplätze vor Ort und stärken kommunale Gemeinschaften.“*

### **„Potentiale bei den Erneuerbaren Energien erschließen**

Die intensive Förderung der erneuerbaren Energien in Luxemburg im Sinne einer zielorientierten Ausschöpfung der hauseigenen Möglichkeiten ist nicht nur wichtig für die Belange des Klimaschutzes, sondern auch für die Sicherung unserer zukünftigen Energieversorgung sowie für den technischen Fortschritt ...

Luxemburg verfügt über eine Potenzialanalyse der erneuerbaren Energien, die in den großen Leitlinien sicherlich korrekt ist, auch wenn Detailfragen zu klären bleiben. Es liegt an der Politik, die notwendigen Rahmenbedingungen für die Erschließung der erneuerbaren Energien innerhalb Luxemburgs zu schaffen. **Erneuerbare Energien dürfen nicht länger als „Nische“ belächelt, sondern müssen pro aktiv durch effektive und kohärente Programme gefördert werden.** Bisher allerdings fehlt es dafür an einem konkreten Aktionsplan. Die zukünftige Regierung ist aufgefordert, diesen zusammen mit den kommunalen und regionalen Strukturen auszuarbeiten und pro aktiv umzusetzen. Attraktivere Förderprogramme, attraktivere Einspeisevergütungen für Strom aus erneuerbaren Quellen, obligatorischer Einsatz von Solarthermie im Neubaubereich, lokale Biogasnetze usw. sind hier nur einige der vielen Stichwörter in diesem Bereich. ...“

### **„Mobilitätsplanung zusammen mit den Kommunen und Regionen verbessern**

Die Klimabündnisgemeinden verpflichten sich, öffentliche Verkehrsmittel sowie die sanfte Mobilität zu fördern. Darüber hinaus liegt es bisher in der Verantwortung des Staates, neben einer nationalen Mobilitätsplanung auch auf regionaler Ebene den Umweltverbund zwischen Öffentlichem Transport, Fahrradnutzung und zu Fuß gehen zu koordinieren und zu fördern. Dazu sollten in den ersten Monaten der neuen Legislaturperiode flächendeckende, **regionale Verkehrskonferenzen einberufen und deren Resultate umgesetzt werden.** Auch neue Konzepte, wie z.B. Car-Sharing, die Förderung von Fahrgemeinschaften, die Installation von Fahrradständern sowie ein Pool an Dienstfahrrädern an allen öffentlichen Gebäuden sind als gemeinsame Aktionen von Kommunen und Staat im Sinne einer neuen Mobilität aufzugreifen.“

„Generell muss der Begriff „*intérêt communal*“ gesetzlich so definiert werden, dass neue Rechte und Aufgaben der Gemeinden in den Bereichen Energie, Klimaschutz und Nord/Süd-Kooperation in einem festgelegten Rahmen möglich sind. Er sollte mit der Rolle der Gemeinden, wie auch die EU-Kommission sie in der Klima- und Kooperationspolitik definiert hat (s.o.) übereinstimmen.“

### **„Die Gemeinden in die Bildungs- und Entwicklungszusammenarbeit einbeziehen**

Klimabündnisgemeinden sind einer aktiven Solidarität mit den Völkern des Südens verpflichtet. Viele unter ihnen unterstützen ideell wie materiell Solidaritätsprojekte oder tragen durch die geleistete Bildungsarbeit bei Erwachsenen und Kindern zum Bewusstsein der „Einen Welt“ bei.

Das Innenministerium hat in der Vergangenheit diese Initiativen der Gemeinden immer wieder in Frage gestellt mit dem Hinweis, „Entwicklungshilfe“ liege nicht in der Kompetenz der Kommunen. Damit muss endlich Schluss sein, denn diese anachronistische Haltung in Zeiten der Globalisierung steht in krassem Gegensatz zur Position der EU, die die Gemeinden als wichtige Akteure der „*coopération décentralisée*“ wertschätzt. Die Rolle und die Einbeziehung der Kommunen in diesem Bereich muss endlich gesetzlich verankert werden, so lautet auch eine Forderung des Syvicol ...“

Die Klimabündnis-Gemeinden verfügen über eine große Erfahrung in Bildungs- und Öffentlichkeitsarbeit zum Klimawandel und zur Kooperation. Sie sind bereit dazu, diese Erfahrung in einen „Klimapakt“ miteinzubringen, um eine grössere Akzeptanz bei ihrer Einwohnern – und das sind 2 von 3 Luxemburgern – für den nötigen Strukturwandel hin zu einer klimafreundlicheren Gesellschaft einzubringen.

\*

## PRISE DE POSITION DE LA CHAMBRE DES METIERS

*Audition publique à la Chambre des Députés sur la conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Copenhague (décembre 2009)*

### 1. Conditions sous lesquelles le Luxembourg doit adopter un objectif de réduction de 30%

Le programme gouvernemental indique déjà les conditions selon lesquelles le Gouvernement entend prendre ses responsabilités si, dans le cadre d'un accord international, l'objectif de réduction communautaire est porté à 30%. En effet, le Gouvernement est prêt „à adopter un objectif identique au niveau national, et, tout en donnant la priorité aux mesures nationales, tiendra compte de nos circonstances spécifiques en demandant un recours moins restrictif aux mécanismes de flexibilité“.

Le protocole de Kyoto prévoit que les émissions de gaz à effet de serre au Luxembourg doivent être réduites de -28% entre 1990 et 2020. Cependant, en 2005, le niveau des émissions est semblable à celui de 1990.

Si à l'époque cet objectif semblait facile à atteindre en raison du passage en sidérurgie de la filière fonte à la filière électrique, deux évolutions ont entre-temps joué à contresens: le développement de l'autoproduction d'électricité suite à la restructuration sidérurgique et la forte croissance des ventes de carburants à des non-résidents. En fait, les évolutions précitées détériorent le bilan „Kyoto“ du Luxembourg en raison de la méthode de comptabilisation retenue pour les émissions.

En éliminant les exportations de carburant et l'autoproduction électrique du bilan „Kyoto“, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 10,8 millions de tonnes en 1990 à 7,6 millions de tonnes en 2004, soit une baisse de 30%.

*Répartition sectorielle des émissions de CO<sub>2</sub> dans l'Union Européenne par rapport au total des émissions de CO<sub>2</sub>*

	<i>Transports</i>	<i>Industrie</i>	<i>Ménages, petites entreprises, secteur public</i>	<i>Production d'énergie</i>
Union Européenne	23%	20%	25%	32%
Luxembourg	56%	22%	11%	11%

Le paquet climat-énergie adopté par l'Union Européenne prévoit une réduction de 20% pour le Luxembourg entre 2005 et 2020, donc des exigences moins strictes que celles prévues par le protocole de Kyoto.

*Répartition de l'objet de réduction de 20% des gaz à effet de serre entre les secteurs et les Etats membres dans le cadre du paquet climat-énergie adopté par l'Union Européenne*

Objectif -20% par rapport à 1990

-14% par rapport à 2005

Secteur couvert par le SCEQE: -21%	Secteur non couvert par le SCEQE: -10%
------------------------------------	--

Grandes installations industrielles  
Responsable de 40% des émissions

Transports, bâtiments, agriculture, etc.  
Responsable de 60% des émissions  
27 objectifs nationaux,  
allant de -20% à +20%

Dans les domaines qui ne sont pas couverts par le système communautaire d'échange de quotas d'émissions (SCEQE), comme par exemple le transport, l'agriculture ou la construction, la Commission

entend réduire les émissions de 10% en 2020 par rapport à 2005. Elle propose de répartir l'effort de manière équitable sur les Etats membres, en fixant des objectifs individuels pour les 27 Etats membres. Les objectifs à atteindre par les Etats membres sont compris dans une fourchette allant de -20% à +20% selon les pays et le type d'économie.

Les objectifs octroyés au Luxembourg et aux pays voisins sont les suivants: 20% pour le Luxembourg, 15% pour la Belgique, 14% pour la France et 14% pour l'Allemagne.

C'est le PIB par habitant qui a été retenu comme critère de calcul de ces objectifs, ce qui nous impose le taux de réduction le plus élevé, étant donné que ce taux tient également compte de l'apport des frontaliers au PIB.

Par ailleurs tout pays pourra recourir à concurrence de 3% à des mécanismes de flexibilité dans ses efforts de réduction de 20% des émissions à effet de serre dans le domaine des activités non couvertes par le système d'échange de quotas d'émission, ce qui correspond à 0,32 mio. tonnes pour le Luxembourg.

Le déficit atteint cependant 2,1 mio. tonnes à l'heure actuelle, ce qui signifie que 1,8 mio. tonnes doivent être réduites par des mesures nationales. Dans une économie croissante, ceci ne sera réalisable qu'en renonçant aux exportations de carburants.

La Chambre des Métiers est d'avis que le Luxembourg doit se donner des objectifs ambitieux sans se laisser octroyer des limites non réalisables, sinon le coût des engagements risque d'hypothéquer le pays à long terme.

Les spécificités luxembourgeoises doivent par ailleurs être prises en considération. A titre d'exemple, il y a lieu de citer les installations de cogénération permettant la production de chaleur et d'électricité ce qui réduit les émissions de gaz à effet de serre. Cependant dans le cadre du protocole de Kyoto ces émissions entrent dans le bilan CO<sub>2</sub> du Luxembourg, alors que les émissions sont réduites à l'étranger vu que le Luxembourg importe son électricité de l'étranger.

## **2. Poursuite des négociations dans le cadre de Kyoto en cas d'échec à Copenhague**

La Chambre des Métiers tient à relever que la conférence de Copenhague est destinée à poursuivre les négociations dans le cadre du protocole de Kyoto et à remplacer ce contrat qui viendra à expiration en 2012.

Cependant, le protocole de Kyoto n'a pas permis de réduire les émissions globales. Il faut donc un nouveau contrat avec des objectifs plus ambitieux. Même si le protocole de Kyoto n'est pas parfait, il n'y a pas d'autre instrument qui a su mobiliser autant de ressources pour lutter contre le réchauffement planétaire.

155 Etats ont ratifié le protocole de Kyoto, mais un des plus grands déficits de ce protocole est que les Etats-Unis ne l'ont pas fait. Cependant les temps d'isolation des Etats-Unis sont révolus et il importe également que les pays émergents tels que la Chine, l'Inde et le Brésil prennent des engagements.

Même si aucun accord international n'est adopté en décembre 2009, les mesures du paquet climat-énergie adopté par l'Union Européenne s'appliqueront en tout état de cause.

Etant donné que le changement climatique constitue un défi planétaire, la Chambre des Métiers est d'avis qu'il est important qu'un maximum de pays développés s'engagent à atteindre des réductions d'émissions comparables et que les pays en développement avancés apportent une contribution adaptée à leurs responsabilités et à leurs capacités respectives.

Un simple amendement au protocole de Kyoto avec des objectifs chiffrés serait le minimum d'un accord international qui pourrait être atteint et ne serait pas une réelle avancée.

## **3. Emissions des secteurs maritimes et aériens**

Un accord mondial sur le changement climatique à Copenhague est préférable à un engagement unilatéral de l'Union Européenne, étant donné que ceci permet d'éviter des distorsions de concurrence entre des pays qui appliqueraient des règles moins sévères.

Le système d'échange de quotas d'émissions mis en place au niveau communautaire couvre tous les vols à l'entrée ou au départ d'un aéroport communautaire à partir du 1er janvier 2012, les vols entre aéroports communautaires seront couverts dès le 1er janvier 2011.

L'avantage d'objectifs chiffrés pour l'aviation luxembourgeoise réside dans le fait qu'elle doit augmenter sa performance énergétique ce qui lui permet également de réduire les coûts.

#### 4. Appréciation des mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto

L'échange international de droits d'émissions de gaz à effet de serre est un instrument fondé sur le marché et est préférable pour les grandes installations industrielles à d'autres mesures financières telles que les taxes et redevances. Ces entreprises se voient attribuer des droits d'émissions qu'elles peuvent vendre, dans le cas où elles arrivent à réduire leurs émissions, ce qui leur rapporte des moyens financiers supplémentaires. Les entreprises qui n'ont pas assez de droits d'émissions peuvent investir dans de meilleures technologies ou acheter des droits supplémentaires. Ceci permet par ailleurs de réduire les émissions à l'endroit où le rapport coût/efficacité est le plus favorable.

L'échange de droits d'émissions favorise donc la promotion de la recherche et du développement dans le but de trouver des solutions techniques et financières innovantes pour réduire les coûts des émissions.

Il y a lieu de relever dans ce contexte que les producteurs d'énergie peuvent plus facilement répercuter le prix des droits d'émissions à leurs clients. Cependant toutes les autres installations industrielles doivent supporter le prix de l'énergie ainsi renchéri et le prix des droits d'émissions.

Dans ce contexte, il y a lieu de relever que les actionnaires des entreprises soumises à l'échange international des droits d'émissions agiront pour réduire les émissions.

Jusqu'à présent, les droits d'émissions n'étaient pas assez rares, ce qui n'a pas permis de réduire les émissions. Cependant l'Union Européenne a réagi et a réduit le nombre de droits d'émissions.

Les mécanismes de mise en oeuvre conjointe et le mécanisme pour un développement propre permettent un transfert de technologie vers les pays tiers. En 2007, le volume de ce marché s'est élevé à 12 milliards d'euros. Aucun autre traité n'a su mobiliser autant de capital pour la protection de l'environnement.

Une problématique dans ce contexte est la question si les projets financés dans le cadre de ces mécanismes n'étaient pas réalisés de toute manière dans les pays concernés.

Si ces projets sont exécutés de manière correcte, ils représentent une chance énorme et permettent un développement durable dans les pays concernés.

Etant donné que le recours aux mécanismes de flexibilité pour les droits d'émissions au niveau européen s'élève à 3% des émissions, le reproche que les Etats membres peuvent se dégager de leur responsabilité n'est pas justifié.

#### Effets pour le Luxembourg

Afin de respecter ses engagements du Protocole de Kyoto, le Luxembourg doit acquérir des droits d'émissions à l'étranger, notamment par les mécanismes de flexibilité.

Le projet de budget pour l'année 2010 prévoit que les dépenses en faveur du fonds Kyoto seront augmentées de 67 millions d'euros.

La Chambre des Métiers se doit de constater que le financement des mécanismes de flexibilité consomme des moyens budgétaires considérables et dépasse même le montant des aides financières allouées au niveau national pour les investissements réalisés par les particuliers, les entreprises, les communes et les établissements publics dans le domaine des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

En ce qui concerne les mesures destinées à lutter contre le changement climatique inscrites dans le projet de budget pour 2010, **les dépenses pour les mesures à l'étranger s'élèvent à environ 95 millions d'euros alors que les dépenses pour les mesures nationales s'élèvent à environ 56 millions d'euros.**

<i>Dépenses pour les mesures nationales</i>	<i>en mio d'EUR</i>
Aides financières aux particuliers pour les investissements réalisés	10,00
Aides financières aux entreprises pour les investissements réalisés	1,00
Aides financières pour les communes, les syndicats de communes et les établissements publics	3,50
Prime écologique pour l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables	13,00
Mesures nationales financées par le fonds „Kyoto“	28,75
<b>Total des mesures nationales</b>	<b>56,25</b>

<i>Dépenses pour les mesures à l'étranger</i>	<i>en mio d'EUR</i>
Achats de droits d'émission	25,00
Projets Mécanisme de Développement Propre	46,28
Projets Mise en Oeuvre Conjointe	15,00
Fonds multilatéraux	8,30
<b>Total des mesures à l'étranger</b>	<b>94,58</b>

Dans le cadre de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, **l'accent devrait être mis davantage sur les mesures nationales** au lieu de financer des mesures réalisées dans les pays tiers. Si, sur une année, il semble plus économe de compenser l'émission d'une tonne de CO<sub>2</sub> par les mécanismes flexibles que de réduire les émissions d'une tonne par des mesures nationales, par exemple via les subventions pour l'assainissement énergétique, l'inverse est vrai dans une optique de long terme. En effet, alors que dans le premier cas (mécanismes flexibles) des moyens budgétaires doivent être débloqués d'année en année pour compenser les émissions de CO<sub>2</sub>, un investissement unique sera nécessaire dans le deuxième cas (mesures nationales) pour réduire durablement ces émissions.

La Chambre des Métiers est par ailleurs d'avis que le détail des différentes dépenses concernant le fonds de financement des mécanismes de Kyoto devrait être publié, ce qui rendrait ce fonds plus transparent.

### 5. Emissions des carburants vendus au Luxembourg

Dans son programme gouvernemental le Gouvernement entend parvenir à une réduction progressive du secteur des transports: „Le secteur des transports représentant toujours la part la plus importante des émissions de GES (53% en 2008), notamment à cause de l'influence disproportionnée sur nos émissions des carburants vendus au Luxembourg mais non consommés par le parc automobile luxembourgeois (près de 40% de nos émissions totales). Il ne s'agit pas d'opter pour un „phasing-out“ radical de l'exportation de carburants, mais le Gouvernement entend augmenter progressivement la contribution changement climatique „Kyoto-cent“, en tenant compte des cours des marchés.“

Les achats de carburants effectués au Luxembourg sont imputés dans le bilan CO<sub>2</sub> du Luxembourg qui doit recourir aux mécanismes de flexibilité dans ses efforts de réduction des émissions à effet de serre. Or, tout pays ne peut recourir à concurrence de 3% à des mécanismes de flexibilité, ce qui est largement insuffisant pour le Luxembourg.

Le Luxembourg ne peut pas, avec des revenus de 940 millions d'euros liés aux exportations de carburants, réduire aussi rapidement les émissions qui lui sont imputées dans ce secteur.

Le principe de territorialité désavantage le Luxembourg, mais il n'est guère probable que cette méthode de calcul soit changée.

La Chambre des Métiers est par ailleurs d'avis que les biocarburants ne devraient pas constituer un élément de distorsion dans la chaîne alimentaire.

## **6. Prise en compte de l'effort fourni dans le cadre de l'aide publique au développement**

La Chambre des Métiers est d'avis qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des efforts déjà atteints ou dépassés dans le cadre de l'aide publique au développement, si l'on décide à Copenhague de la répartition de la charge entre les pays pour le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

Le fait d'accorder des aides publiques au développement aux pays défavorisés, ne doit pas constituer une raison pour un pays développé de s'acquitter de ses responsabilités en matière de lutte contre le changement climatique.

Cependant, dans le contexte général de l'évolution de l'aide publique au développement, on peut envisager d'augmenter la part affectée aux mesures de lutte contre le changement climatique sous condition que ces projets soient efficaces et permettent de stimuler la croissance et de créer de nouveaux emplois dans le domaine des technologies vertes.

Egalement les pays en développement doivent être soutenus par l'Union Européenne dans les efforts qu'ils déploient pour limiter leurs émissions et un soutien financier doit leur être apporté afin de financer des mesures d'atténuation et d'adaptation.

## **7. La question de la gestion des nouveaux flux financiers**

Dans le cadre des mécanismes de mise en oeuvre conjointe et le mécanisme pour un développement propre il y a lieu de critiquer la lenteur de la bureaucratie de l'autorité d'accréditation des Nations Unies pour ces projets.

En ce qui concerne le marché des droits d'émission, celui-ci peut être estimé à 64 millions de dollars en 2007 et est estimé à progresser de manière significative dans les années à venir jusqu'à un montant pouvant atteindre 3.000 milliards de dollars dans les prochaines vingt années.

Pour la place financière du Luxembourg, il serait dès lors important de devenir un acteur primordial dans ce marché porteur. Ceci compte également pour les fonds d'investissements qui visent le développement des technologies vertes.

## **8. Le financement des mesures nationales et internationales de Kyoto**

Le programme gouvernemental prévoit comme instrument de financement des mesures à mettre en oeuvre pour atteindre nos objectifs Kyoto „d'augmenter progressivement la contribution changement climatique „Kyoto-cent“, en tenant compte des cours des marchés.

Les recettes ainsi générées, qui seront affectées au fonds de financement des mécanismes de Kyoto, permettront de financer les mesures mises en oeuvre en vue de la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre tant au niveau national qu'à l'étranger (mécanismes flexibles), ainsi que les mesures d'adaptation et notre participation à l'architecture financière internationale d'un accord post-Kyoto.“

La Chambre des Métiers est d'avis qu'il faut tout d'abord concentrer les efforts sur la réduction de la charge financière. Par ailleurs, le Luxembourg doit veiller à concentrer le financement sur les mesures nationales avant de financer des mesures à l'étranger.

D'une manière générale, il y a lieu d'intégrer le coût des émissions dans les produits et services qui sont à l'origine des émissions sans intégrer les renchérissements dans l'indice qui est à la base de l'indexation automatique des salaires. Cette manière tiendra compte du principe du pollueur-payeur.

En ce qui concerne une éventuelle taxe carbone, celle-ci est difficilement imposable au niveau mondial. Les grandes installations industrielles sont déjà soumises au système d'échange de quotas. L'introduction d'une taxe carbone pour les autres émetteurs devrait toutefois rester neutre au niveau fiscal, c.-à-d. qu'elle devrait être compensée par la suppression d'autres impôts ou taxes. Le but de cette nouvelle fiscalité écologique ne devrait pas être d'augmenter la charge fiscale, mais d'inciter les ménages et les entreprises à changer leurs comportements en matière de consommation d'énergie.

## **9. Mesures à mettre en oeuvre pour atteindre notre objectif „Kyoto“**

Le protocole de Kyoto prévoyait que les émissions de gaz à effet de serre au Luxembourg doivent être réduites de -28% entre 1990 et 2020.

En baisse sensible de 1990 (12,5 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>) à 1998 (8,5 millions de tonnes) grâce à la restructuration de la sidérurgie, les émissions de gaz à effet de serre ont atteint en 2004 un niveau semblable à celui de 1990 et il est à prévoir qu'elles s'élèveront à 14 millions de tonnes d'ici 2012. La hausse récente est attribuée en grande partie à la croissance des émissions provenant du secteur des transports. Le Luxembourg n'est toutefois autorisé qu'à émettre 9 millions de tonnes par an.

Le problème majeur de la réduction des émissions réside dans le fait que les coûts du carbone ne sont pas réellement intégrés dans les produits et services qui sont à l'origine des émissions.

Les mesures de réduction n'ont qu'un effet si le coût des émissions sera supporté par les pollueurs. Afin d'inciter les consommateurs à utiliser l'énergie de manière rationnelle, la Chambre des Métiers demande que **l'énergie soit retirée du panier de l'indice des prix à la consommation national**. En effet, le consommateur ne subit pas réellement les hausses de l'énergie avec le mécanisme de l'échelle mobile des salaires, étant donné qu'il voit son salaire augmenter en relation avec les hausses de l'énergie. Cette mesure permettrait également d'alléger le budget de l'Etat dont trois quarts des dépenses sont liées à l'indice des prix à la consommation.

Même si le phénomène de l'exportation des carburants est responsable d'une majeure partie de nos émissions, tous les secteurs doivent être intégrés dans un plan d'action national en vue de réduire les émissions.

Les mesures qui sont à mettre en œuvre concernent avant tout l'utilisation rationnelle de l'énergie, le recours aux énergies renouvelables ainsi que la promotion des transports publics.

L'artisanat revendique dans le domaine de la **promotion des énergies renouvelables** de:

- déployer un maximum d'efforts au niveau national pour augmenter la part des énergies renouvelables qui doit atteindre les 11% d'ici 2020 au Luxembourg;
- réduire les procédures d'autorisation pour les installations dans le domaine des énergies renouvelables. Déjà maintenant, les projets devraient être en phase d'autorisation pour ne pas accuser de retard sur les objectifs à atteindre.

L'artisanat revendique dans le domaine du **système communautaire d'échange de quotas d'émission** de:

- mettre davantage l'accent sur les mesures nationales au lieu de financer par le mécanisme de flexibilité de Kyoto des mesures réalisées dans les pays tiers ce qui consomme des moyens budgétaires considérables;
- publier le détail des différentes dépenses concernant le fonds de financement des mécanismes de Kyoto ce qui rendrait ce fonds plus transparent.

L'artisanat revendique dans le domaine de la **réduction des émissions de gaz à effet de serre** de:

- renforcer le standard énergétique lors de la rénovation des bâtiments et introduire l'écoprêt à taux zéro;
- agencer le programme de subventionnement pour les particuliers de manière à obtenir le meilleur rapport coût/efficacité;
- renforcer la promotion du marché de l'assainissement énergétique des immeubles existants en améliorant la coopération entre les acteurs (concepteurs, décideurs, entreprises exécutrices, conseillers en énergie, etc.) en vue de la coordination de leurs activités;
- promouvoir davantage les services des conseillers en énergie auprès d'un large public.

L'artisanat revendique dans le domaine du **certificat de performance énergétique** de:

- mettre en œuvre rapidement l'annonce du Ministre de l'Economie et du Commerce extérieur d'élargir la possibilité d'établir des certificats de performance énergétique aux entreprises artisanales;
- mesurer l'efficacité énergétique des bâtiments existants en établissant des statistiques sur les certificats de performance énergétique délivrés;
- transposer rapidement en droit national la réglementation sur les bâtiments fonctionnels.

L'artisanat revendique au niveau de l'**indice des prix à la consommation** de:

- retirer l'énergie de l'indice des prix à la consommation. Une telle mesure inciterait les consommateurs à faire davantage d'efforts dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et éviterait qu'une hausse des prix de l'énergie ne soit répercutée via le mécanisme de l'indexation automatique sur la masse salariale des entreprises.

L'artisanat revendique au niveau du **plan d'action écotecnologies** de:

- accélérer la mise en oeuvre du plan d'action écotecnologies qui vise d'accroître la compétitivité de l'économie en réduisant les coûts associés aux consommations d'énergie;
- soutenir l'artisanat en sa qualité d'acteur important dans le domaine des écotecnologies.

\*

## **PRISE DE POSITION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE**

*Audition publique du 21 octobre 2009 à la Chambre des Députés  
sur la conférence des Parties à la convention-cadre des Nations  
Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Copenhague  
(décembre 2009)*

### **Introduction**

La conférence climatique internationale de Copenhague est un événement décisif dans la recherche d'un accord global sur la protection du climat après 2012. Par sa présence directe et par le biais de l'action de l'Union Européenne, le Grand-Duché participe activement aux travaux menés sous l'égide des Nations Unies.

La Chambre de Commerce espère qu'un accord international contraignant pour tous les participants pourra être trouvé à Copenhague.

Un accord international est important et ce à plusieurs égards:

- Le poids des pays de l'annexe 1 du protocole de Kyoto qui acceptent le principe d'une limitation absolue du niveau de leurs émissions est dégressif et il est d'ores et déjà aujourd'hui insuffisant pour pouvoir réaliser les objectifs à moyen et à long terme visant à stabiliser le réchauffement climatique en dessous des 2 °C.
- Dans le système économique actuel et dans le contexte de la globalisation, une généralisation de la valeur d'une tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> pourrait faciliter une allocation économiquement efficiente des moyens investis dans la réduction des émissions.
- L'intégration de tous les espaces économiques dans un accord international avec une formule de convergence entre pays industrialisés et pays en voie de développement stimulerait le transfert technologique vers les pays en voie de développement et le flux de capitaux vers ces pays sous forme d'investissements.
- Au niveau des entreprises exposées à une concurrence globale, il faudra éviter des effets indésirables notamment la délocalisation des productions et des émissions qui y sont liées, d'où l'importance de mettre nos entreprises sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers.

Ce dernier point ne se limite pas aux seuls aspects de distorsion de concurrence qui pourraient affecter l'activité dans les espaces économiques ayant introduit la valeur CO<sub>2</sub>, mais aussi aux aspects technologiques et écologiques, étant donné que la possibilité de réaliser des réductions unilatérales d'émissions sous forme de „fuites de carbone“ vers des espaces économiques non soumis à la contrainte de la valeur CO<sub>2</sub>, empêche l'innovation et les vraies améliorations des performances et reste neutre en ce qui concerne le niveau global de pollution.

- Vu la forte corrélation entre la consommation de ressources finies (et notamment de ressources énergétiques fossiles) et les émissions de gaz à effet de serre, il s'agit d'aboutir à une utilisation beaucoup plus efficiente des ressources traditionnelles et d'orienter la consommation vers des ressources renouvelables à exploiter selon des critères de durabilité.
- Un accord international mettrait fin aux incertitudes qui pèsent sur nos entreprises et les empêche de prévoir au plus juste leur orientation à moyen et long terme en fonction de l'évolution de l'encadrement réglementaire lié à la problématique du climat.

Notre position serait incomplète si nous ne rendions pas attentifs à quelques enjeux économiques et sociaux importants. En effet, l'introduction de plafonds d'émission s'imposant à nos économies ne pourra engendrer des effets économiques positifs, malgré l'intensification des restructurations dans certaines branches d'activité, que si nous arrivons à développer les technologies et les activités propres au même rythme que la réduction des quotas qui nous sera imposée. D'un point de vue économique,

il s'agira donc de créer la valeur ajoutée (salaires, rémunération des capitaux investis et impôts) en découplant cette création de valeur de la production d'émissions de GES. La corrélation positive devra être inversée en corrélation négative pour concilier la croissance économique avec les impératifs de la politique climatique.

Les enjeux sociaux, en termes de maintien ou de création d'emploi, de rémunération, de redistribution et de prestations sociales sont directement liés aux enjeux économiques.

A défaut de pouvoir concilier les aspirations écologiques et les aspirations économiques et sociales traditionnelles, il faudra s'attendre à des situations conflictuelles.

Ceci nous amène à conclure qu'il s'agira avant tout de trouver et de multiplier rapidement les réponses technologiques, réglementaires et organisationnelles adéquates permettant de transformer une évolution que nous voulons écologiquement durable en un développement durable et de tirer avantage des opportunités économiques que la contrainte climatique peut offrir.

### **Liste non exhaustive de questions qui pourraient être traitées par les intervenants**

**1. Dans le cas où Copenhague aboutit à un accord global juridiquement contraignant et suffisamment ambitieux, incluant tous les pays, l'Union Européenne s'est engagée à passer d'un objectif de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20% à 30% d'ici 2020 par rapport à 1990, si d'autres pays développés font des efforts comparables. Dans son programme gouvernemental le Gouvernement indique que dans ce contexte, il est prêt à adopter un objectif identique au niveau national. Dès lors, sous quelles conditions le Luxembourg devrait-il accepter un objectif de réduction de 30% d'ici 2020?**

La première phrase de cette question comprend des éléments très importants: Il faut un accord juridiquement contraignant et suffisamment ambitieux, et nous voudrions ajouter „équitable“, pour justifier une intensification de l'effort européen et pour garantir que l'effort global mène aux objectifs requis. (La part de l'UE dans les émissions globales est décroissante. Elle représente à peine 10% des émissions globales.)

Nous voulons rendre attentif au fait que la question des implications d'un accord international, en termes de redéfinition de la politique climatique européenne et des objectifs de réduction de l'UE, ne concerne pas seulement la partie des émissions qui, à partir de 2013, tomberont sous la compétence des Etats membres de l'UE. Cette question concerne également les émissions des secteurs énergie et industrie qui tombent sous le champ d'application de la directive européenne dite „Emission trading“ et qui, à partir de 2013, seront traitées indépendamment des émissions nationales. Parmi les secteurs d'activité concernés par cette directive, il y en a beaucoup qui sont fortement exposés à la concurrence non européenne. D'où l'importance d'une bonne évaluation d'un accord international qui devra comprendre tous les éléments permettant d'éviter des effets économiques, sociaux et écologiques non souhaitables, sous forme de délocalisations et de fuites de carbone, avant de renforcer le cadre défini dans la directive „Emission trading“, telle que révisée en décembre 2008.

BusinessEurope a établi une checklist pour évaluer si un accord international comprend effectivement tous les éléments nécessaires pour permettre à l'UE de s'engager en faveur d'un renforcement du cadre réglementaire imposé à l'industrie.

Au cas, où un nouvel objectif de réduction plus ambitieux devait être réparti entre Etats membres, il faudrait se baser sur des clés de répartition reflétant la capacité technique de chaque Etat membre à y contribuer. Une clé de répartition, basée sur l'indicateur du PIB/habitant serait inadaptée, au moins pour ce qui concerne le Luxembourg, étant donné que le numérateur et le dénominateur de ce rapport sont très indépendants l'un de l'autre dans notre économie particulièrement ouverte.

Ceci étant dit, il faudra s'attendre néanmoins à ce que le Luxembourg soit contraint de réaliser un objectif de réduction parmi les plus ambitieux en Europe, d'où la nécessité de lier cette contrainte à un maximum de flexibilité nous permettant de réaliser notre objectif de réduction d'une façon efficiente et en tenant compte de la nécessité de concilier certaines particularités méthodologiques avec les spécificités luxembourgeoises.

- 2. En cas d'échec de Copenhague, et si cela s'avère la seule option, le Luxembourg et l'Union Européenne devraient-ils poursuivre les négociations dans le cadre du protocole de Kyoto, et accepter un simple amendement avec des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES<sup>9</sup> d'ici 2020 pour les pays industrialisés, même sans les Etats-Unis? Dans ce contexte, il est rappelé que l'Union Européenne s'est déjà engagée unilatéralement à réduire ses émissions de 20% d'ici 2020 par rapport à 1990.**

Cette question contient déjà une partie de la réponse. L'UE s'est déjà engagée à réduire ses émissions de -20% d'ici 2020 par rapport à 1990 en cas d'échec des négociations menées sur le plan international.

Il serait d'ailleurs difficile d'abandonner le principe du „cap&trade“ après 2012 car un tel pas signifierait l'„évaporation“ de la valeur des quotas qui a été introduite artificiellement avec l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto et avec la mise en place du système „emission trading“ (ETS). Les financiers, les industries ou d'autres acteurs qui détiennent des quotas d'émission perdraient la valeur de ces quotas.

Mais il faut être conscient du fait que faire cavalier seul dans l'UE signifierait que nous pratiquions une valeur qui n'existe pas ailleurs et que cette situation peut mener à des distorsions de concurrence, d'où l'importance de prévoir des garde-fous contre le risque du „carton leakage“ en cas de désaccord.

- 3. Les objectifs adoptés au titre du protocole de Kyoto ne tiennent pas compte des émissions des secteurs maritimes et aériens, mis à part les émissions de l'aviation intérieure. Au niveau communautaire, les activités aériennes seront intégrées dans le système d'échange de quotas d'émission de GES à partir du 1er janvier 2012. L'Union Européenne a toujours soutenu l'idée d'une inclusion de ces deux secteurs dans le cadre d'un accord global à Copenhague. Quels pourraient être les avantages ou risques pour les secteurs aériens et maritimes au niveau national, si tel n'était pas le cas?**

Le secteur européen de l'aviation se prononce en faveur de son intégration dans un accord international. En l'absence d'une telle intégration, le secteur européen de l'aviation (aéroports et compagnies aériennes) serait pénalisé par rapport à la concurrence non communautaire, du fait de son implication dans le système européen „emission trading“ à partir de 2012. De plus amples informations sur les risques en question sont fournies dans l'avis de la Chambre de Commerce du 28 septembre 2009, relatif au projet de loi portant intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre et modifiant la loi modifiée du 23 décembre 2004 1. établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre; 2. créant un fonds de financement des mécanismes de Kyoto; 3. modifiant l'article 13bis de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Projet de règlement grand-ducal modifiant et complétant les annexes I et II du règlement grand-ducal du 16 février 2005 déterminant: a. les principes en matière de surveillance et de déclaration des émissions; b. les critères de vérification des émissions en matière de système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre.

En cas d'intégration de l'aviation dans un accord global, les compagnies aériennes luxembourgeoises devraient pouvoir profiter d'un avantage comparatif dû à leur politique d'amélioration continue des performances écologiques de leur flotte.

- 4. Pour que les pays de l'annexe I (pays industrialisés) atteignent leurs objectifs de façon économiquement efficace, le protocole de Kyoto a défini, en complément des efforts à fournir au niveau national, trois mécanismes internationaux, connus sous le nom de mécanismes de flexibilité: l'échange international de droits d'émission de GES d'une part, et deux mécanismes de projet, d'autre part: la mise en œuvre conjointe („Joint Implementation-JI“) et le mécanisme pour un développement propre („Clean Development Mechanism-CDM“). Quelle est votre appréciation de ces mécanismes de flexibilité, y compris les puits de carbone (projet de boisement/reboisement)?**

Ces instruments sont indispensables pour assurer une bonne allocation des moyens investis en faveur de la réduction des émissions et pour stimuler le transfert technologique entre différentes régions du monde. Ces instruments engendrent, en outre, des mouvements significatifs de capitaux vers les pays en voie de développement.

<sup>9</sup> GES: Gaz à effet de serre

Il serait probablement très difficile, voire impossible, d'aboutir à un accord international si cet accord n'incluait pas les instruments flexibles. En ce qui concerne la situation du Luxembourg, les instruments flexibles sont tout simplement indispensables à la réalisation d'objectifs ambitieux, si nous voulons concilier ces objectifs avec nos aspirations économiques et sociales.

En cas de restriction des possibilités de recours aux instruments flexibles à partir de 2012, le Luxembourg a tout intérêt à conclure rapidement des accords avec d'autres pays européens pour s'assurer de la disponibilité et des possibilités de transfert de quotas CO<sub>2</sub> au sein de l'UE.

Par ailleurs, ce type d'accord sera également nécessaire pour assurer la disponibilité et le transfert de certificats de production d'énergies renouvelables, sachant que notre objectif de 11% dans ce domaine ne sera pas réalisable avec le seul potentiel indigène.

**5. Conformément aux directives de la CCNUCC<sup>10</sup>, les inventaires nationaux de GES doivent inclure les émissions provenant de toutes les sources fixes/de production sur le territoire national, alors que pour les émissions provenant des transports, il faut prendre en compte les ventes de carburants (principe de territorialité). Quelle est votre appréciation de cette méthode de calcul en général et pour le Luxembourg en particulier?**

La méthode semble être adaptée à la plupart des pays. Elle conduit à deux problèmes majeurs en ce qui concerne la situation particulière du Grand-Duché.

D'abord dans le domaine de la consommation et de la production d'électricité, le Luxembourg se caractérisant par le haut degré d'importation d'électricité.

Ensuite, dans le secteur des transports, le Luxembourg affichant un niveau élevé de ventes de carburants aux non-résidents.

Ces deux problèmes amenant au fait que:

- Dans le souci de ne pas détériorer son bilan national d'émissions, le Luxembourg n'a pas intérêt à promouvoir la cogénération dans des installations qui ne tombent pas sous le système ETS.
- Le Luxembourg a tout intérêt à miser sur les énergies renouvelables qui permettent de baisser la combustion d'énergies fossiles dans le pays (p. ex. biogaz, énergie solaire pour la production d'eau chaude).
- Le Luxembourg a tout intérêt à poursuivre sa politique actuelle, qui consiste à utiliser une part des recettes fiscales sur les carburants pour financer l'achat de quotas permettant de neutraliser les effets de la vente de ces mêmes carburants sur le bilan national des émissions.

La méthodologie n'est acceptable que si elle est accompagnée des instruments flexibles permettant à un Etat de prendre ses responsabilités et de neutraliser les émissions exceptionnelles qui en résultent, plutôt que de devoir provoquer leur délocalisation.

**6. Avec une aide publique au développement (APD) de 0,96% du RNB, le Luxembourg est parmi les pays les plus généreux au Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, la moyenne se situant autour de 0,28% en 2007. La question du financement des mesures d'atténuation et d'adaptation aux conséquences du changement climatique est centrale à la négociation en vue de Copenhague. Le financement devrait être assuré par des ressources nouvelles, additionnelles et prévisibles. La Commission Européenne, dans une communication récente, a estimé les besoins à 100 milliards d'euros par an d'ici 2020. Dans le cadre de la répartition de la charge entre les pays, devrait-il être tenu compte de l'effort fourni par ceux qui ont déjà atteint ou dépassé une APD de 0,7%? Dans le contexte général de l'évolution de l'APD luxembourgeoise, pourrait-on envisager d'augmenter la part affectée aux mesures de lutte contre le changement climatique, par exemple en mettant en oeuvre des projets qui seront enregistrés comme projet de mécanisme pour un développement propre (clean development mechanism)?**

Notre réponse est oui. Et il faudrait essayer d'intégrer des acteurs luxembourgeois dans un certain nombre de projets afin de leur permettre de construire ou de développer leurs compétences dans les domaines d'activité favorables à la protection du climat.

<sup>10</sup> CCNUCC/UNFCCC: Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques/United Nations Framework Convention on Climate Change

**7. La question de la gestion des nouveaux flux financiers s'avère importante. Serait-il préférable de travailler avec les institutions et mécanismes existants, déjà utilisés sous la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le protocole de Kyoto, voire avec des institutions financières internationales, ou de créer de nouveaux processus/mécanismes, tel un fonds mondial pour le climat?**

Il faudrait améliorer les processus d'évaluation et d'approbation des projets présentés dans le cadre des mécanismes flexibles. Dans l'hypothèse d'un accord international, leur nombre va se développer rapidement et il faudrait que les institutions mises en place pour encadrer ces mécanismes soient organisées de façon à pouvoir suivre le mouvement.

**8. Le financement des mesures nationales et internationales à mettre en oeuvre pour atteindre nos objectifs Kyoto et post-Kyoto doit également être assuré. Quels instruments devraient être développés et quelles voies nouvelles être examinées dans ce contexte?**

Attendu la dégradation des finances publiques dans de nombreux pays, il est peu probable que la politique climatique puisse être menée grâce à un recours massif aux instruments de subvention. Qui plus est, ces subventions neutralisent l'incorporation intrinsèque de la valeur CO<sub>2</sub> dans les prix de marchés et elles tendent à déresponsabiliser les acteurs économiques. L'introduction d'une valeur CO<sub>2</sub> est un des grands avantages de l'introduction d'un système „cap & trade“.

L'introduction d'une taxe spécifique est actuellement discutée. Elle devrait être praticable. La version actuellement proposée par la Commission européenne ne l'est pas.

Les recettes des ventes aux enchères de quotas CO<sub>2</sub> dans le cadre de l'ETS devraient être affectées au développement et à la mise en oeuvre de technologies propres plutôt qu'utilisées pour essayer d'échapper aux réformes nécessaires de nos systèmes de sécurité sociale en y bouchant des trous financiers.

Nonobstant l'instrument de financement choisi, il faudrait toujours veiller à ce que la perception des moyens financiers nécessaires ne mène à des distorsions de concurrence au cas où il s'agissait de politiques unilatérales.

**9. Le programme gouvernemental prévoit l'élaboration d'un 2<sup>ème</sup> plan d'action national en vue de réduire les émissions de GES, visant à poursuivre les mesures déjà mises en oeuvre ou à proposer de nouvelles mesures. Selon vous, quels sont les problèmes pour atteindre notre objectif „Kyoto“, à savoir une réduction des émissions de GES de 28% en 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990? Quels sont les secteurs qui devraient être traités en priorité, quelles mesures seraient à renforcer respectivement à mettre en oeuvre et comment?**

Le Gouvernement devrait se doter des instruments nécessaires permettant d'apprécier l'efficacité/coût des nombreuses mesures envisageables pour réduire nos émissions et il devrait agir en fonction des résultats de cet exercice. L'action actuelle manque encore de sélectivité.

Le potentiel dans le secteur des transports réside en une poursuite d'une politique fiscale en faveur d'une amélioration des performances écologiques du parc automobile et en une amélioration quantitative et qualitative des transports en commun.

La situation financière de l'Etat nous impose une politique de fiscalité indirecte dont les effets sur les volumes vendus sont tels que des réductions de ventes ne vont pas au-delà d'un optimum financier à calculer en tenant compte du coût CO<sub>2</sub> engendré par les ventes de carburants.

Attendu que la combinaison actuelle „taxation unitaire x volume“ nous paraît être proche de cet optimum, il faut partir du principe qu'une part importante des réductions devra être couverte par l'achat de quotas. Ce poste est de loin le plus important, d'où l'intérêt d'assurer une gestion professionnelle de l'achat de quotas.

En l'absence de nouveaux entrants, les secteurs énergie et industrie concernés par l'ETS n'affecteront plus la balance nationale des émissions, étant donné que des quotas leur ont été alloués jusqu'en 2012 et qu'ils seront traités séparément à partir de 2013.

La réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments nous paraît être une piste à privilégier étant donné qu'elle présente de multiples retombés (économiques, sociales et écologiques). En tenant compte de la situation budgétaire, le Gouvernement devrait privilégier de nouveaux standards plutôt que de vouloir avancer par une politique de subvention. Ceci vaut aussi pour ce qui concerne les produits consommateurs d'énergie.

Au niveau de la production d'énergies renouvelables, il faudrait privilégier les solutions permettant de réduire la consommation d'énergies fossiles dans le pays (production et injection de biogaz, valorisation énergétique de déchets, surtout de déchets organiques, ...).

\*

## **PRISE DE POSITION DU PROFESSEUR FRANCIS MASSEN**

*Hearing public sur le changement climatique  
21 octobre 2009*

*Position de M. Francis Massen  
professeur e.r. de physique, de mathématiques et d'informatique au  
Lycée Classique de Diekirch pour la Commission du Développement  
Durable de la Chambre des Députés du Luxembourg*

### **Résumé**

Depuis le 1er rapport alarmant de l'IPCC de 1990 la réalité de l'évolution du climat est fort différente de celle prévue par les modèles climatiques. Le paramètre essentiel qu'est la sensibilité climatique semble, d'après les mesures les plus récentes, tellement faible que des décisions de restrictions drastiques des émissions de CO<sub>2</sub> ne paraissent pas urgentes.

Dans le monde scientifique, il n'existe pas de consensus quant à l'impact anthropogène sur le climat.

Les questions de l'énergie et du climat devraient être traitées de façon plus indépendante.

\*

### **INDEX**

1. Préface
2. Le climat, une définition
3. L'évolution du climat depuis la fin du dernier petit âge glaciaire
4. Le rôle du CO<sub>2</sub>
5. La sensibilité climatique: observations et modèles
6. Les mesures du CO<sub>2</sub> au Luxembourg
7. La température des océans
8. Le niveau de la mer et la fonte des glaces polaires
9. Explications „naturelles“ des changements climatiques récents
10. Le climatisme
11. Climat et énergie

Références

Annexes I et II

\*

## 1. Préface

Je voudrais commencer ma prise de position par trois phrases de R. Lindzen, un des très grands spécialistes mondiaux de la physique de l'atmosphère:

*„A significant part of the scientific community appears committed to the maintenance of the notion that alarm may be warranted. Alarm is felt to be essential to the maintenance of funding. The argument is no longer over whether the models are correct (they are not), but rather whether their results are at all possible. Alas, it is impossible to prove something is impossible.“*

(Memorandum for the UK House of Lords, 2005)

*„The temperature record does demonstrate at least one crucial point: namely, that natural climate variability remains sufficiently large to preclude the identification of climate change with anthropogenic forcing.“*

(Climate Alarm: What We Are Up Against, and What to Do; 2009)

*„What historians will definitely wonder about in future centuries is how deeply flawed logic, obscured by shrewd and unrelenting propaganda, actually enabled a coalition of powerful special interests to convince nearly everyone in the world that CO<sub>2</sub> from human industry was a dangerous, planet-destroying toxin. It will be remembered as the greatest mass delusion in the history of the world – that CO<sub>2</sub>, the life of plants, was considered for a time to be a deadly poison.“*

(Interview, Oct. 2008)

## 2. Le climat, une définition

Le climat est défini comme l'état moyen de l'atmosphère avec ses variations statistiques (ce dernier point est important!)

Le climat de la terre est donc par définition variable: si les variations météorologiques (c.-à-d. celle du temps = weather) sont rapides (quelques jours à quelques semaines), celles du climat opèrent sur des durées plus longues (années à milliers, voire centaines de milliers d'années). Les échanges thermiques entre les différentes parties de la terre (océan, atmosphère, terre ferme) subissent des variations naturelles importantes, dont une grande partie est due aux changements de l'activité solaire ou des paramètres astronomiques. Vouloir éviter le changement climatique et essayer de produire un climat stable est donc aussi utopique que de vouloir empêcher la terre de tourner. Postuler que le climat actuel est optimal et que chaque changement sera fatal, est tout aussi téméraire.

L'histoire du passé nous apprend que les périodes chaudes ont toujours été favorables aux développements de la civilisation. Raison de plus à ne pas accepter comme idéal le climat froid préindustriel de la fin du petit âge glaciaire.

## 3. L'évolution du climat depuis la fin du dernier petit âge glaciaire

La dernière période froide (LIA, Little Ice Age) démarrait vers le 13e siècle et trouvait sa fin vers 1850. La fin de cette période qui suivait la période chaude du Moyen-Age (MWP), coïncide donc naturellement avec un retour vers des températures en général plus clémentes. Voici la variation communément admise de l'anomalie (c.-à-d. la différence par rapport à la période de référence) de la température globale; il est important de noter que ces mesures peuvent être entâchées d'incertitudes sérieuses.

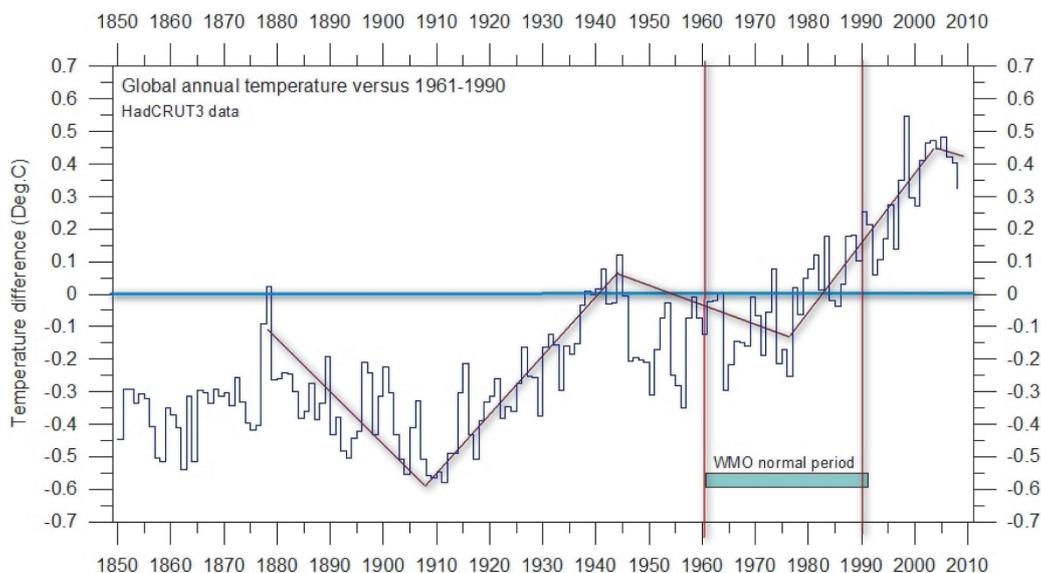


Fig.1. Variation de l'anomalie de la température globale par rapport à la période de référence 1961-1990. (www.climat4you.com; Prof. Ole Humlum, Université de Stockholm; annotations F. Massen)

Depuis le début de l'ère industrielle accompagné par une utilisation croissante d'énergies fossiles, l'augmentation de la température n'a pas été constante. Elle est entrecoupée par 3 périodes de refroidissement, la dernière ayant commencé vers 2000-2001. L'augmentation de la température globale n'est donc pas parallèle aux émissions de CO<sub>2</sub> dues à l'activité économique, comme le montre la figure suivante.

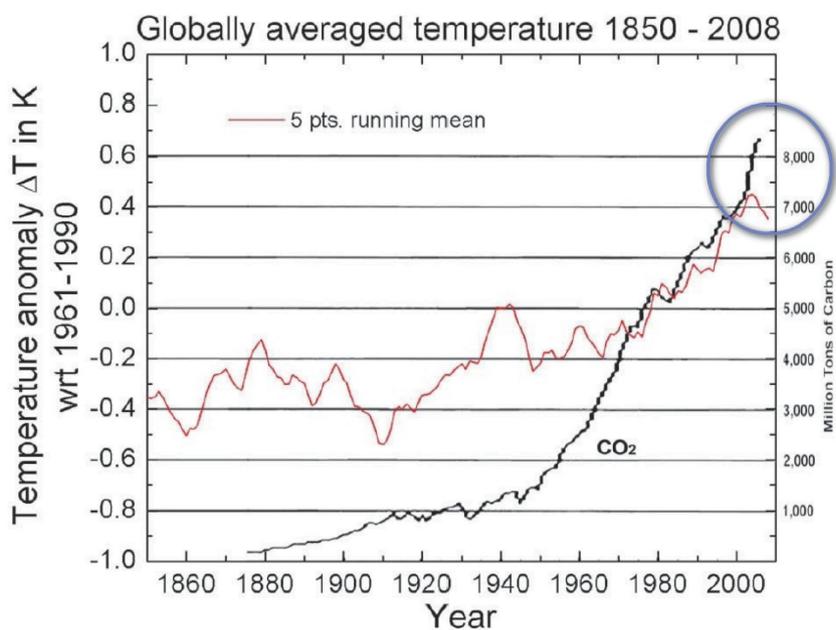


Fig. 2. La courbe noire donne les émissions annuelles de carbone en millions de tonnes. Remarquer la période actuelle où en dépit d'émissions croissantes, la température globale n'augmente plus. (Akasofu: The Recovery from the Little Ice Age; 2008)

#### 4. Le rôle du CO<sub>2</sub>

Depuis Arrhénius on sait que le CO<sub>2</sub> est un gaz à effet de serre (GHG, greenhouse gas), c.-à-d. un gaz qui absorbe une partie des ondes infrarouges émises par la terre chauffée par le soleil, et renvoie de nouveau une partie de ces radiations interceptées vers la terre.

Parmi les gaz de l'atmosphère, la vapeur d'eau est de loin le GHG le plus important: l'effet de serre qui rend la planète habitable en causant une température moyenne proche de 15°C au lieu de -18°C est causé pour 60% par la vapeur d'eau, 20% par le CO<sub>2</sub> et le reste par d'autres gaz comme le méthane ou l'ozone. Les émissions anthropogènes représentent environ 3% des flux naturels du CO<sub>2</sub>.

L'influence du CO<sub>2</sub> est souvent décrite par son forçage radiatif: on attribue à une certaine concentration de CO<sub>2</sub> le même impact que celui d'une irradiation solaire supplémentaire de xx W/m<sup>2</sup> touchant la tropopause (ou le haut de l'atmosphère). Cette relation est logarithmique, et on admet que:

$$F = 5.36 * \ln(\text{CO}_2/\text{CO}_{2\text{réf}})$$

Par exemple, pour une concentration de CO<sub>2</sub> de 300 ppm en 1910, et une de 385 ppm en 2008, ce forçage supplémentaire serait de 1.34 W/m<sup>2</sup>.

Le forçage F entraîne une augmentation  $\Delta T$  de la température globale, la relation entre  $\Delta T$  et F étant décrite par la sensibilité climatique  $\lambda$ :  $\Delta T = \lambda * F$

Si nous admettons un réchauffement global de 0.74 °C ( ou 0.74 K) pour la période 1910-2008 [12],  $\lambda$  serait égal à  $\sim 0.55$  [K/(Wm<sup>-2</sup>)]. En prévoyant une augmentation continue de la concentration atmosphérique de 2 ppm/an, il faudrait s'attendre à 385 + 40 \* 2 = 465 ppm en 2050, et à un réchauffement global de  $\Delta T = 0.55 * 5.36 * \ln(465/300) = 1.29$  °C par rapport à 1900, ou une température globale supérieure de 0.55 °C à celle d'aujourd'hui. Un doublement jusqu'à 600 ppm entraînerait un réchauffement de 1.3 °C par rapport à aujourd'hui (si l'on accepte la relation linéaire entre  $\Delta T$  et F donnée par l'IPCC). On est donc loin des chiffres souvent fantaisistes que l'on trouve dans les médias et certains scénarios.

La nature logarithmique qui relie CO<sub>2</sub> et forçage fait évidemment que l'impact supplémentaire des concentrations de CO<sub>2</sub> croissantes devient de plus en plus faible.

D'où proviennent alors les pronostics alarmants d'un réchauffement de 4 °C voire 6 °C (et plus!) qui sont à la base des politiques de restriction des émissions? La réponse est que les modèles climatiques introduisent des rétroactions **positives** (positive feedbacks), comme p.ex. une augmentation de la vapeur d'eau avec les températures croissantes, ce qui amplifierait l'effet de serre causé par l'unique augmentation du CO<sub>2</sub>. Le IPCC postule ainsi une sensibilité climatique d'au moins 4° C, bien supérieure à celle suggérée par le calcul précédent.

Cependant les mesures par satellites de la quantité de vapeur d'eau de l'atmosphère montrent une diminution depuis 1998, en accord avec le léger refroidissement global constaté, mais en désaccord avec les prévisions des modèles climatiques de l'IPCC (figure 3).

La question de la „vraie“ sensibilité climatique est donc primordiale: si cette sensibilité est faible, des politiques de restriction des émissions de CO<sub>2</sub> (p. ex.) ne seront pas urgentes d'un point de vue climatique. Si elle est importante, il faudrait limiter le plus rapidement possible les émissions de ce gaz à effet de serre.

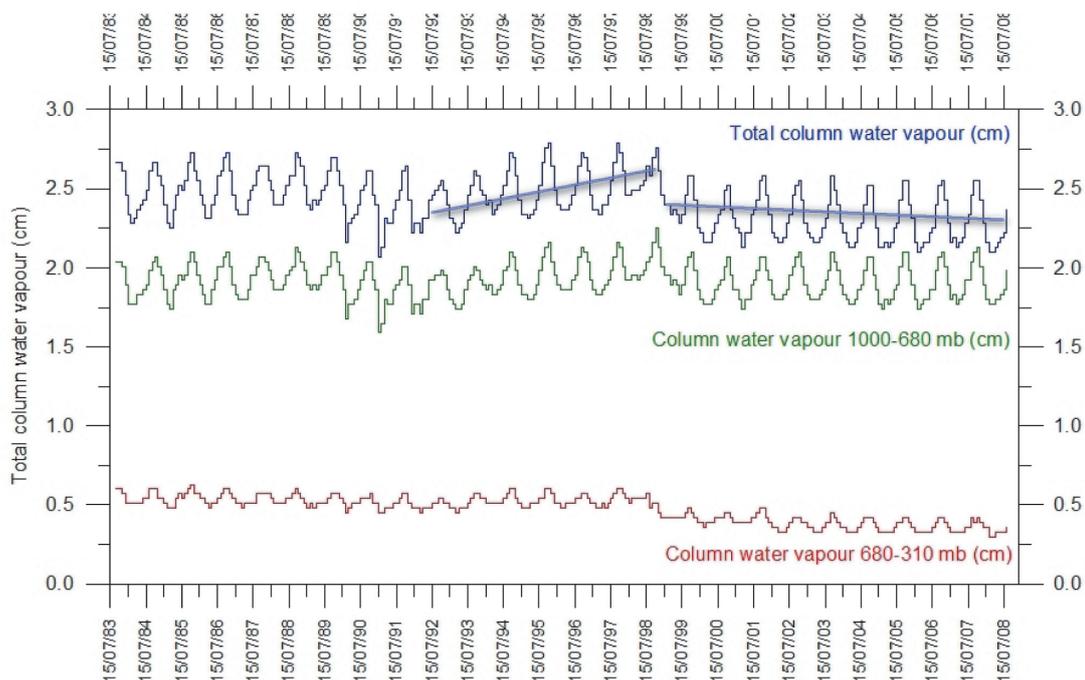


Fig. 3. Variation de la vapeur d'eau dans l'atmosphère. [www.climat4you.com; Prof. Ole Humlum, Université de Stockholm; annotations F. Massen]

### 5. La sensibilité climatique: observations et modèles

Depuis 1985 des satellites peuvent faire le bilan radiatif des rayons entrant et sortant de l'atmosphère (ERBE = Earth Radiation Budget Experiment, NASA), et on peut calculer la sensibilité climatique réelle (incluant les rétroactions). Lindzen et Choi trouvent dans une étude publiée en 2009 une valeur entre 0.5 et 0.6 [1]. Une analyse de R. Spencer, un des chercheurs de l'université de Huntsville qui établissent la série UHA des températures mesurées par les satellites, arrive pratiquement au même résultat [2]. Il est à noter qu'aucun des 12 grand modèles climatiques utilisés par l'IPCC n'arrive à ces conclusions. Tous ces modèles admettent une rétroaction globalement positive, tandis que les observations montrent le contraire (voir également la fig. 3).

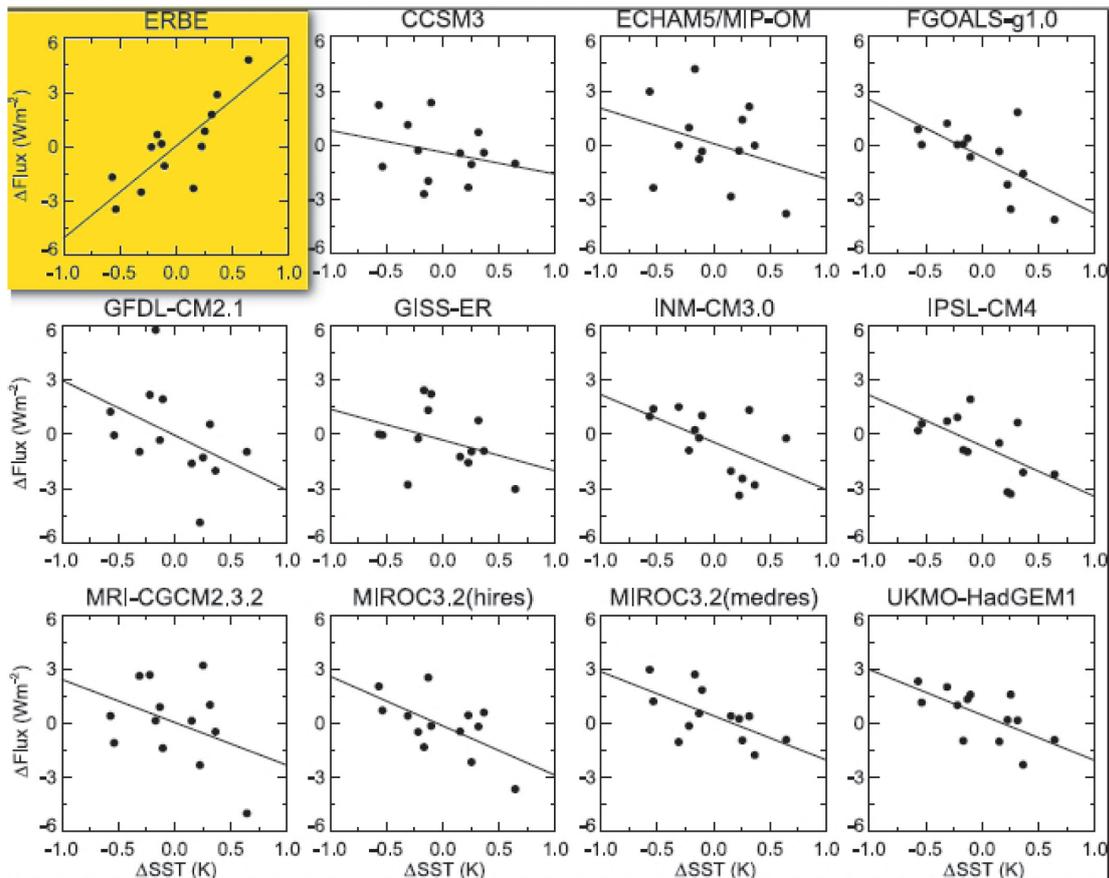


Fig. 4. Observations (en jaune) et modèles climatiques. Les modèles climatiques postulent le contraire de ce qui est observé. Une ligne de régression croissante est le signe d'une rétroaction négative, une ligne descendante celle d'une rétroaction positive.

Lindzen a prédit en 2001 l'existence d'un feedback négatif, stabilisateur („Iris-effect“) par des considérations théoriques. Les plus récentes observations lui donnent raison et invalident les conclusions des modèles climatiques.

## 6. Les mesures du CO<sub>2</sub> au Luxembourg

En parlant des concentrations atmosphériques du CO<sub>2</sub> on a souvent l'impression que ces concentrations sont plus ou moins stables (ou devraient l'être), à part une augmentation annuelle régulière d'environ 1 à 2 ppm.

Les mesures de meteoLCD (la station météorologique du Lycée Classique de Diekirch) faites à Diekirch, montrent qu'effectivement les concentrations moyennes annuelles sont en augmentation.

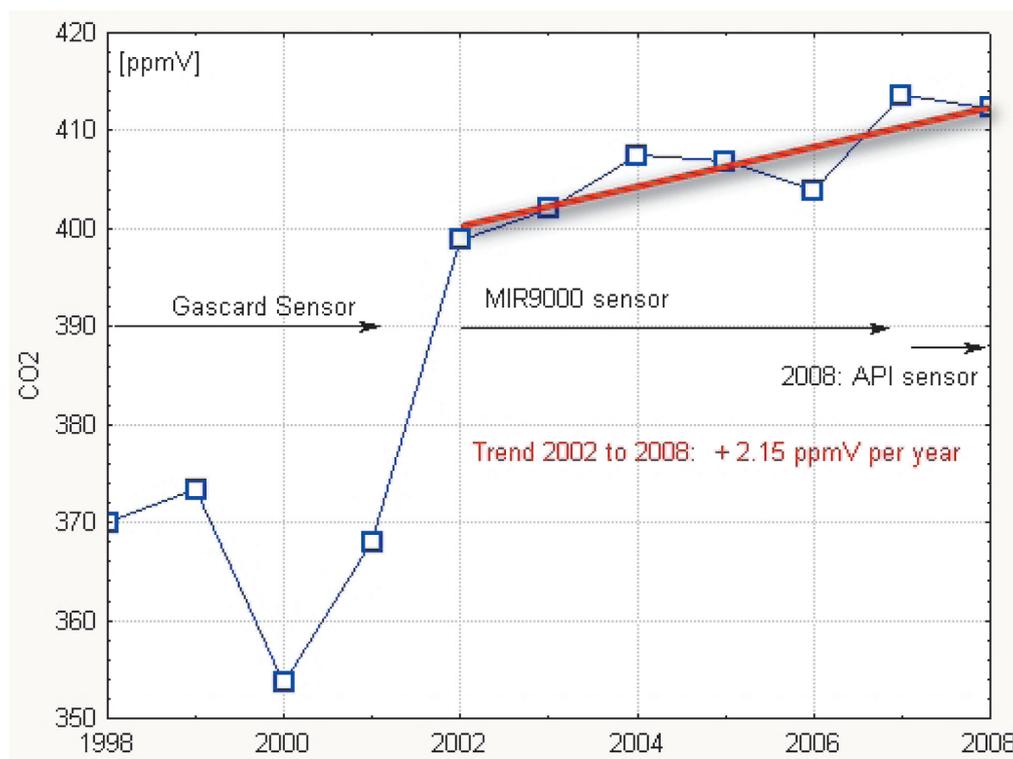


Fig. 5. La concentration moyenne annuelle du CO<sub>2</sub> au Luxembourg augmente d'environ 2.5 ppm par année (source: <http://meteo.lcd.lu>). Elle est supérieure à celle mesurée en des endroits maritimes.

Les variations journalières peuvent cependant être très grandes, comme le montre la figure suivante relevée à Diekirch:

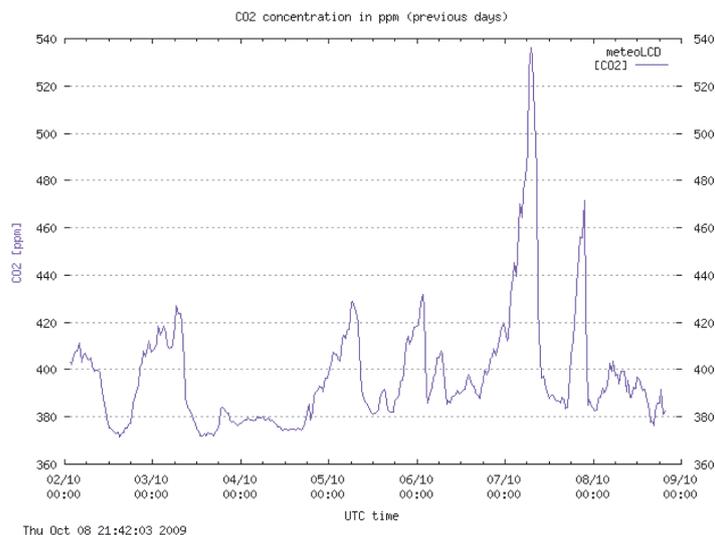


Fig. 6. Les variations journalières du CO<sub>2</sub> à Luxembourg, région continentale, sont très importantes. (semaine du 2 au 9 octobre 2009, source: <http://meteo.lcd.lu>)

On ne peut donc pas conclure que des concentrations de 500 ppm ou plus puissent présenter un danger ou une gêne immédiate quelconque, puisque de tels seuils sont monnaie courante dans les variations diurnes; les concentrations du CO<sub>2</sub> ne deviennent dangereuses pour l'homme qu'à partir de 64000 ppm environ.

Le règne végétal profite largement de concentrations du CO<sub>2</sub> plus élevées, qui favorisent la croissance des plantes et leur résistance à la sécheresse.

### 7. La température des océans

Beaucoup de chercheurs se méfient des mesures de température surfaciques; trop de paramètres peuvent modifier les résultats de ces mesures comme p.ex. l'urbanisation, l'entretien, l'emplacement et le déplacement des stations. De nombreuses études ont montré le bien-fondé de cette méfiance [6], d'autant plus que certains auteurs de l'IPCC ont refusé à divulguer leurs données brutes. L'écart croissant entre les températures mesurées par les satellites, à priori non exposés aux perturbations citées plus haut, et celles des stations au sol justifie la méfiance ou au moins impose la prudence quant à la validité des mesures en surface.

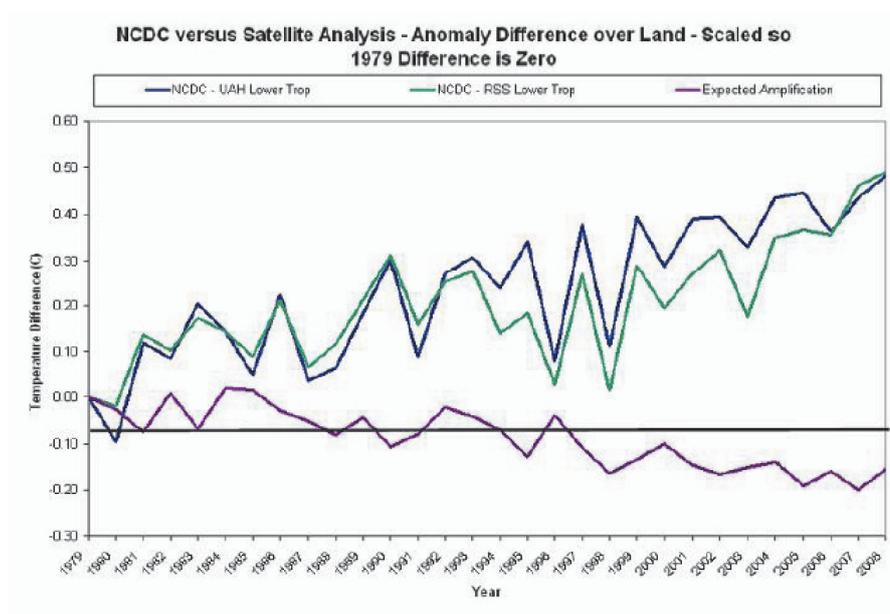


Fig. 7. L'écart entre les températures globales (au-dessus de la terre ferme) mesurées par les stations de surface et les satellites devient de plus en plus grand. [Pielke, 2009, réf. 7]

Les eaux des océans subissent le réchauffement atmosphérique avec un certain retard. Leur grande inertie thermique fait que les mesures de température ou de capital thermique sont plus fiables. Depuis 2003 les bouées flottantes ARGOS sillonnent les mers en faisant des mesures multiples, également en profondeur. Les résultats les plus récents sont conformes aux observations terrestres: le globe est en train de refroidir, ou du moins de ne plus se réchauffer:

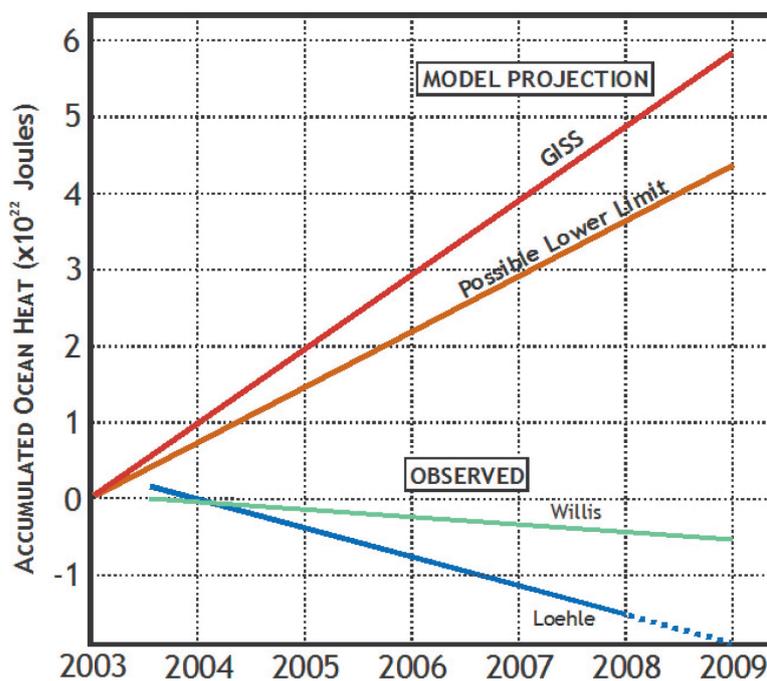


Fig. 8. Capital thermique des océans, mesuré par les bouées ARGOS („observed“) et calculé par les modèles [3]

### 8. Le niveau de la mer et la fonte des glaces polaires

L'augmentation future du niveau des mers causée par un réchauffement climatique est une des prévisions les plus alarmistes prévoyant des millions de réfugiés climatiques. Comme souvent, les mesures contredisent l'idée apocalyptique véhiculée par les médias, par quelques chercheurs et certaines organisations environnementales.

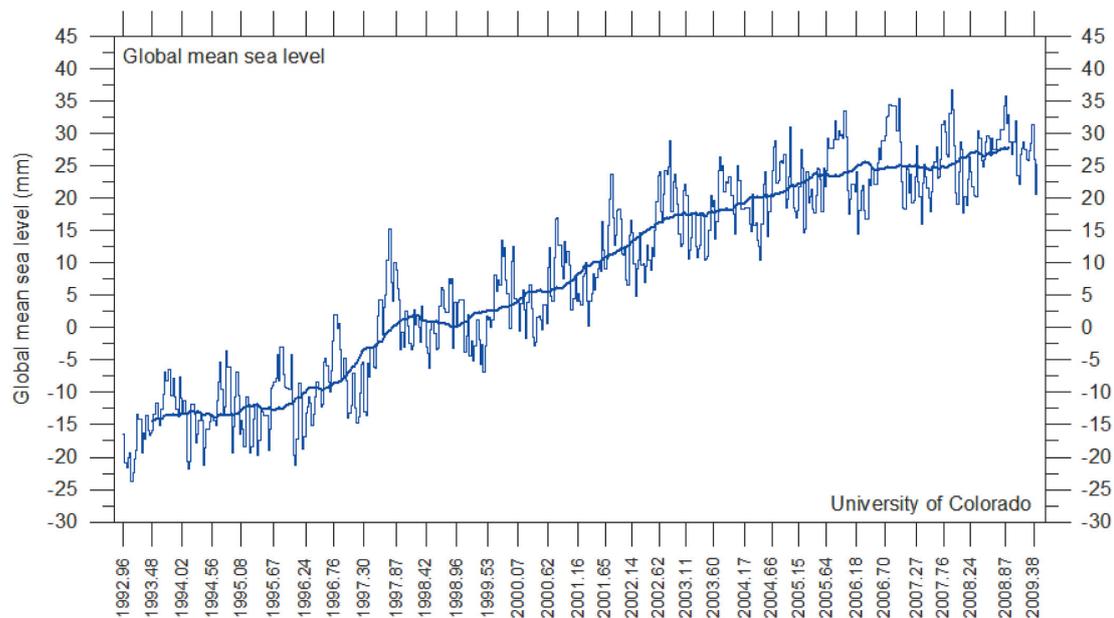


Fig. 9. Le niveau moyen des mers n'augmente plus que faiblement depuis 2005, en contradiction des pronostics alarmants (p.ex. de Stefan Rahmstorf, PKI)

Les glaces flottantes de l'Arctique ont effectivement connu une diminution qui a été la plus forte en 2007. Depuis la tendance s'est de nouveau inversée confirmant l'existence d'un grand cycle naturel (dans les années 1930 l'Arctique était aussi chaude qu'aujourd'hui). L'étendue glacière de l'Antarctique est globalement en augmentation, et la fonte d'été en 2009 a été la plus faible depuis le début des mesures par satellites il y a 30 ans. [4]

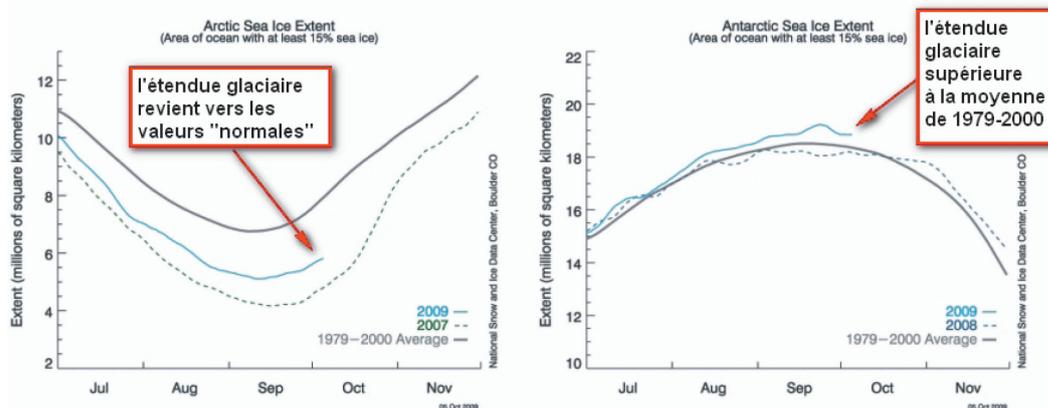
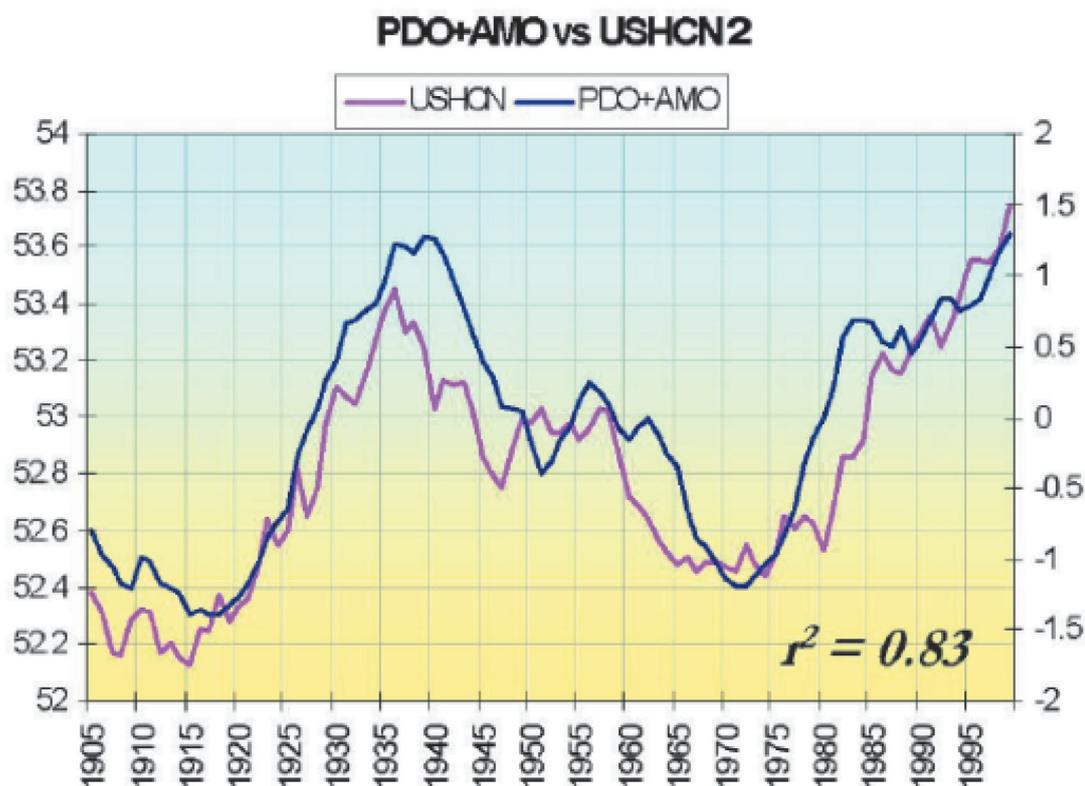


Fig. 10. Etendue de la glace en Arctique et Antarctique. Octobre 2009. National Snow and Ice Data Center (NSDIC, National Snow and Ice Data Center; annotations F. Massen)

### 9. Explications „naturelles“ des changements climatiques récents

Les grandes oscillations thermiques naturelles des océans, telle que la PDO (Pacific Decadal Oscillation, découverte seulement en 1996) et la AMO (Atlantic Multidecadal Oscillation) permettent d'expliquer une grande partie du réchauffement observé jusque maintenant, sans faire intervenir les émissions anthropogènes de gaz à effet de serre.



Note this data set started in 1905 because the PDO and AMO was only available from 1900.

Fig. 11a: Les températures du continent nord-américain et l'indice composé PDO/AMO sont en parfaite corrélation [8].

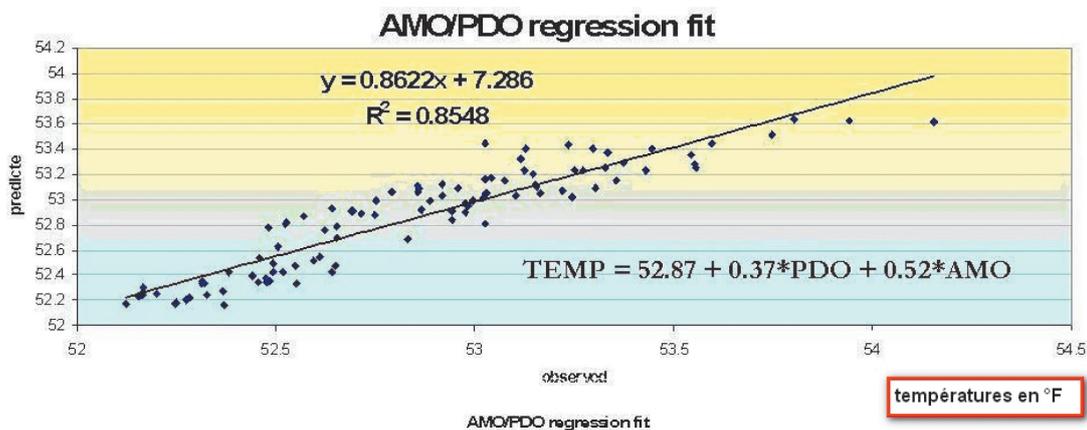


Fig. 11b: Un modèle très simple reliant la température globale aux indices PDO et AMO permet d'expliquer 85% des variations observées ( $R^2 = 0.85$ ), sans faire intervenir le  $CO_2$ . (M. Voroo, www.icecap.com, 2009)

De même l'activité solaire a une influence très grande, à la fois directe par une irradiation changeante ou indirecte par des effets secondaires (tels que l'action des rayons cosmiques, modulés par le vent solaire, qui sont générateurs de nuages bas).

Des chercheurs comme Scafetta et Veizer disent que cette variabilité solaire pourrait à elle seule expliquer jusqu'à 60% du réchauffement global mesuré.

La part de la variabilité naturelle est ou bien sous-estimée par le IPCC, ou bien l'état actuel des connaissances correspondantes (LOSU = level of scientific understanding) est avoué comme étant très faible. [13]

## 10. Le climatisme

Avec l'instauration du IPCC, la climatologie s'est politisée. La plupart des chercheurs ont vite compris que sonner l'alarme était payant, et les sommes allouées à la recherche climatique ont atteint des sommets vertigineux: 3600 milliards de dollars sont prévus aux USA pour l'année fiscale 2010 [5].

Lindzen continue de mettre en garde: „... *the research and support for research depends on the alarm ...*“ [CNSNEWS.com, 2004]. Le climatologue français Marcel Leroux a consacré à ce sujet tout un livre intitulé „Global Warming: Myth or Reality? The erring ways of climatology“ [11].

Il ne faut pas s'étonner que souvent les voix sceptiques proviennent de chercheurs en fin de carrière, dont l'avenir professionnel ne dépend plus de l'obéissance au politiquement correct. D'innombrables groupes environnementaux ont fait de la question climatique leur raison d'être. Toute nouvelle rassurante est donc plutôt considérée comme dangereuse pour leur avenir. Il en va de même des médias.

Lindzen: „*The (climate) research itself often is very good, but by the time it gets through the filter of environmental advocates and the press innocent things begin to sound just as though they are the end of the world.*“

Ajoutons une attraction politique irrésistible „à sauver la planète“ et le souci sincère du sort de la terre risque de se transformer en climatisme, religion-Ersatz des temps modernes. [9]

## 11. Climat et énergie

Un grand problème est le mélange intime que l'on fait communément entre les questions énergétiques et climatiques. Il existe pour le Luxembourg de bonnes raisons pour diminuer l'utilisation des ressources fossiles, comme p.ex. la raréfaction prévisible du pétrole ou le désir d'indépendance énergétique. L'alarmisme climatique n'est pas nécessaire à une politique énergétique responsable. Au contraire: cette politique énergétique devrait s'affranchir de la pesante tutelle climatique, sans bien entendu ignorer les impacts possibles de certains choix.

Si, comme tout le fait croire, l'influence du CO<sub>2</sub> sur le changement climatique est largement surestimée, il n'est pas opportun d'agir dans la précipitation et de choisir des options coûteuses qui risquent d'entraîner l'émigration forcée des moyens de production et qui auront un impact socio-économique sévère. N'oublions pas que la politique „Kyoto“ du Luxembourg et de l'Europe a finalement été „much pain for little gain“ et n'a pas permis de mesurer un réchauffement évité, aussi petit qu'il soit.

Attendre quelques années avant de se relancer dans un nouveau traité climatique contraignant dont le coût est incertain et les résultats probablement indétectables n'est pas affaire de sots.

Les sommes gigantesques perdues dans les activités vaines de mitigation d'un changement climatique anthropogène seraient mieux employées, et ceci avec une chance de succès sérieuse pour favoriser les recherches en efficacité énergétique et les politiques de diversification de nos ressources énergétiques. Où diversification signifie aborder toutes les ressources disponibles (fossiles, nucléaire, biologiques, éolien, solaire, ...) avec un esprit ouvert, réaliste et non sectaire.

Bettendorf, le 10 octobre 2009

Francis MASSEN

\*

**Références**

- [1] Lindzen, R. & Choi, Y.: On the determination of climate feedbacks from ERBE data. GRL, 2009.
- [2] Spencer, R.: Satellite and Climate Model Evidence Against Substantial Manmade Climate Change, 2008.  
<http://www.drroyspencer.com>
- [3] DiPuggio, W.: Have changes in ocean heat falsified the global warming hypothesis? 2009.  
<http://scienceandpublicpolicy.org>
- [4] Michaels, P.: Antarctic Ice Melt at Lowest Levels in Satellite Era. Oct. 2009. World Climate Report.  
<http://www.worldclimatereport.com>
- [5] Nature online: Report calls for shift in climate research. 26 March 2009.  
<http://www.nature.com/climate/2009/0904/full/climate.2009.29.html>
- [6] Nakamura, R. & L. Mahrt, 2006: Vertically integrated sensible-heat budgets for stable nocturnal boundary layers. 2006. Journal of the Royal Meteorological Society.
- [7] Pielke, Roger Sr.: Considering the Human Influence on Climate. 2009.  
<http://pielkeclimatesci.wordpress.com>
- [8] D'Aleo, J.: Ocean Multidecal Changes and Temperature. 2007.  
<http://www.icecap.com>
- [9] Massen, F.: Le climatisme. RECREE, Editions Apess, 2009.
- [10] NIPCC report: Climate Change Reconsidered.  
<http://www.nipccreport.org/>, 2009
- [11] Leroux, Marcel: Global Warming: Myth or Reality? The erring ways of climatology, 2007. Springer.
- [12] Brown, L.: Plan B 4.0. Mobilizing to Save Civilization, supporting data. 2009. Earth Policy Institute.
- [13] IPCC: AR4: Climate Change 2007. The Physical Science Basis. 2007.

\*

## ANNEXE I

Rien n'est plus faux que d'affirmer que la question climatique est réglée du point de vue scientifique („the science is settled“), et que les rapports de l'IPCC représentent l'unanimité du monde scientifique. Il suffit de lire le NIPCC Report „Climate Change Reconsidered“ [10] pour s'en convaincre.

La liste qui suit donne quelques noms de chercheurs et professeurs renommés refusant le „consensus“ de l'IPCC

*USA & Canada:*

Akasofu, Siun-lchy	International Arctic Research Center, U. of Fairbanks
Christy, John	
Spencer, Roy	University of Huntsville in Alabama (UHA)
Douglass, David	University of Rochester
Dyson, Freeman	Princeton University (e.r.)
Frank, Patrick	Stanford University
Goklani, Indur	IPCC author
Idso, Craig	Center for the Study of Carbon Dioxide and Climate Change
Lindzen, Richard	Massachusetts Institute of Technology
McKittrick, Ross	University of Guelph, Ontario
Pielke, Roger Sr.	University of Colorado at Boulder, CSU
Singer, Fred	University of Maryland (e.r.)
Soon, Willie	Harvard-Smithsonian Center for Astrophysics

*Europe:*

Allègre, Claude	Institut de Physique du Globe de Paris
Giaever Ivar	1973 physics Nobel laureate, Norvège
Leroux, Marcel	Université de Lyon (+)
Mahlberg, Horst	Freie Universität Berlin (e.r.)
Mangini, Augusto	Universität Heidelberg
Peiser, Benny	Liverpool John Moores University
Stott, Philipp	University of London (e.r.)
Svensmark, H.	DTU, Kopenhagen
Tennekes, Henk	VU Amsterdam, director RNMI (e.r.)
Vivian, Robert	Université de Grenoble (+)

*Australie:*

Carter, Bob	James Cook University
Plimer, Ian	University of Adelaide

\*

## ANNEXE II

Rappel succinct de quelques qualifications de Francis Massen touchant le domaine climatique:

- professeur-docteur de physique, mathématiques, et habilité à enseigner l'informatique, e.r. depuis le 1er octobre 2009
- chef de projet d'un projet de recherche en climatologie souterraine (CRPCU, 1990-1994); éditeur et auteur du livre „The Moestroff Cave“ (1997)
- créateur et responsable de la station météorologique du LCD depuis 1996
- collaborateur du WOUDC (World Ozone and UV Radiation Centre), un sous-organisme de la WMO (World Meteorological Organisation)
- nombreuses publications sur le site de meteoLCD sur les questions de l'ozone, des rayons UV et du CO<sub>2</sub> au Luxembourg; nombreux articles dans la grande presse, présentations publiques des questions climatiques
- auteur de la seule rubrique des tendances du CO<sub>2</sub>, de l'épaisseur de la couche de l'ozone et des rayons UV du Luxembourg
- seule source librement accessible en temps réel des mesures du CO<sub>2</sub> au Luxembourg
- seule source agréée WMO pour les mesures de l'épaisseur de la couche d'ozone et des variations en temps réel des rayons UVB au Luxembourg
- auteur (avec Ernst-Georg Beck) d'un „peer-reviewed“ article de recherche sur une nouvelle technique pour détecter le back-ground CO<sub>2</sub> et pour valider des mesures historiques du CO<sub>2</sub>, à paraître en novembre 2009 pour la conférence Klima2009 de l'université de Hambourg (Hambourg University of Applied Sciences): <http://www.climate2009.net/>

Service Central des Imprimés de l'Etat

6082/0A

**N° 6082<sup>A</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

---

---

**DEBAT D'ORIENTATION****au sujet de la 15e Conférence des parties à la Convention-  
cadre des Nations Unies sur le changement climatique  
(UNFCCC) à Copenhague**

\* \* \*

**ANNEXE AU RAPPORT DE LA COMMISSION  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

(12.11.2009)

**PRISE DE POSITION DU CONSEIL SUPERIEUR POUR  
UN DEVELOPPEMENT DURABLE (CSDD)***(La prise de position est entrée au Greffe en date du 12 novembre 2009,  
donc après l'adoption du rapport)***1) Le contexte**

1. La conférence climatique internationale à Copenhague sera un événement décisif dans la recherche d'un accord global sur la protection du climat au-delà de 2012.

2. Pour répondre correctement aux conclusions des travaux scientifiques du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), un prochain accord global devrait engendrer un arrêt de la croissance des émissions globales de gaz à effet de serre (GES), de préférence en 2015 et au plus tard en 2020, et une réduction de ces émissions de 50% au moins d'ici 2050, comparé au niveau de 1990, le tout pour éviter que le réchauffement climatique ne dépasse les 2 °C comparés au niveau de température de l'ère préindustrielle.

3. Toujours selon les conclusions du GIEC, ceci signifierait que l'ensemble des pays développés devrait baisser ses émissions de GES de 25% à 40% sur la période 1990-2020 et de 80% à 95% sur la période 1990-2050, alors que l'ensemble des pays en voie de développement devrait baisser ses émissions de 15% à 30%, comparées aux projections de croissance de leurs émissions à l'horizon 2020. Afin de pouvoir respecter l'objectif des 2 °C, les émissions globales de gaz à effet de serre devraient définitivement atteindre leur maximum au courant de la période 2015-2020 au plus tard. Par ailleurs, selon la même logique, une répartition égale du budget restant de droits d'émissions de CO<sub>2</sub> sur la population mondiale projetée mène à un total annuel de 2 t de CO<sub>2</sub> émises par personne en 2050. D'autres institutions, telles que le „Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung Globale Umweltveränderungen“ dans son avis récent, préconisent de limiter les droits d'émission annuels à 1 t de CO<sub>2</sub> par personne en 2050.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Sondergutachten: Kassensturz für den Weltklimavertrag. Wissenschaftlicher Beirat der Bundesregierung Globale Umweltveränderungen, Berlin, 2009.

4. En ce qui concerne les objectifs à atteindre lors du prochain sommet climatique à Copenhague, la présente contribution du CSDD se base sur les éléments précités et se concentre sur les aspects internationaux du sujet, tout en soulignant qu'une analyse plus approfondie de la stratégie nationale de réduction des émissions de GES est de rigueur.

## 2) Des enjeux de développement durable

5. Les enjeux de la politique climatique internationale concernent la quasi-totalité des composantes d'un développement durable.

6. Il s'agit de rétablir un équilibre entre le niveau des émissions globales de gaz à effet de serre et la capacité biologique d'absorption et de transformation photosynthétique de ces mêmes émissions.

7. Etant donné la forte corrélation entre la consommation de ressources (et notamment de ressources énergétiques fossiles) et les émissions de gaz à effet de serre, il s'agit d'aboutir à un fléchissement significatif de nos tendances de consommation actuelles et de nous orienter vers une consommation modérée de ressources renouvelables, qui ne dépassera pas leur capacité de régénération et qui ne provoquera pas des situations de concurrence malsaines, p. ex. avec la chaîne alimentaire, ni d'iniquité sociale.

8. Le CSDD estime fondamental de questionner l'objectif de la croissance économique, laquelle ne peut plus être considérée comme une fin en soi. La désignation et l'acceptation en tant qu'indicateur principal du bon fonctionnement matériel d'une société détournent du fait que les ressources naturelles sont exploitées à outrance et masquent l'objectif final que devrait être le bien-être des citoyens. Dans ce contexte, il faut souligner qu'au Luxembourg les émissions annuelles par habitant représentent 28 tonnes de CO<sub>2</sub><sup>2</sup> et que les travaux récents du CSDD relatifs à l'empreinte écologique du Luxembourg révèlent que si chaque habitant de la terre adoptait le même mode de consommation qu'un Luxembourgeois, il faudrait disposer de 5,8 planètes.

9. La question de la justice climatique dans les efforts de réduction et d'adaptation est fondamentale. Les responsabilités historiques sont inégalement réparties à travers le monde, puisque les pays anciennement industrialisés portent la plus grande responsabilité en matière de réchauffement climatique. En même temps, l'impact du changement climatique touche les populations différemment à travers le monde; il frappe davantage les populations qui ont contribué relativement peu au problème et qui disposent de peu de capacités d'adaptation. Il s'agit donc de trouver une formule de convergence entre les pays développés, qui sont appelés à agir les premiers afin de répondre aux responsabilités et aux obligations naissant de leur comportement passé et actuel, et les pays en voie de développement, auxquels il faut laisser la marge de manœuvre leur permettant d'améliorer les conditions de vie de leurs populations et d'atteindre un niveau de vie décent.

10. D'un point de vue économique, il s'agit de créer la valeur ajoutée (salaires, rémunération des capitaux investis et impôts), mais en découplant de façon absolue<sup>3</sup> ce type de création de valeur de la consommation de ressources et de la production de GES.

## 3) Pourquoi Copenhague doit réussir

11. Le poids des pays de l'annexe 1 du protocole de Kyoto qui acceptent le principe d'une limitation absolue du niveau de leurs émissions est dégressif et il est aujourd'hui déjà insuffisant pour pouvoir réaliser les objectifs à moyen et à long terme visant à stabiliser le réchauffement climatique en dessous des 2 °C. La négociation de l'accord climatique post-2012 présente une opportunité d'intégrer les pays émergents dans un système de réduction des émissions de gaz à effet de serre, qui tiendra néanmoins

2 Luxembourg's National Inventory Report, Version 1.2, Ministère de l'Environnement, Luxembourg, 1990-2006.

3 On parle de découplage „relatif“ quand la consommation de ressources naturelles croît moins rapidement que l'économie et de découplage „absolu“ lorsque les pressions sur l'environnement se stabilisent ou diminuent tandis que l'économie reste en croissance.

compte de la responsabilité historique des pays industrialisés et de leur capacité supérieure à assurer le financement des mesures d'adaptation et d'atténuation.

12. Notre système économique actuel est imparfait dans la mesure où il n'attribue pas de coût aux émissions, permettant ainsi de générer des revenus aux dépens de l'environnement. D'où l'importance d'arriver à une bonne couverture de l'application de la valeur d'une tonne d'équivalent. En vue de respecter une répartition équitable des charges de réduction, il faudra introduire un modèle selon lequel chaque habitant de la planète dispose de la même part de droits d'émissions. Toutefois, un tel modèle doit être considéré actuellement comme injuste face aux énormes iniquités économiques existantes et à notre incapacité actuelle d'assurer l'éradication de la pauvreté par des industries sobres en carbone.

13. Le CSDD est d'avis que les Mécanismes de Développement Propre (MDP) doivent nécessairement être réformés pour introduire:

- des contraintes plus sévères (selon le Gold Standard) quant au critère de l'additionnalité des réductions d'émission pour garantir la crédibilité environnementale et sociale des crédits de compensation;
- un monitoring indépendant des projets;
- l'exclusion des puits de carbone;
- la limitation des projets MDP aux pays les moins avancés qui ne sont pas soumis à des plafonds d'émission;
- une représentation plus importante des délégués des PMA dans le comité exécutif du MDP;
- une adaptation des moyens du comité exécutif du MDP pour permettre un traitement adéquat et plus rapide des projets qui lui sont soumis pour approbation.

Le CSDD soutient l'initiative de développer des mécanismes de marché et de crédit sectoriels dans les pays en voie de développement plus avancés.

14. L'apparition de défaillances des mécanismes actuels de marché du carbone ne signifie pas que les mécanismes de marché, en tant que tels, ne pourraient pas fonctionner. Il faut reconnaître que de nouveaux mécanismes ont la capacité de générer des réductions d'émissions supplémentaires tout en abaissant les coûts. Pour garantir leur réussite, il faut cependant que certaines conditions préalables soient réunies telles que:

- les nouveaux mécanismes doivent être liés à un objectif de réduction suffisamment ambitieux et clairement chiffré pour l'ensemble des pays participant au négoce;
- être liés à des objectifs d'émissions décroissants.

15. Il est par ailleurs indispensable que les mécanismes de marché de carbone évitent une simple compensation des émissions des pays industrialisés. Nos économies doivent devenir sobres en carbone à l'échelle planétaire. Cependant, les responsabilités historiques des pays industrialisés sont telles qu'ils doivent contribuer financièrement aux mesures d'atténuation dans les pays en développement. Il est donc impératif que le marché de carbone permette aux pays en développement de financer leurs propres actions d'atténuation et leurs projets de développement durable par des objectifs sectoriels ou des objectifs nationaux dit „sans regrets“. Le négoce des droits d'émission mis à disposition des différents pays du monde n'est possible qu'avec le consentement des pays impliqués. Il appartiendra cependant à la communauté internationale d'éviter que le marché carbone ne permette aux pays riches d'aller jusqu'à racheter les droits d'émissions des pays du Sud et empêcher ainsi leur développement.

16. Par ailleurs, un nouvel accord international devra inclure les secteurs du transport aérien et du transport maritime ainsi que le secteur agricole qui ont tous une influence importante sur le niveau global des émissions de GES.

Afin d'assurer une réduction effective des émissions des secteurs des transports internationaux, il est indispensable qu'une quantité de droits d'émission spécifiques soit mise aux enchères intégralement partout dans le monde.

17. Depuis la Conférence de Bali, la communauté internationale reconnaît que la protection des forêts est un élément essentiel de la protection durable du climat et doit donc être ancrée dans le futur

accord. Le sujet est discuté sous le label REDD: Reducing Emissions from Deforestation and Degradation. Les pays en développement qui sont prêts à et capables de réduire la déforestation devraient être dédommagés financièrement, sous condition de présenter des garanties en matière de REDD.

Selon le CSDD, le mécanisme REDD doit être conçu de telle façon qu'il soit:

- financé par un fonds international créé à cet effet;
- respectueux des droits des peuples indigènes et des communautés locales.

Au CSDD prédomine une attitude critique à l'égard des crédits résultant de la reforestation et à leur inclusion dans le marché international du carbone.

Le CSDD est d'avis que des projets de reforestation ne devraient être récompensés que s'ils répondent à des critères de durabilité à édicter par la communauté internationale.

Finalement des questions essentielles restent actuellement sans réponse: est-ce que le dédommagement vaut également pour les transformations de forêts primaires – riches en biodiversité et à haute capacité d'absorption de GES – en forêts de plantation? Qui doit être dédommagé, l'Etat ou la communauté qui vit dans la forêt et qui la préserve?

18. Au niveau des entreprises exposées à une concurrence globale, il faudra éviter des effets indésirables sous forme de délocalisation de productions et des émissions y liées, d'où l'importance de créer des conditions compétitives égales. Ce dernier point ne se limite pas aux seuls aspects de distorsion de concurrence qui pourraient affecter l'activité dans les espaces économiques ayant introduit la valeur CO<sub>2</sub>, mais aussi aux aspects technologiques et écologiques, étant donné que la possibilité de réaliser des réductions unilatérales d'émissions sous forme de „fuites de carbone“ vers des espaces économiques non soumis à la contrainte de la valeur CO<sub>2</sub>, empêche l'innovation et les vraies améliorations des performances et reste neutre en ce qui concerne le niveau global de pollution.

19. Finalement, une réussite de Copenhague serait l'expression d'une prise de conscience en faveur du souci d'une lutte sincère et concise contre le changement climatique et ce au plus haut niveau politique, ce qui permettrait de passer enfin de la phase des grands discours à la phase opérationnelle.

#### **4) Quelques préconisations du CSDD**

20. Le CSDD partage en grandes lignes l'engagement de l'Union européenne en faveur d'un accord international et l'intention de l'UE d'intensifier son objectif de réduction déjà arrêté en décembre dernier en cas de conclusion d'un accord international. Néanmoins, l'absence d'un accord international ne devra pas empêcher une position proactive de l'UE en matière de réduction des GES.

21. Cependant, le CSDD est d'avis que les émissions luxembourgeoises de GES par habitant sont telles qu'elles imposent au Luxembourg de se placer dans le peloton de tête des pays européens lorsqu'il s'agit de traduire un nouvel engagement de l'UE en engagements nationaux. Dans ce cas, le Luxembourg devrait s'engager à atteindre un objectif de réduction ambitieux d'au moins 30% par rapport à son niveau de 1990. Dans une première étape, cette réduction est nécessaire pour atteindre un seuil moyen d'émission équitable par habitant européen correspondant par ailleurs aux conditions nécessaires à remplir par les pays industrialisés en vue de respecter l'objectif des 2 °C.

22. Le Luxembourg devrait s'engager au niveau national dans l'établissement d'une stratégie de développement sobre en carbone, indépendamment des résultats atteints à Copenhague. Cette stratégie devrait se décliner en un plan d'action qui tiendrait compte de l'objectif de réduction des émissions de GES à atteindre et qui devrait comprendre, entre autres:

- des actions concrètes visant la réduction effective des émissions de CO<sub>2</sub> notamment générées par les secteurs des transports routier et aérien;
- l'introduction d'un système de taxation de la consommation fondé sur une évaluation scientifique des émissions de GES induites, couplé à des campagnes de sensibilisation visant une prise de conscience plus généralisée sur les impacts du mode de vie des citoyens luxembourgeois;
- des directions pour les activités de recherche et d'innovation qui doivent venir en support à une nouvelle orientation de l'économie luxembourgeoise;

- un recours renforcé aux sources d'énergie renouvelables, couplé à une promotion et une facilitation des projets d'investissement dans la production efficiente d'énergies renouvelables, permettant la mobilisation concrète de leur potentiel identifié, notamment par l'étude LuxRes<sup>4</sup>.

23. Etant donné les contraintes budgétaires actuelles et les problèmes budgétaires qui s'annoncent pour notre pays (voir avis CSDD relatif aux finances publiques), le Grand-Duché devrait favoriser une approche internationale qui consiste à internaliser le coût équivalent CO<sub>2</sub> et à favoriser ainsi une bonne allocation des moyens financiers au bénéfice de la réduction des émissions, plutôt que de passer par une politique de subvention qui déresponsabiliserait les pollueurs et qui empêcherait ainsi une mise en question nécessaire de leurs exigences, habitudes et modes de production et de consommation.

24. Le CSDD tient à souligner que le Luxembourg devrait se donner des moyens appropriés en vue de poursuivre une politique de réduction des émissions de GES efficace, en fonction d'objectifs et de critères de qualité. A cet effet, le CSDD renvoie au rapport „Governance zur Nachhaltigkeit im Staatsbudget“, établi par le „Finanzwissenschaftliches Forschungsinstitut“ de l'université de Cologne sur commande du CSDD, et demande qu'il en soit tenu compte lors de la mise en place des moyens budgétaires pour une politique de réduction des émissions de GES.

25. A côté des mécanismes de marché, il est requis de mettre en œuvre une régulation efficace. Par ailleurs, le CSDD souligne le risque important de la dépendance actuelle du budget de l'Etat de recettes d'accises générées par la vente de carburants qui contribuent actuellement et entre autres au financement des mécanismes de projet. Conformément aux recommandations reprises dans son avis relatif aux finances publiques, le CSDD estime que le gouvernement luxembourgeois devrait adopter une approche de prudence et prévoir un excédent structurel qui favoriserait une réorientation de l'allocation des recettes.

26. En cas de non-accord international, le Grand-Duché devrait soutenir la poursuite, voire l'intensification, des efforts européens initiés par le paquet climat/énergie, adopté en décembre dernier, tout en veillant à éviter les effets de fuites de carbone tels que décrits ci-dessus. Le CSDD estime qu'en cas de non-accord international, chaque pays membre de l'UE devrait se donner des engagements clairs et chiffrés.

27. Le CSDD est d'avis qu'il faudrait prendre les mesures nécessaires en vue de permettre aux pays en développement de ne pas répéter les erreurs commises par les pays industrialisés et de mettre en oeuvre un développement „plus propre“. Un moyen pourrait consister dans l'annulation de la dette des pays en développement, ce qui permettrait à ces pays de développer une économie axée sur les marchés locaux moins polluante et répondant aux besoins de la population.

28. Dans la mesure où la durabilité, et plus particulièrement la limitation graduelle, des plafonds d'émissions, exigée par les appels alarmants du GIEC, constituent une priorité absolue qui s'impose à toute considération de développement économique, le Grand-Duché a intérêt à soutenir les initiatives européennes en faveur de la R&D et de la modernisation de notre économie devant le risque de se voir confrontée à une récession provoquée par les impératifs de la limitation des émissions et de la disponibilité des ressources.

29. Il faudrait développer des échelles de mesures et de valeurs „biologiques“ véritables (analyses des cycle de vie, empreinte ou sac à dos écologique, écobilans ...) et en déduire des objectifs à court, moyen et long terme en matière de consommation et de production durables.

30. Le CSDD est d'avis que les défis en matière de changements climatiques sont d'une telle ampleur que le débat ne peut se limiter au seul cadre politique, mais doit impliquer la majorité de la population et rendre les citoyens conscients du fait qu'ils sont des acteurs multidimensionnels dans des communautés locales, que leur action a néanmoins des répercussions globales et que la prospérité devrait provenir de notre propre capacité d'agir dans notre communauté et non seulement d'une croissance de l'économie.

<sup>4</sup> Endbericht: Bestimmung der Potenziale und Ausarbeitung von Strategien zur verstärkten Nutzung von erneuerbaren Energien in Luxemburg, Fraunhofer Institut für System- und Innovationsforschung; Energy Economics Group, TU Wien; BSR-Sustainability, 26. März 2007, Karlsruhe

31. Afin de relier ce débat aux moyens à mettre en œuvre pour relever le défi de l'atténuation et de l'adaptation, le CSDD considère que le Fonds Kyoto devrait être revu entièrement dans son fonctionnement et ses attributions. Ainsi, ce Fonds devrait-il servir au financement des mesures domestiques d'atténuation, de l'acquisition des droits d'émission et des mesures d'adaptation à financer dans les pays en voie de développement. Au niveau des recettes, le Fonds Kyoto devrait continuer à être alimenté par des taxes spécifiques destinées à réorienter l'économie luxembourgeoise dans la transition nécessaire pour devenir sobre en carbone.

Le fonctionnement du Fonds devrait être soumis à des règles assurant la transparence quant aux recettes et aux dépenses et permettant une participation active de la Chambre des Députés aux décisions. Le CSDD recommande à celle-ci d'arrêter une série de critères d'allocation de ce Fonds. Par ailleurs, il est indispensable que le ministre compétent prépare un rapport annuel détaillé sur le fonctionnement, les activités et les résultats financiers dudit Fonds.

Service Central des Imprimés de l'Etat

# Document écrit de dépôt



LM/RM/vg

Luxembourg, le 23 septembre 2009

Monsieur Laurent Mosar  
Président de la Chambre des Députés

**Objet: Débat au sujet de la Conférence de Copenhague**

Monsieur le Président,

La Commission du Développement durable, réunie en date du 23 septembre 2009, a exprimé le souhait d'organiser un débat en séance publique au sujet de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (CCNUCC), qui aura lieu à Copenhague en décembre 2009.

Par ailleurs, la Commission souhaiterait organiser ce débat au cours de la semaine du 17 au 19 novembre, de préférence le mercredi, 18 novembre 2009.

Je vous saurais gré de bien vouloir soumettre la présente à la Conférence des Présidents.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

  
Fernand Bodén

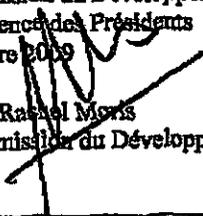
Président de la Commission du Développement durable

Transmis en copie pour information

- aux Membres de la Commission du Développement durable

- aux Membres de la Conférence des Présidents

Luxembourg, le 23 septembre 2009

  
Rachel Morris

Secrétaire de la Commission du Développement durable